



Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la
Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 15 OCTOBRE 2025**

DELIBERATION N°2025/1510-07

**Objet : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE
ET DE COUVERTURE DES RISQUES « SDACR »**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 octobre à 09h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation à la réunion du 1^{er} octobre 2025 envoyée aux membres par courriel le 03 octobre 2025.

Conseil d'Administration du SDIS				
Séance du 15 octobre 2025				
<u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	MORNAL	Blaise	Membre suppléant	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	SAPOTILLE	Jocelyn	Membre suppléant	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre suppléant	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet du Préfet	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Contrôleur Général ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
Cne PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-Major	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du service Budget - Finances	Visioconférence
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1^{ère} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1424-7,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci ; il comprend une partie relative au risque d'incendie de forêt, de surfaces agricoles et de végétation et détermine les objectifs de couverture de ce risque (article L1424-7 du CGCT),

Considérant que ce document d'orientation qui arrête la stratégie de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du Préfet, par le Service Départemental ou Territorial d'Incendie et de Secours,

Considérant enfin que l'article L1424-7 du CGCT précise qu'après avis du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département arrête le SDACR sur avis conforme du conseil d'administration du service d'incendie et de secours,

Vu l'évaluation des risques du précédent SDACR arrêté le 29 mars 2017,

Vu l'avis favorable sur le projet de SDACR rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 29 septembre 2025,

Vu l'avis favorable sur le projet de SDACR rendu par le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Volontaires lors de séance du 30 septembre 2025,

Vu le projet de SDACR annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve le projet de SDACR annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le SDACR sera mis à jour annuellement afin :

- D'être réactif aux évolutions constatées sur notre territoire et aux modifications législatives et réglementaires ;
- D'apporter des mises à jour cohérentes des plans pluriannuels ;
- De suivre la réalisation des objectifs.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	10
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	10
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES



Introduction	5	6. Les opérations diverses	102
		7. Les délais de couverture	106
1^{ère} partie		5^{ème} partie	
Le territoire, sa population, ses activités, ses infrastructures	9	Les risques complexes : analyse et couverture	109
1. L'archipel guadeloupéen	11	1. Approche de graduation / dimensionnement des risques complexes et limites capacitaires du SDIS de Guadeloupe	111
2. L'environnement et ses problématiques	19	2. Les risques naturels	113
3. La population, sa densité et son habitat	22	2.1. Le risque cyclonique	113
4. Les secteurs d'activité en Guadeloupe	25	2.2. Le risque d'inondation	117
5. Les transports et les réseaux	30	2.3. Le risque sismique	120
6. Les infrastructures sanitaires	34	2.4. Le risque de tsunami	123
		2.5. Le risque volcanique	126
2^{ème} partie		2.6. Le risque de mouvement de terrain	130
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours	35	2.7. Le risque de feu de végétaux	133
1. Les missions et l'organisation générale du SDIS	37	2.8. Le risque de pollution atmosphérique	135
2. Les centres d'incendie et de secours dans leurs groupements territoriaux	40	3. Les risques technologiques	139
3. Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)	46	3.1. Le risque lié aux sites industriels et aux stockages associés	139
4. Les spécialités	47	3.2. Le risque lié au stockage et au transport de liquides inflammables (hors sites industriels)	143
5. La sous-direction de santé	48	3.3. Le risque lié à la présence et au transport des autres matières dangereuses (risque chimique ou radiologique)	146
6. Les ressources humaines	49	3.4. Le risque portuaire ou aéroportuaire	149
7. Les matériels et les bâtiments	54	3.5. Le risque lié aux barrages hydrauliques	152
8. Les systèmes d'information et de transmission	57	4. Les risques sanitaires et sociétaux	153
		4.1. Le risque épidémique	153
3^{ème} partie		4.2. Le risque lié aux grands rassemblements	154
Le bilan et les enseignements tirés du SDACR 2018-2024	59	4.3. Le risque lié aux mouvements sociaux	155
1. Le bilan relatif aux risques courants et leur couverture	63	4.4. Le risque lié à la fréquentation de sites isolés	156
2. Le bilan relatif aux risques complexes et leur couverture	67		
3. La synthèse des enseignements	70		
		6^{ème} partie	
4^{ème} partie		Les orientations stratégiques	157
Les risques courants, analyse et couverture	71		
1. L'évolution de la charge opérationnelle au cours de la dernière décennie	73		
2. L'analyse de la charge opérationnelle supportée par les CIS	75		
3. Les secours et soins d'urgence aux personnes	87		
4. Les accidents de circulation	92		
5. La lutte contre les incendies	96		

Introduction

Savoir pour prévoir afin de pouvoir

Auguste Comte (1798-1857)

Philosophe et sociologue français

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT L1424-7, L1424-12 et R1424-38) et le Code de la sécurité intérieure (CSI L731-2) imposent aux services d'incendie et de secours d'élaborer un Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Le SDACR de la Guadeloupe adopté en 2025 est un document essentiel qui vise à renforcer la résilience collective de tous les acteurs et principalement des sapeurs-pompiers, face aux divers risques auxquels le département est exposé.

Il dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Ainsi, il joue un rôle crucial dans l'identification, l'analyse et la gestion des risques naturels, technologiques et sanitaires.

Il définit les orientations stratégiques pour une meilleure préparation et réponse aux crises.

S'il n'impose donc pas une corrélation stricte entre les objectifs fixés et la réalité des interventions du SDIS, dont l'activité opérationnelle souffre par nature de multiples aléas, il est élaboré avec l'ambition de protéger au mieux les personnes,

les animaux, les biens et l'environnement sur tout point du département et en toute circonstance.

Outil opérationnel d'orientation stratégique, il doit s'envisager comme un document prospectif, orientant chacune des décisions préparées ou adoptées par le SDIS, et au premier lieu desquelles figurent le règlement opérationnel (RO) et l'arrêté portant la création et le classement des centres d'incendie et de secours.

Il constitue la clef de voûte de l'organisation et du fonctionnement opérationnel du SDIS.

Selon cette logique, le règlement opérationnel vient compléter le SDACR en détaillant les procédures et les mesures concrètes à mettre en œuvre pour faire face aux situations d'urgence (CGCT L1424-4 et R1424-42). Il est indispensable pour une coordination efficace des acteurs locaux, départementaux et nationaux impliqués dans la gestion des risques.

Ensemble, le SDACR et le règlement opérationnel forment un cadre structurant et cohérent qui guide les actions du SDIS et renforce sa capacité à anticiper, prévenir et gérer les crises.

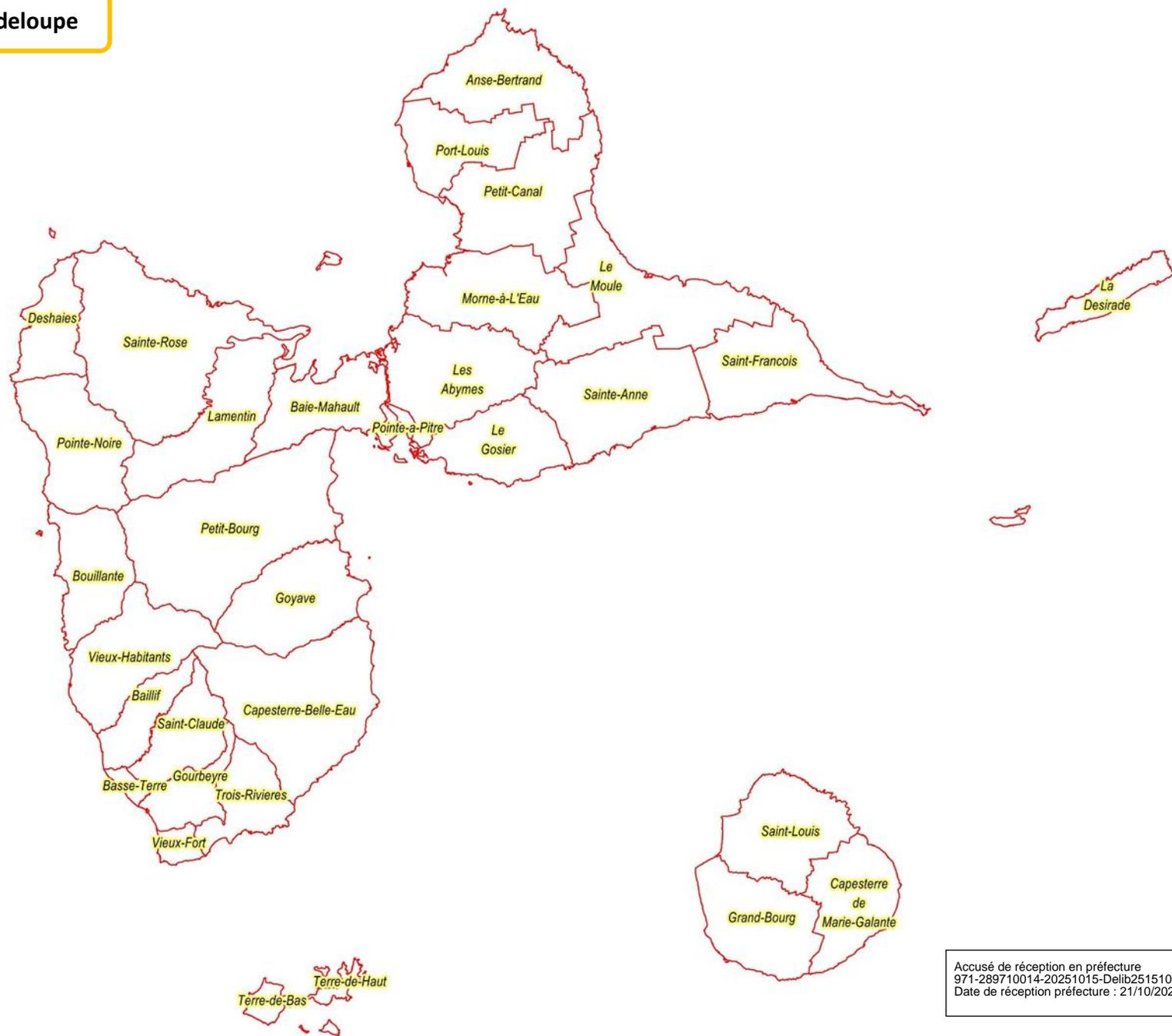
La rédaction du SDACR en 2025, innovant car dynamique est le fruit d'un travail collaboratif des agents du SDIS organisés en 9 groupes de travail et un groupe de validation selon une comitologie favorisant un travail en transversalité.

Il est conçu dans une démarche d'amélioration continue permettant son évaluation et sa mise à jour annuelle.

1^{ère} partie : **Le territoire, sa population, ses activités, ses infrastructures**

1. L'archipel guadeloupéen

Les communes de Guadeloupe



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Les intercommunalités



CANBT : 471 Km²

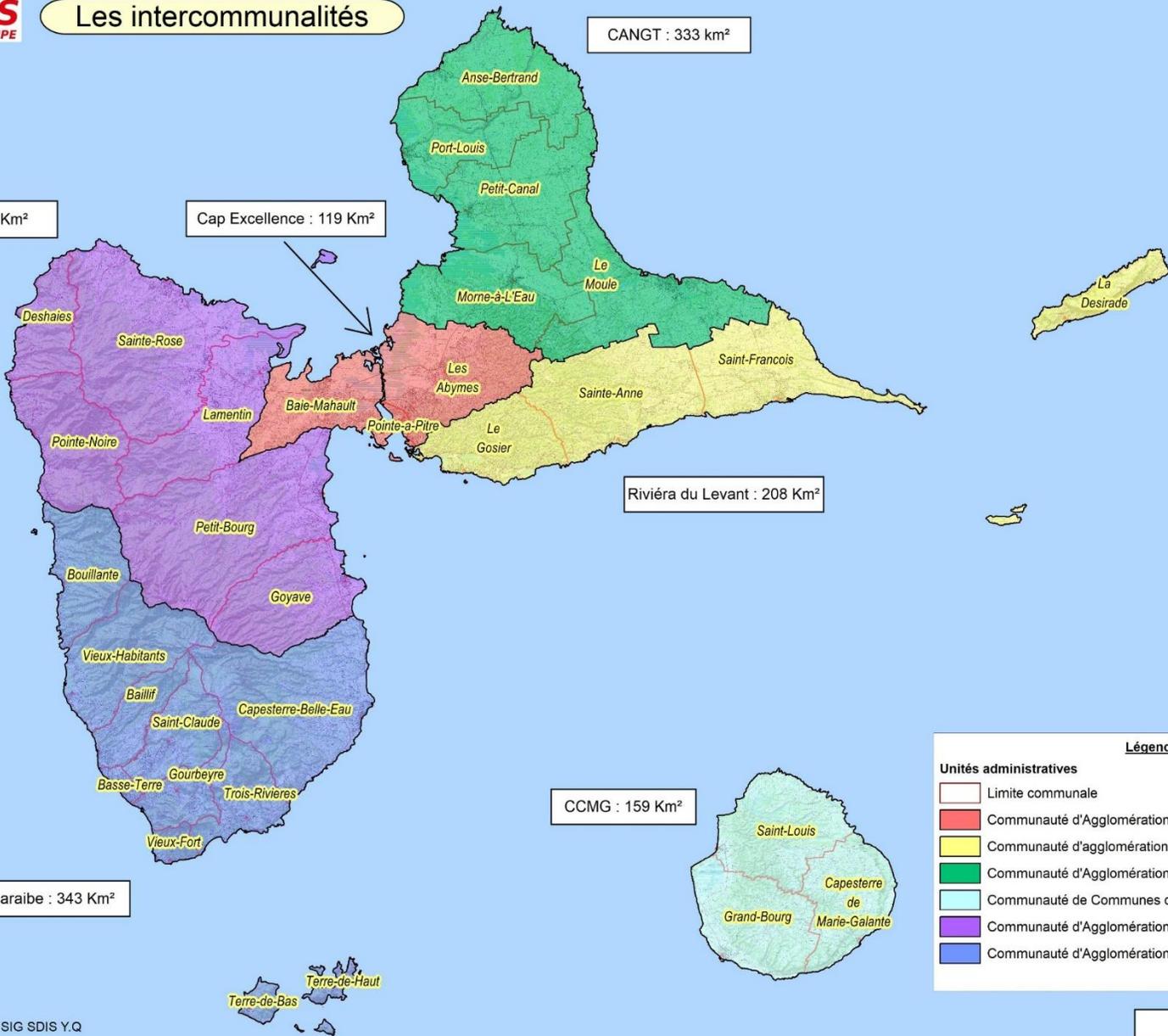
Cap Excellence : 119 Km²

CANGT : 333 km²

Rivière du Levant : 208 Km²

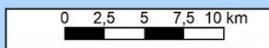
CCMG : 159 Km²

Grand-Sud Caraïbe : 343 Km²



Légende

- Unités administratives**
- Limite communale
 - Communauté d'Agglomération de CAP Excellence
 - Communauté d'agglomération de la Rivière du Levant
 - Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)
 - Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)
 - Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)
 - Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe



La Guadeloupe a été érigée en Région monodépartementale par la loi du 31 décembre 1982.

Elle est découpée administrativement en 2 arrondissements :

- Pointe-à-Pitre qui regroupe 10 cantons et 14 communes,
- Basse-Terre qui regroupe 10 cantons et 18 communes.

La plupart des 32 communes sont à caractère rural.

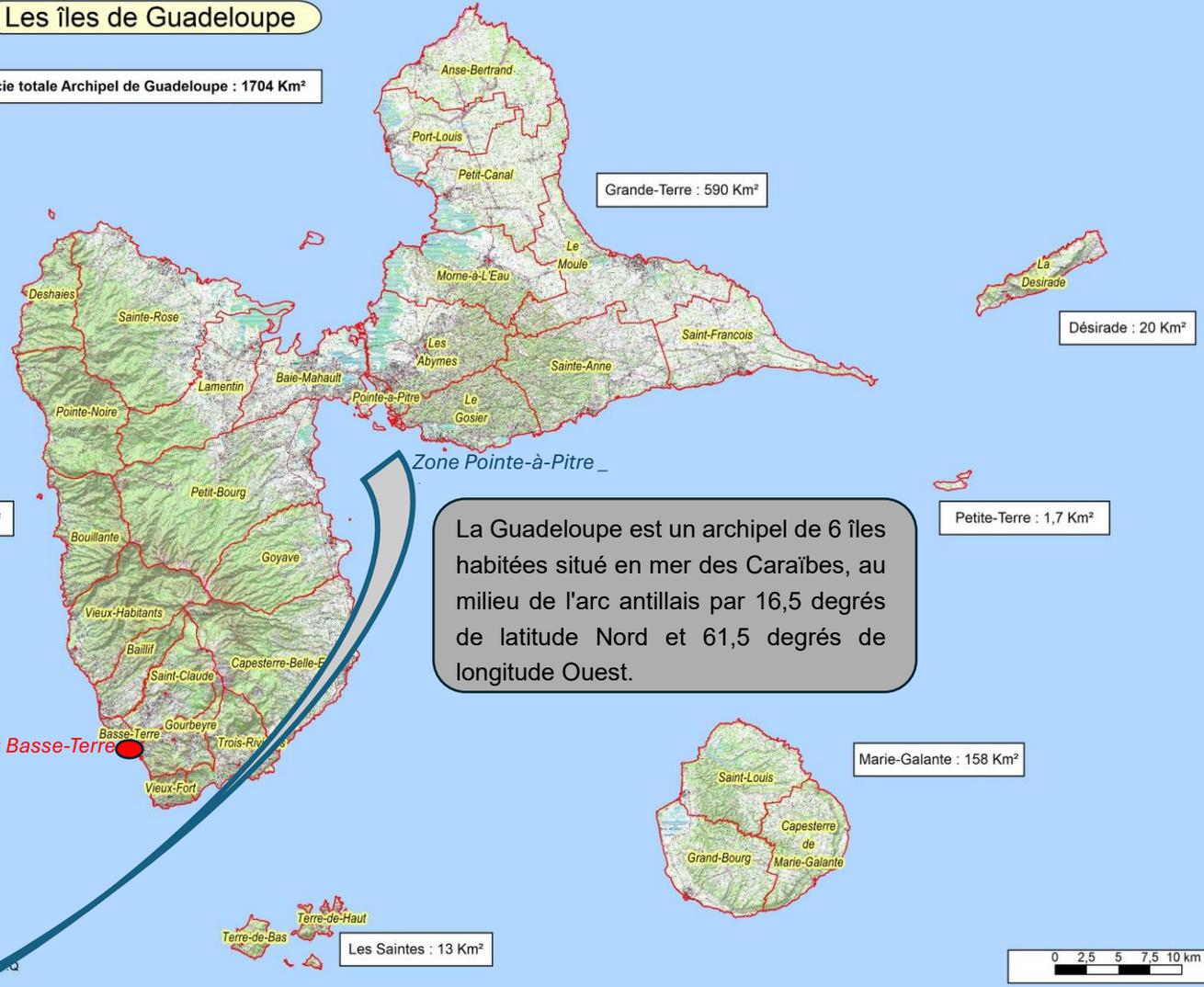
Depuis 2016, la Guadeloupe compte 6 communautés de communes ou d'agglomérations.

L'activité économique ainsi que la population sont fortement concentrées dans le territoire de Cap Excellence et les communes immédiatement limitrophes.



Les îles de Guadeloupe

Superficie totale Archipel de Guadeloupe : 1704 Km²



La Guadeloupe est un archipel de 6 îles habitées situé en mer des Caraïbes, au milieu de l'arc antillais par 16,5 degrés de latitude Nord et 61,5 degrés de longitude Ouest.

Découverte par Christophe Colomb en 1493, la Guadeloupe devient une colonie française en 1635. Elle fait partie des Antilles françaises et constitue depuis 1946, un département français d'Outre-mer.

Depuis la réforme constitutionnelle de 2003, la Guadeloupe est devenue un DROM : un Département et une Région d'Outre-Mer.

Elle se trouve à environ 7 000 km de l'Hexagone, 600 km au nord des côtes de l'Amérique du Sud.



Le Chef-lieu du Département est Basse-Terre. L'activité économique, ainsi que la population sont très fortement concentrées dans la zone centrale et les communes immédiatement limitrophes, à la jonction des deux îles de la Basse-Terre et de la Grande-Terre. La fréquentation de lieux pittoresques se développe et devient significative avec l'orientation vers un développement touristique.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Basse-Terre et Grande-Terre

Karukera
« Île aux belles eaux »



La **Basse-Terre** est la plus grande des îles composant l'archipel de la Guadeloupe, et constitue l'aile ouest du « papillon », l'aile est étant la Grande-Terre. Les deux îles sont séparées par un étroit bras de mer, appelé « la Rivière Salée ».

Avec le massif montagneux le plus élevé des Petites Antilles, la Basse-Terre a une superficie de 848 km². L'île compte de nombreux sentiers de randonnées. Elle regorge de cascades, rivières et cours d'eau, sources thermales, plages de sable doré ou noir et une forêt tropicale humide recouvrant son massif montagneux. On retrouve une côte au vent très exposée à la houle et aux alizés et une côte sous le vent, plus sèche.



Cibuqueira
« Île aux gommiers »



L'île de Grande-Terre ou la Grande-Terre est l'île la plus peuplée de la Guadeloupe. Elle bénéficie d'un climat beaucoup plus sec que la Basse-Terre. La végétation y est beaucoup moins dense et plus rare. Le relief quant à lui est moins accidenté. Son littoral est composé de côtes rocheuses mais aussi de plages de sable blanc protégées par les lagons. Le sud-ouest de l'île, nommé les Grands Fonds est composé de mornes verdoyants.

Il s'agit d'un atoll surélevé d'une superficie de 639 km². Son littoral mesure 134,9 km de longueur.

Superficie totale : 158 Km²



Sources : IGN 2022 - SIG SDIS Y.Q



« La grande galette », comme on l'appelle en raison de sa forme ronde et de sa topographie est la quatrième île des Antilles françaises en termes de superficie. Elle est surnommée « l'île au cent moulins ». Depuis 2016, elle dispose d'un parc éolien qui a été renouvelé en 2022. Les 23 anciennes machines ont été remplacées par 6 éoliennes nouvelles générations de 5,4 MW permettant ainsi une production d'électricité verte de 15,4 GWh annuel (soit la consommation électrique annuelle de 7200 habitants). L'éolien constitue donc la première source d'énergie de l'île.

Marie-Galante

Marie-Galante est une terre de cannes à sucre et de rhum car la majorité des terres en sont occupées. On compte une usine de fabrication de sucre, l'usine de Grande-Anse et trois distilleries, Bielle, Poisson et Bellevue.

Marie-Galante à une superficie de 158 km² et abrite une population de 10 422 habitants (population de référence 2025).

Cependant elle doit faire face à un repli démographique marqué, accompagné d'un vieillissement de sa population, consécutifs notamment aux départs des jeunes adultes.

Les difficultés à l'emploi sont importantes et plus de la moitié de la population vit avec un bas revenu.



Toutefois, Marie-Galante a su conserver son authenticité et ses traditions tout en développant son tourisme.

Le festival de musique « Terre de Blues » qui a lieu chaque année durant la Pentecôte attire plus de 12 000 personnes, à savoir l'équivalent de sa population.

Les Saintes

Les Saintes constituent un petit archipel de neuf îles situées dans le sud de l'archipel de la Guadeloupe. Ses deux îles principales et habitées sont Terre-de-Haut avec 1479 habitants) et Terre-de-Bas avec 895habitants (population de référence 2025).



L'archipel des Saintes

Superficie totale : 13 Km²



Fréquentation journalière à Terre-de-Haut estimée à 1400 touristes.

Les Saintes commencèrent à s'urbaniser dans les années 1960 quand les habitants de Guadeloupe y firent construire leurs résidences secondaires. Les voitures sont rares et hormis quelques minibus communaux, les habitants ne circulent qu'à pied, à vélo, à scooter ou en voiturette électrique. C'est ce qui fait tout le charme des Saintes.

La plupart des touristes qui visitent les Saintes et principalement Terre-de-Haut arrivent le matin par bateau et repartent le soir même ou logent dans un des trois hôtels ou dans un des nombreux gîtes et chambres que compte l'île.

L'économie qui a longtemps reposé sur la pêche est principalement tournée aujourd'hui sur le tourisme et une petite production artisanale et locale (tourments d'amour, crêpes de poisson, huile de bois d'inde, ...)



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



La Désirade

La Désirade compte 8 éoliennes



Le minuscule archipel de Petite-Terre est constituée de deux micros-îles inhabitées : **Terre-de-Haut et Terre-de-Bas** sont situées au large de la Désirade.

Il s'agit d'une réserve naturelle qui est visitée à la journée et très prisée pour sa faune et sa flore.

Petite-Terre est fréquentée par de nombreux touristes chaque année qui y viennent notamment par le biais d'excursions organisées en voilier ou en bateau hors-bord. Le nombre de visiteurs est limité à 200 par jour afin de limiter l'impact sur cet espace protégé. L'estimation à l'année est de 30 000 visiteurs.

Au large de la pointe Est de la Guadeloupe, la Désirade mesure 11 km de long pour 2 km de large.

Elle accueille quelques 1 400 habitants, dont une communauté de pêcheurs.

Vue depuis Grande-Terre, elle ressemble à un long plateau allongé. A l'est, sa pointe fixe l'Atlantique, elle voit arriver en premier les ondes tropicales et les cyclones. Au sud-est on retrouve le village principal.

Au centre s'étire l'échine rocailleuse et arbustive, parcourue par un chemin de crête, culminant à 275 m à La Grande Montagne.

Au nord-ouest, les versants, déserts, plongent brusquement vers l'océan, dans un paysage parfois hostile. Ils sont peu fréquentés.

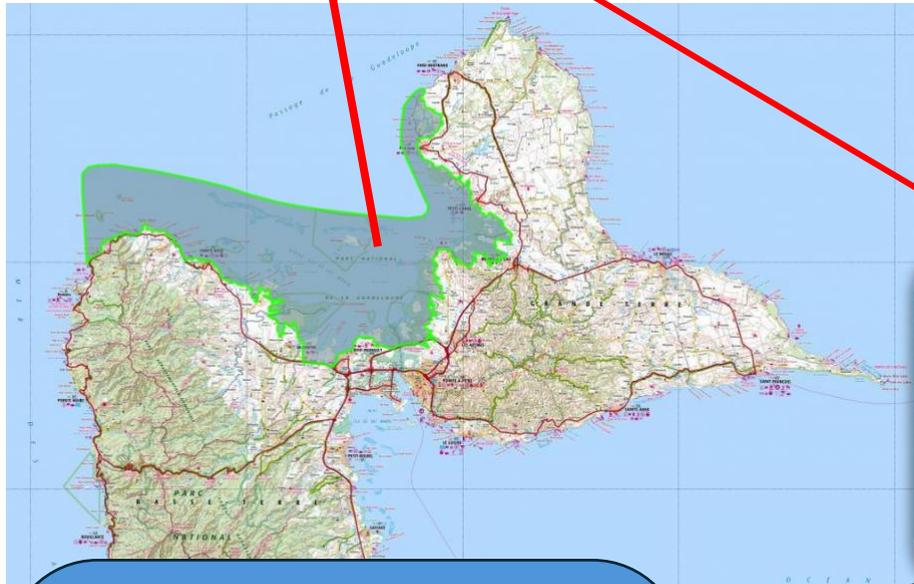
La Désirade située à environ 30 mn de bateau de Saint-François reçoit environ 80 000 visiteurs annuels qui viennent essentiellement pour la journée.



Les îles du grand-cul-de-sac et les îlets Pigeon



Les îlets Pigeon situés sur la commune de Bouillante se trouvent dans la Réserve Cousteau, espace protégé de 400 ha. Ces îlets devenus incontournables pour les touristes comptent près de 170 000 visiteurs avec 50 000 à 60 000 plongées chaque année.



Le Grand Cul-de-sac marin est une baie peu profonde (2 à 5 m) parsemée d'îlets qui est définie en aire maritime adjacente.

D'une superficie de 15 000 hectares, elle est encadrée par les îles de la Basse-Terre et de la Grande-Terre. Elle est bordée par des mangroves, des forêts marécageuses et des marais herbacés sur plus de 5 000 ha dont les fonctions écologiques sont très importantes.

Ces îles et notamment l'îlet Caret présentent une forte fréquentation notamment le week-end et les jours fériés allant jusqu'à 40 bateaux par jour et près de 600 par mois.



2. L'environnement et ses problématiques

La Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical avec des influences maritimes et une température moyenne de 27°C. On distingue une saison sèche « le carême » de janvier à juin et une saison humide, « l'hivernage » de juillet à décembre, marquée par la saison cyclonique qui s'étend de juin à novembre.



Le relief montagneux de la Basse-Terre est dominé par le volcan actif de la Soufrière. La Basse-Terre abrite le parc national qui s'étend sur 116 000 ha de forêt et concerne 21 communes sur les 32. Le parc comprend également une aire maritime adjacente de 131 000 ha. Le Nord et l'Est de la Basse-Terre sont particulièrement exposés au risque de tsunamis.



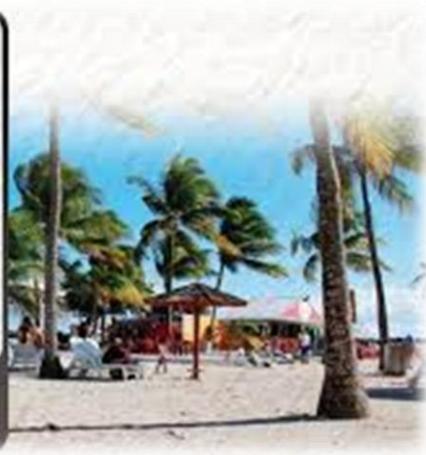
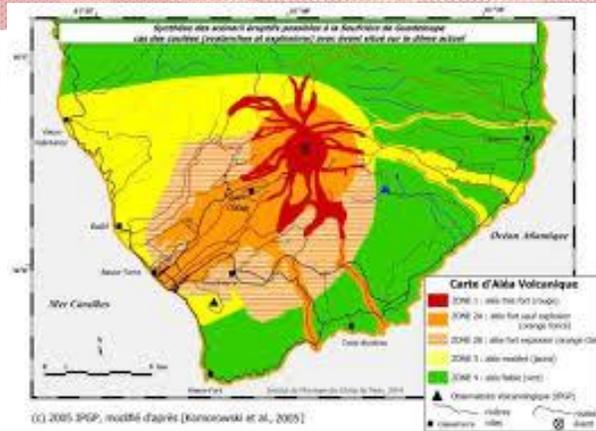
La Grande-Terre comporte à l'ouest des mangroves et des plateaux arides. Le littoral Sud est parsemé de plages de sable blanc à l'abri des récifs coralliens et concentre les grandes stations balnéaires de l'île.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Du fait de son climat tropical et de sa position au cœur de la Caraïbe, la Guadeloupe est menacée par six risques naturels majeurs : **séisme, volcan (avec la présence de la Soufrière, volcan encore actif), mouvement de terrain, cyclone, inondation, tsunami.** De plus, la pression de l'urbanisation est à l'origine d'une augmentation de la vulnérabilité face à ces phénomènes naturels.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

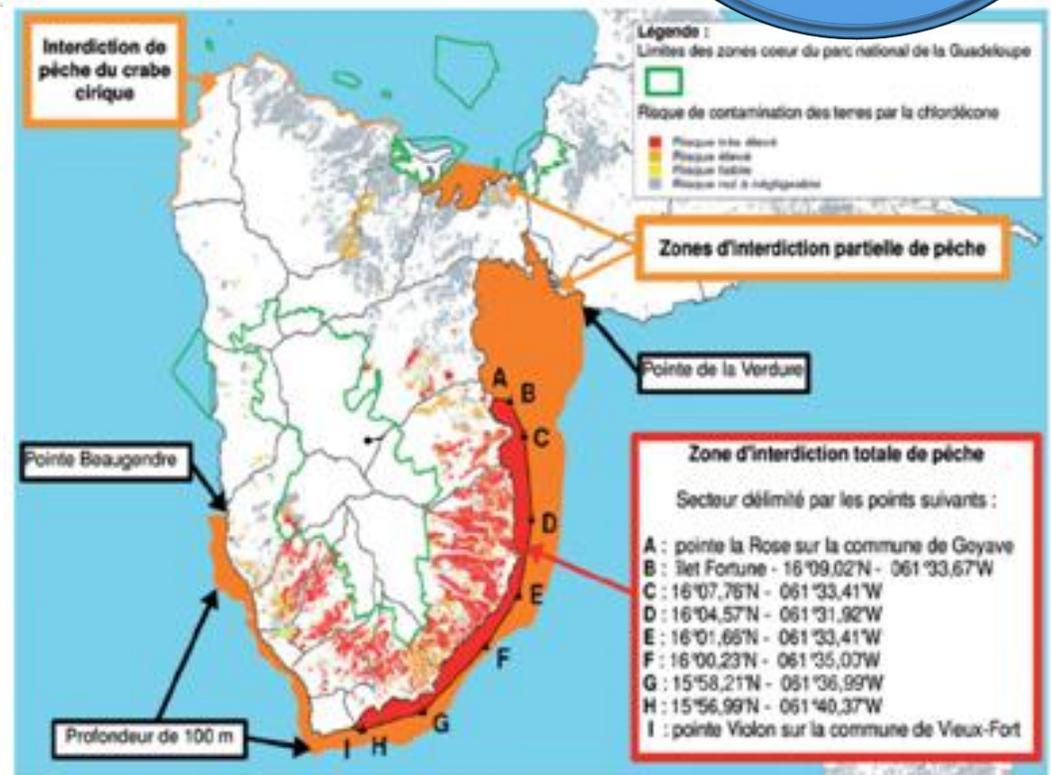
Depuis 10 ans, la Guadeloupe fait face à un nouveau fléau qui est celui de l'échouage des sargasses avec des conséquences désastreuses pour le littoral et les populations.

En effet, la dégradation des sargasses produit de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique, dont l'odeur est aujourd'hui bien connue de tous. Ce gaz est nocif à de fortes concentrations, il est donc recommandé aux personnes sensibles (enfants, personnes âgées, ...) d'éviter les zones où les sargasses sont en décomposition.

Ce phénomène n'est pas seulement nuisible pour les humains mais a également de nombreuses conséquences sur les animaux victimes de l'invasion de ces algues (poissons morts, ...).

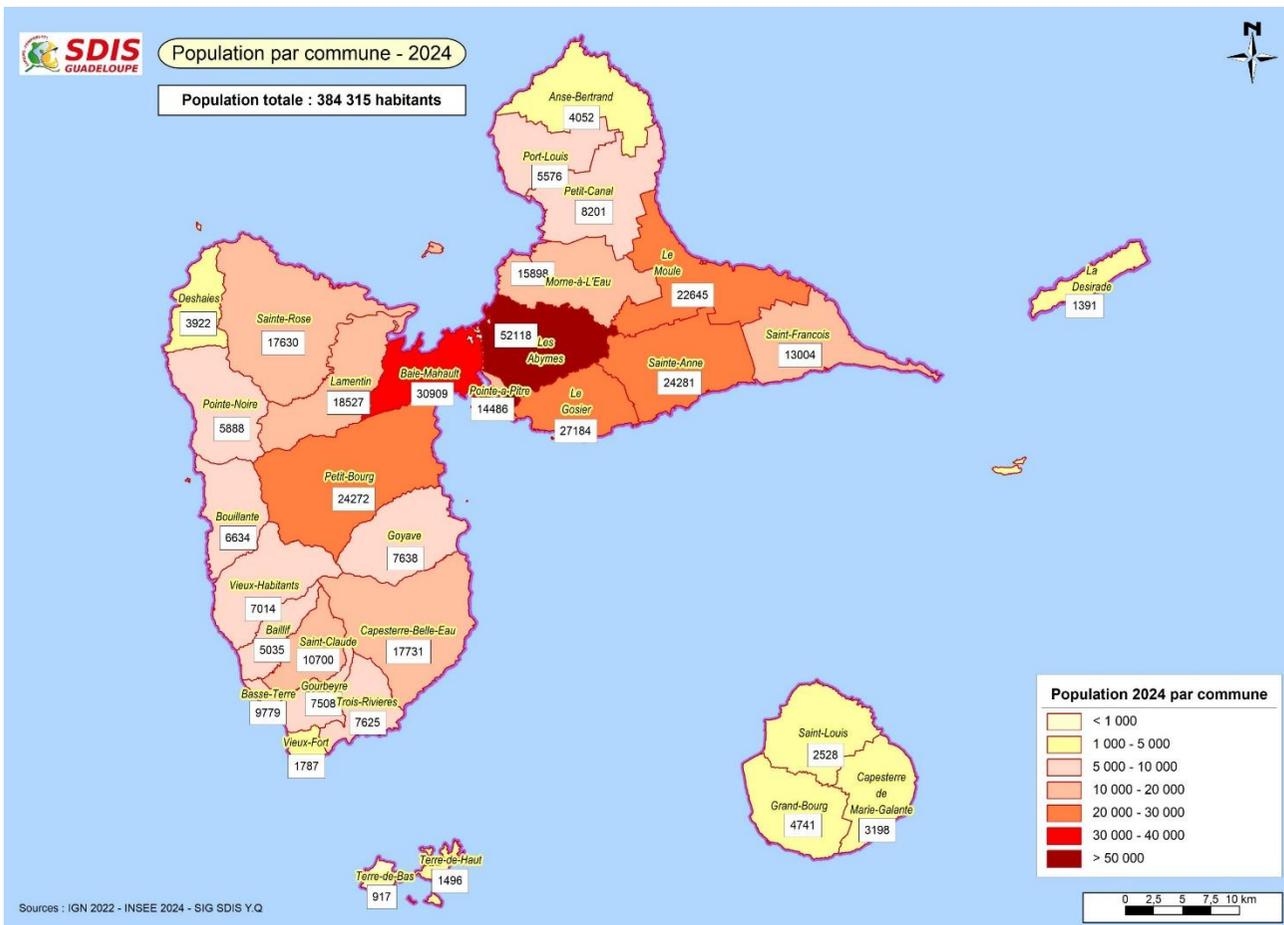


La Guadeloupe fait également face à une autre menace environnementale : le Chlordécone, insecticide dangereux, qui a été utilisé de 1972 à 2007 dans les plantations de banane et qui a contaminé les sols, la chaîne alimentaire et les populations.



Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

3. La population, sa densité et son habitat



La Guadeloupe a une population estimée à 384 315 habitants au 1^{er} janvier 2024 (Source : INSEE 2024). Entre 2014 et 2020, la population diminue de 0,7% par an en moyenne, soit 2 800 habitants en moins chaque année.

Le solde naturel (+ 0,4 %) ne compense plus le déficit migratoire de l'archipel qui s'accroît depuis 2008. Il est de -1,1 % par an en moyenne entre 2013 et 2018, contre - 0,6 % de 2008 à 2013. L'indice de fécondité (2,10) est cependant supérieur à la moyenne nationale (1,87).

La commune des Abymes est la plus peuplée avec 52 118 habitants.

La zone Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier compte 32 % de la population.

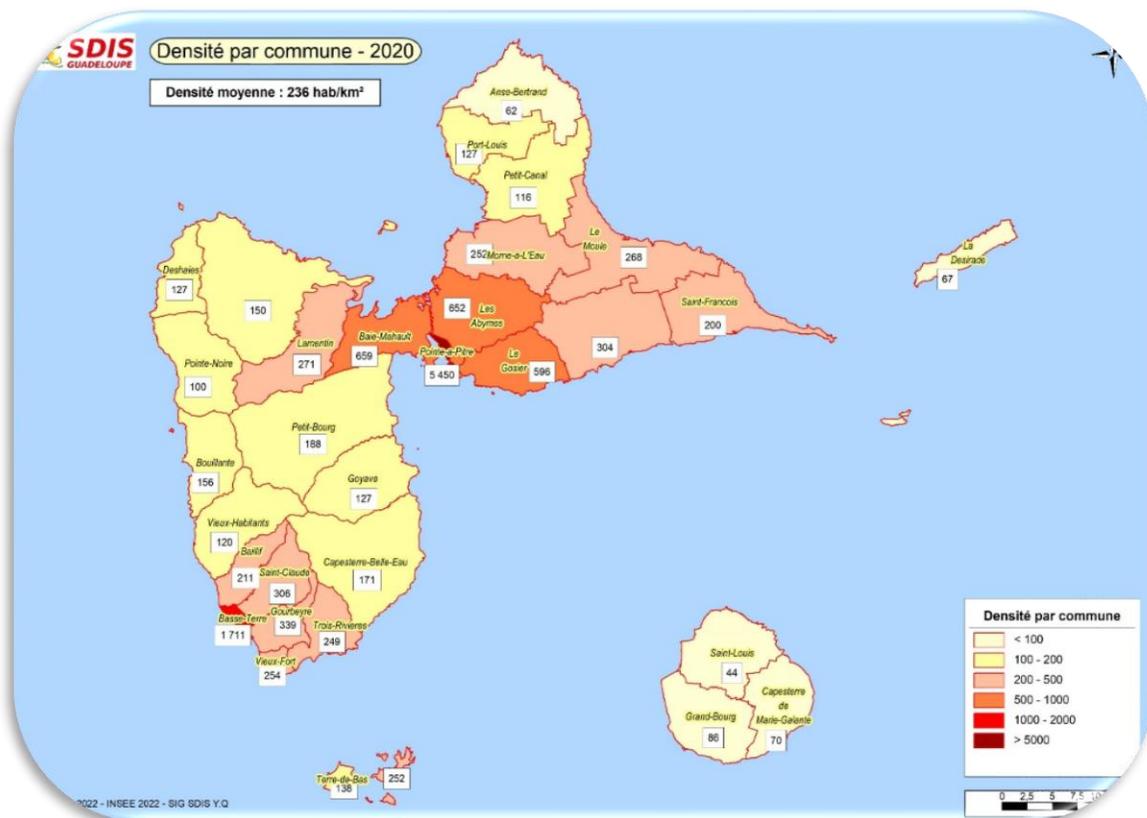
La population guadeloupéenne est vieillissante. Les guadeloupéens de 60 ans et plus représentent 28 % de la population et les 75 ans et plus 9%. Les moins de 25 ans représentent 29% de la population.

Les projections actuelles font état d'une diminution continue de la population avec 314 000 habitants en 2042 (Source : Flash INSEE 2022).

Source: INSEE	Population en 2024	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2014 et 2020 (en %)			Nombre d'enfants par femme en 2022
		Ensemble	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire apparent	
Guadeloupe	383 315	-0,7	+0,3	-1,0	2,04
France (hors Mayotte)	67 408 052	+0,3	+0,3	+0,1	1,76**

(*) Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans (**) France y compris Mayotte

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



La densité moyenne de la Guadeloupe est de 236 hab./km². Elle est élevée par rapport à celle de l'hexagone (106 hab./km²).

Avec une densité de 5 450 hab./km², la commune de Pointe-à-Pitre demeure de loin la ville la plus dense de l'outre-mer. Cependant, elle poursuit son déclin démographique (Source : INSEE)

En 2022, le PIB de la Guadeloupe est évalué à 9,12 milliards d'euros. Le PIB par habitant est de 22 427 euros, très inférieur à la moyenne nationale hors Ile-de-France (30 266 euros). Ainsi, La Guadeloupe se trouve parmi les cinq régions où le PIB par emploi est le plus faible, en revanche c'est le plus élevé des cinq DROM.

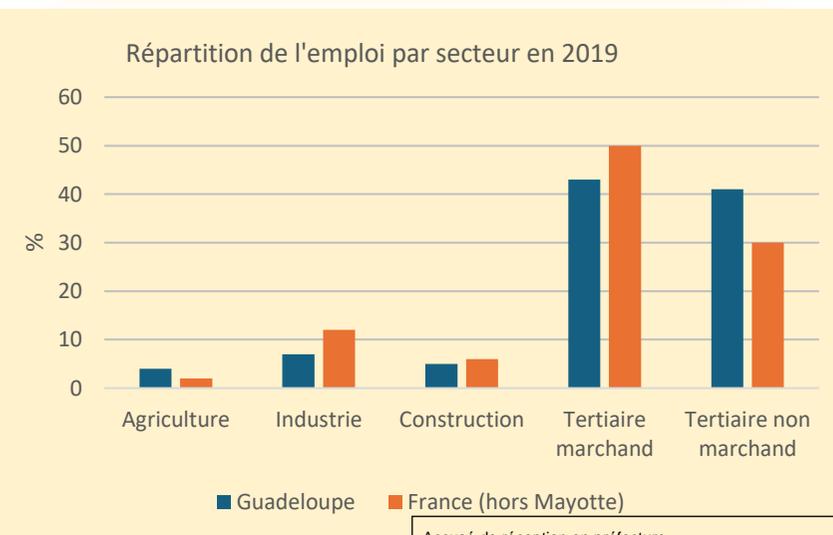
En Guadeloupe, 35 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté touche particulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les ménages jeunes. Pour les plus modestes, les prestations sociales sont la principale source de revenu.

En Guadeloupe, 25 % des personnes de 15 à 64 ans possèdent un diplôme d'études supérieures ; à l'inverse, 31 % des personnes de cette même classe d'âge sont peu ou pas diplômées, contre 20 % au niveau national.

En 2025, le taux de chômage s'établit à 16 % en Guadeloupe, soit trois fois celui de la France. Le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire et également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, notamment par manque de qualification de la population en recherche d'emploi.

L'économie guadeloupéenne est davantage tournée vers le secteur tertiaire par rapport à la France hexagonale, étant donnée l'importance des services administrés dans les économies ultramarines.

En 2019, 84 % des emplois relèvent du secteur tertiaire. La part de l'agriculture (4 %) est le double de celle au niveau national.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

En 2021, la Guadeloupe comptait 235 968 logements, dont 75 % de résidences principales (176 722), soit une augmentation de +5,2 % et +2,8 % par rapport à 2015 (Source : INSEE).

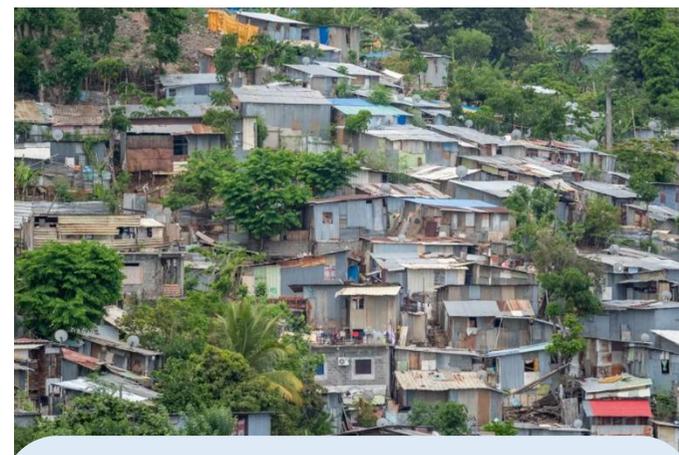
Le parc a doublé en 30 ans : près de trois résidences principales sur dix ont été construites depuis le début des années 2000 en s'inspirant notamment de la case créole traditionnelle. La majorité des habitations est faite de bois avec des toitures en charpentes traditionnelles ou industrielles, surmontées de tôles.

Les 3/4 des résidences principales sont de type individuel, le collectif restant peu présent dans les constructions récentes. Comme en France métropolitaine, six ménages sur dix sont propriétaires de leur logement, mais l'accession à la propriété reste limitée, en lien notamment avec les faibles revenus de la population (Source : INSEE).



Les locataires du parc social sont plus nombreux que dans l'Hexagone. Il permet notamment d'héberger les nombreuses familles monoparentales présentes en Guadeloupe. Il s'agit principalement d'habitats collectifs sur plusieurs étages.

Le parc locatif disponible dans le secteur libre est peu présent.



Sur l'ensemble des logements que compte la Guadeloupe, 35 000 sont dits potentiellement indignes, 11 000 sont considérés comme insalubres et 6 000 devraient être démolis. Ces habitats agissent sur leurs occupants à plusieurs titres : ils menacent leur santé physique, et aussi psychologique.

Source : INSEE

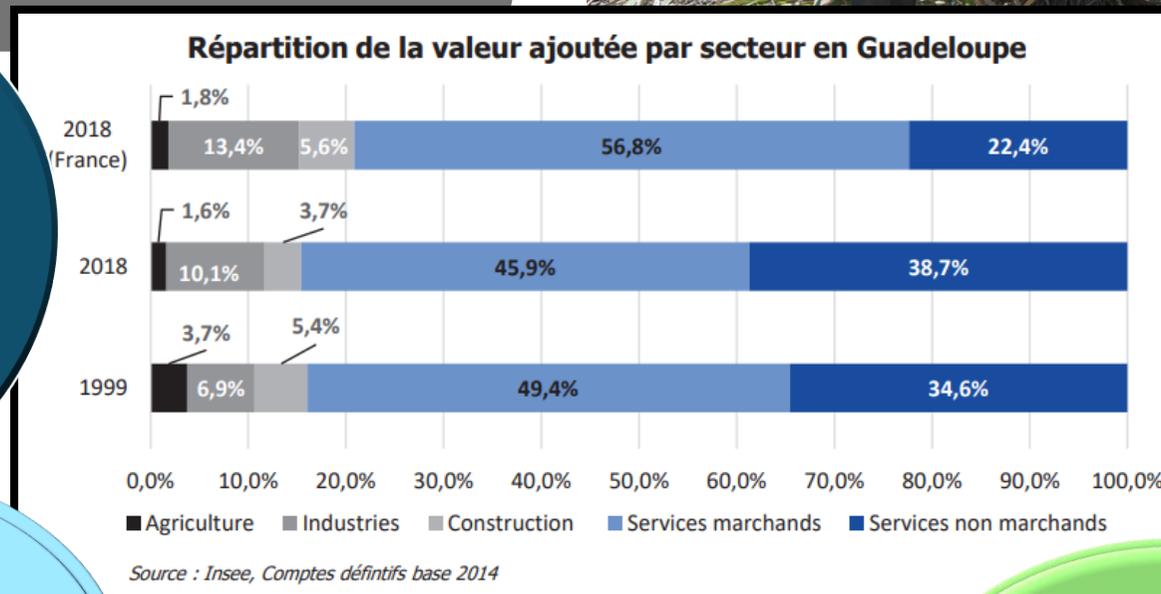
4. Les secteurs d'activité en Guadeloupe

Comme dans les autres DROM, l'économie guadeloupéenne est très tertiaisée et le poids des services dans la valeur ajoutée est plus élevé que la valeur nationale.

En 1970, les services représentaient déjà plus de la moitié de la valeur ajoutée de l'archipel. Conséquence directe du déclin agricole et de la faible présence industrielle.



En 2018, le secteur tertiaire pèse pour 85 %, en Guadeloupe contre 79 % de la valeur ajoutée pour la France entière.



Le secteur secondaire (construction, industrie) concentre 14 % de la valeur ajoutée totale contre 19 % en France.

Et enfin, le secteur primaire (agriculture, pêche) concentre 2 % de la valeur ajoutée comme en France.

Les exploitations ont une taille moyenne de 4,4 ha* et occupent 30 965 ha*, pour une superficie agricole utile de 31 836 ha*.

On compte 7 254* exploitations avec 1 679 emplois à temps plein.

La valeur de la production s'élève à 225 millions d'euros.

Le secteur primaire (Source : IEDOM 2021)

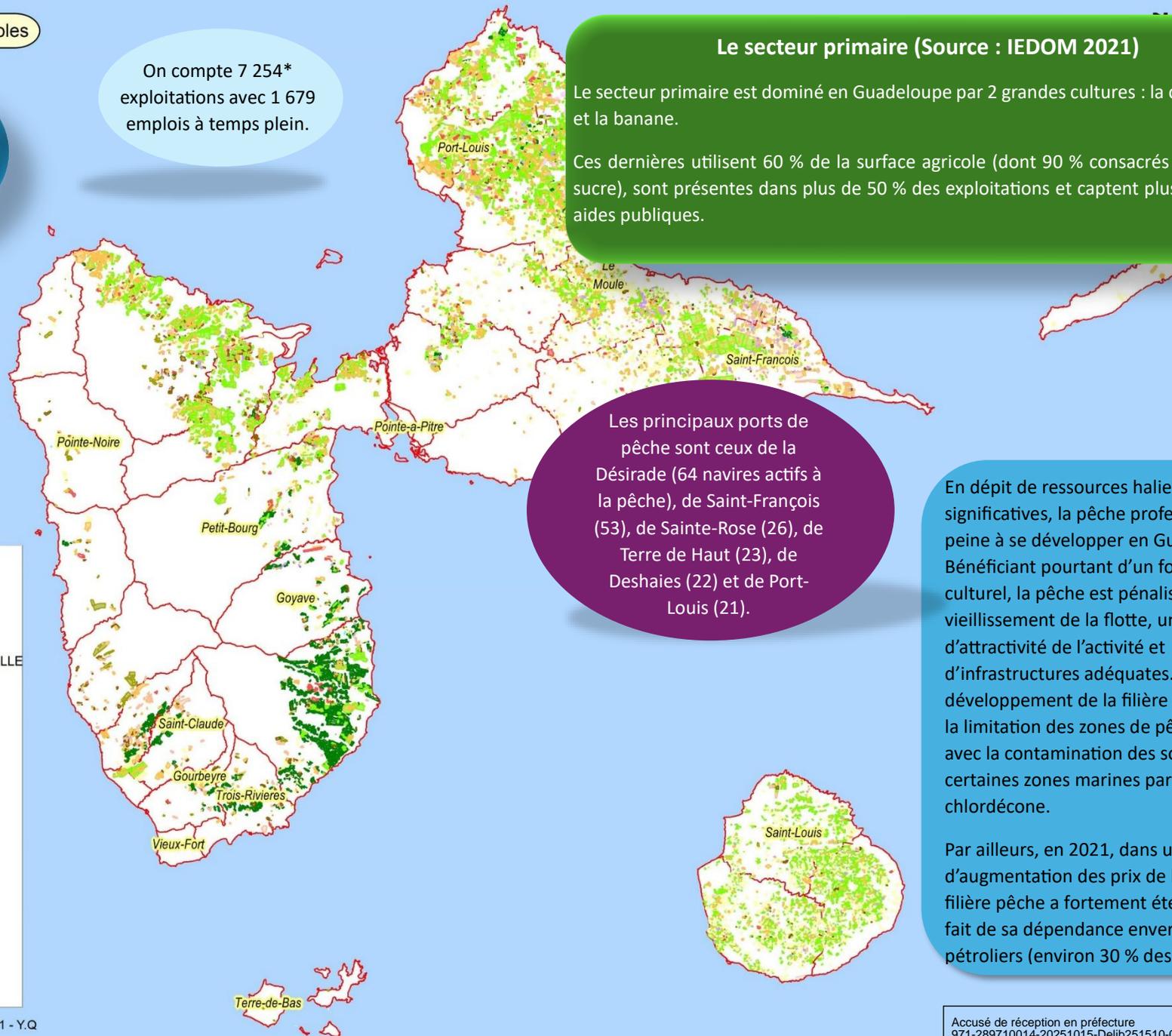
Le secteur primaire est dominé en Guadeloupe par 2 grandes cultures : la canne-à-sucre et la banane.

Ces dernières utilisent 60 % de la surface agricole (dont 90 % consacrés à la canne-à-sucre), sont présentes dans plus de 50 % des exploitations et captent plus de 90 % des aides publiques.

Les principaux ports de pêche sont ceux de la Désirade (64 navires actifs à la pêche), de Saint-François (53), de Sainte-Rose (26), de Terre de Haut (23), de Deshaies (22) et de Port-Louis (21).

En dépit de ressources halieutiques significatives, la pêche professionnelle peine à se développer en Guadeloupe. Bénéficiant pourtant d'un fort ancrage culturel, la pêche est pénalisée par le vieillissement de la flotte, un manque d'attractivité de l'activité et d'infrastructures adéquates. En parallèle, le développement de la filière est freiné par la limitation des zones de pêche en lien avec la contamination des sols et de certaines zones marines par le chlordécone.

Par ailleurs, en 2021, dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, la filière pêche a fortement été impactée du fait de sa dépendance envers les produits pétroliers (environ 30 % des charges).



Légende	
Unités administratives	
	Limite communale
Parcelles agricoles	
	AUTRES_CULTURES_INDUSTRIELLE
	BANANE
	CANNE_A_SUCRE
	LEGUMES_FRUITS_FLEURS
	PRAIRIES
	VERGERS
	PEPINIERES
	TUBERCULES
	DIVERS_AUTRES_CULTURES
	CEREALES_OLEAGINEUX
	FOURRAGES
	SURFACES_GELEES
	SURFACES_BOISEES

Sources : IGN 2022 - RPG 2022 - SIG SDIS 971 - Y.Q

Le secteur secondaire

En 2018, l'industrie guadeloupéenne représente, dans sa globalité, 9 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches du département. Le sous-secteur électricité, gaz, eau, assainissement et gestion des déchets (EGEAG) y est prépondérant avec 7 % de la valeur ajoutée, soit près de 80 % de la valeur ajoutée industrielle.

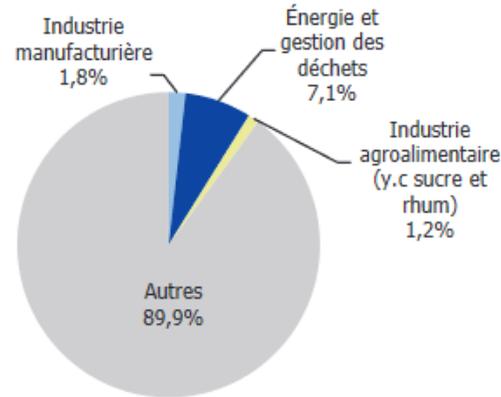
Hors filière canne-sucre-rhum et EGEAG, l'industrie est peu présente dans le paysage économique local.

L'étroitesse du marché, l'éloignement géographique et l'insularité sont autant d'éléments qui limitent sa compétitivité et, par voie de conséquence, le développement de ses capacités de production.

Il y a donc peu d'industries. Toutefois le nombre d'établissements est en augmentation. En effet, le secteur est composé de 2 030 établissements en 2021 contre 1 921 en 2020, soit 6 % de plus.

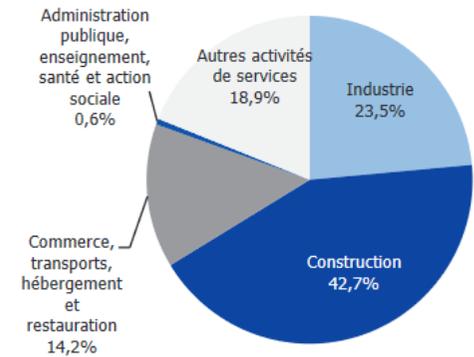
En 2019, 1 836 structures présentes dans l'industrie génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros pour un taux de valeur ajoutée (VA) de 30,4 % contre 25,6 %, en moyenne, pour l'ensemble des secteurs économiques.

Etablissements artisanaux par domaine d'activité au 1er avril 2022



Source : Insee, Comptes économiques définitifs de Guadeloupe.

Établissements artisanaux par domaine d'activité au 1er avril 2022



Source : Insee, SIRENE.

Au 1^{er} avril 2022, l'Insee dénombre 1 584 établissements artisanaux sur le territoire.

Ce sont majoritairement de petites structures puisque deux tiers ont un effectif de 5 personnes ou moins et 92 % ont moins de 10 employés. Parmi l'ensemble des branches professionnelles, le secteur de la construction est prépondérant, regroupant 43 % des établissements (soit 677 entités), devant les activités industrielles (24 % soit 373 établissements).



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251610-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Le secteur tertiaire

Le commerce représente 10% de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de la Guadeloupe en 2018.

Au 1er avril 2022, 4 568 établissements commerciaux sont comptabilisés sur le territoire, soit 21 % de l'ensemble des établissements. Il se compose, à hauteur de deux tiers, de commerces de détail (66%), 19% de commerces de gros et de 15 % d'entreprises de commerce et de réparation automobile.

Selon l'Insee, en 2019, le taux de valeur ajoutée des commerces guadeloupéens s'établit à 15% et leur taux de marge à 25%.



En 2023, plus de 1 million de visiteurs (1 165 238) arrivés par l'aéroport Pôle Caraïbes a parcouru l'archipel, soit une augmentation de 11% par rapport à 2018.

Le nombre de visiteurs arrivés par la Gare maritime de Bergevin/Pointe-à-Pitre (en provenance de la Martinique, la Dominique et Sainte-Lucie) s'élève à 43 762.

L'archipel accueille majoritairement des visiteurs de nationalité française résidant pour l'essentiel en France hexagonale. 91% des visiteurs arrivés par voie aérienne et 76 % de ceux arrivés par voie maritime sont de nationalité française dont respectivement 66% et 45% d'entre eux résident en France hexagonale.

Les visiteurs sont principalement des touristes d'agrément venus parcourir l'archipel. Un touriste sur quatre vient rendre visite à des proches et 12 % sont présents pour des raisons professionnelles.

Près de trois quarts des visiteurs n'en sont pas à leur première visite et la quasi-totalité d'entre eux envisage de revenir en Guadeloupe.

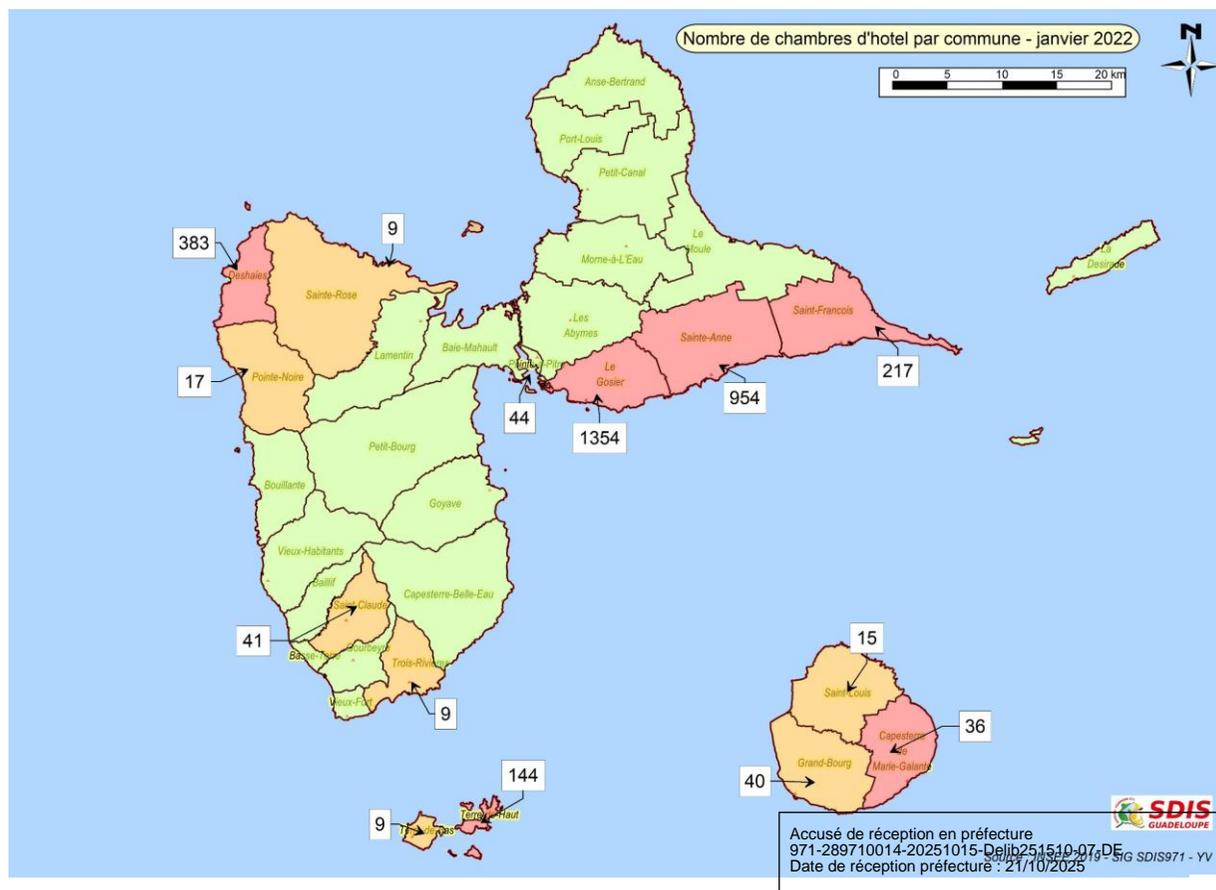
En 2019, la durée moyenne de séjour dans l'archipel s'allonge à 17 jours contre 14 jours en 2018. Pour les visiteurs arrivés par voie maritime, la durée de séjour est moindre et s'élève à 14 jours en moyenne en 2019.

Le territoire de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant conserve l'attrait majeur et accueille près de la moitié des visiteurs. Dans le détail, les communes du Gosier et de Sainte-Anne hébergent respectivement 21 % et 14 % des touristes.

Au 1^{er} janvier 2022, 55 établissements hôteliers sont répertoriés en Guadeloupe. Ils offrent 3 258 chambres (contre 3 437 un an auparavant). L'essentiel de l'offre est localisé dans les communes du Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François, suivi par la commune de Deshaies et celle de Terre-de-Haut aux Saintes.

L'offre hôtelière guadeloupéenne est plus importante que celle de la Martinique (qui compte 46 établissements hôteliers et 2 838 chambres).

Parallèlement à l'offre d'hôtellerie classique, les hébergements meublés de tourisme (gîtes, villas, appartements, bungalows, locations chez un particulier, etc.) sont en plein essor ces dernières années. Ces modes d'hébergements sont choisis par 13% des touristes arrivés par l'aéroport et par 18 % de ceux arrivés par voie maritime.



5. Les transports et les réseaux



Réseau routier et maritime

Le réseau routier

Avec la loi du 13 août 2004, l'Etat a transféré aux collectivités territoriales Région et Département, ses compétences routières. La Région Guadeloupe et le Département ont opté pour une mutualisation des moyens de gestion des routes et ont créé en novembre 2007, un Syndicat mixte de gestion appelé «Routes de Guadeloupe».

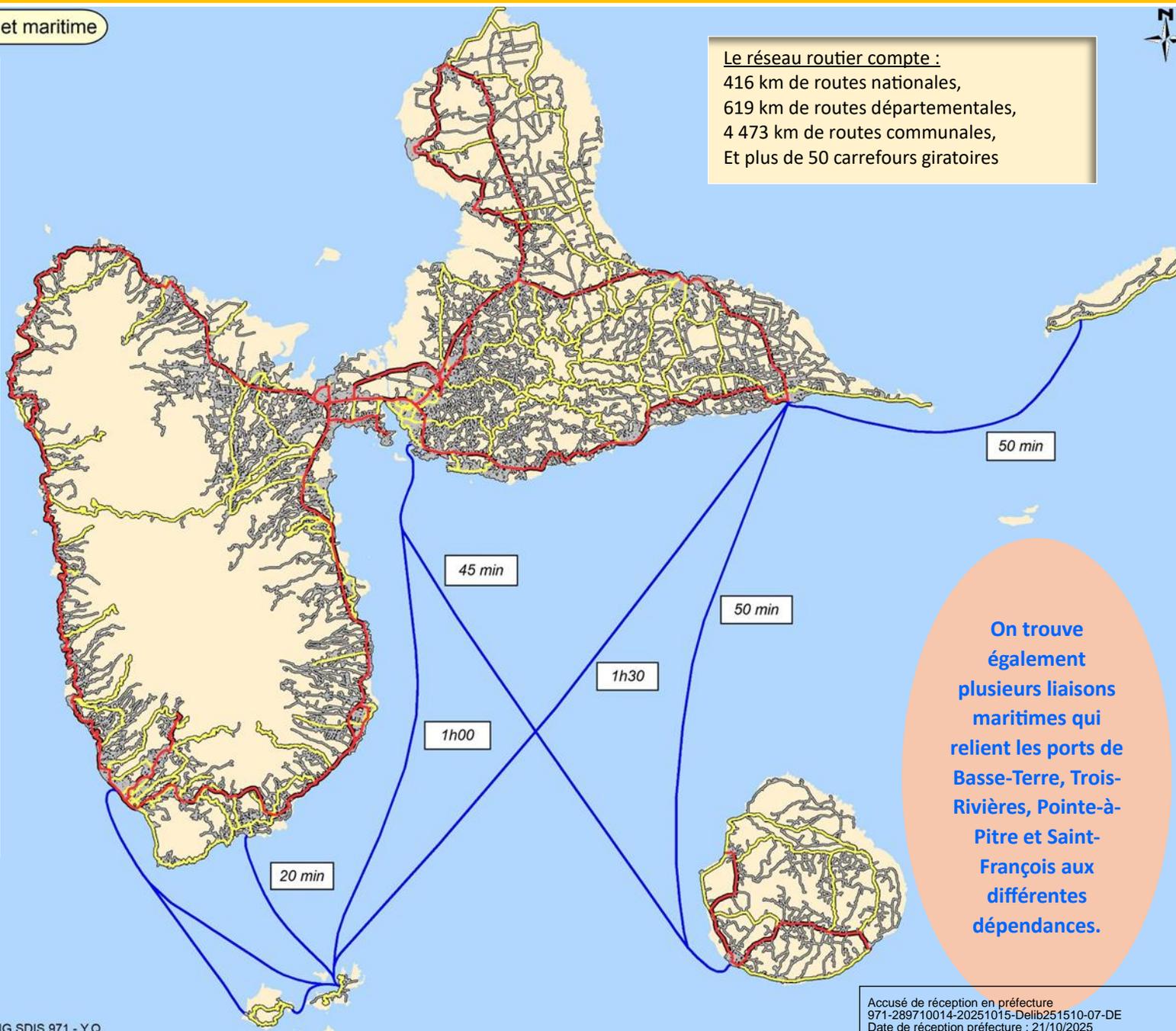
On note une augmentation générale du trafic routier sur l'ensemble du département avec une augmentation de 1,6% de 2017 à 2018. Cette augmentation se constate sur l'ensemble des axes principaux du réseau à l'exception de la station de Basse-Terre qui enregistre une diminution de 6,4%.

L'agglomération pointoise est la zone la plus fréquentée avec une augmentation de 2,8 % sur l'axe de Destrellan (101 705 véhicules par jour) et de 3,7 % sur l'axe de la Gabarre (100 420 véhicules/jour) (Source : Routes de Guadeloupe).

Réseau routier

- Voies maritimes
- Route Communale
- Départementale
- Nationale

Sources : IGN 2022 - Route de Guadeloupe - SIG SDIS 971 - Y.Q

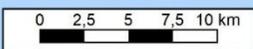
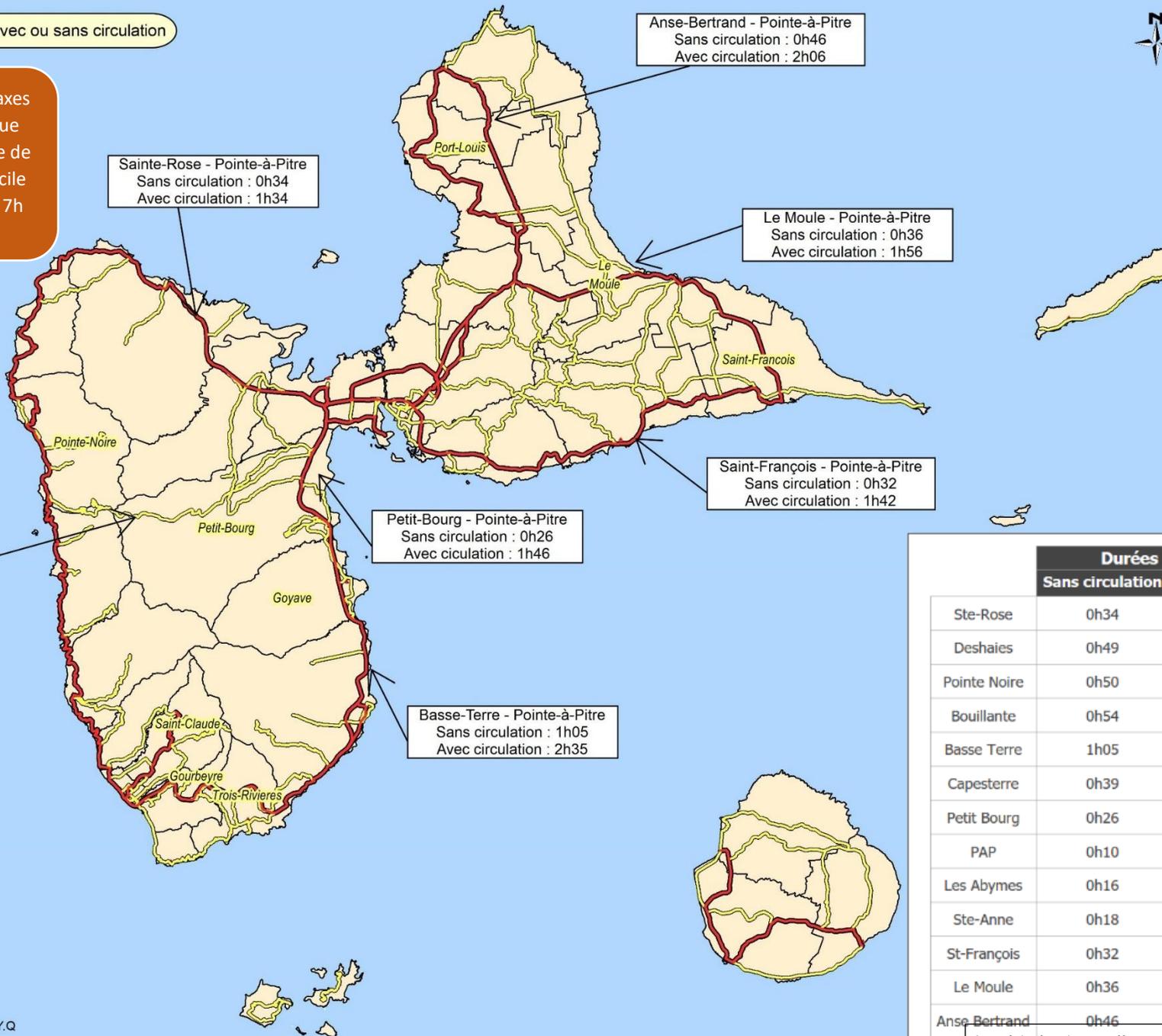


Le réseau routier compte :
416 km de routes nationales,
619 km de routes départementales,
4 473 km de routes communales,
Et plus de 50 carrefours giratoires

On trouve également plusieurs liaisons maritimes qui relient les ports de Basse-Terre, Trois-Rivières, Pointe-à-Pitre et Saint-François aux différentes dépendances.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Aux heures de pointe, les grands axes sont saturés, l'activité économique étant très concentrée dans la zone de Jarry notamment. Il est donc difficile d'éviter les embouteillages entre 7h et 8h30 et entre 16h et 18h.



Légende

Unités administratives

- Limite communale

Réseau routier

- Départementale
- Nationale

Sources : IGN 2022 - ICIGO - SIG SDIS 971 - Y.Q

	Durées Minimales	
	Sans circulation	Heures de pointe
Ste-Rose	0h34	1h34
Deshaies	0h49	2h19
Pointe Noire	0h50	2h20
Bouillante	0h54	2h24
Basse Terre	1h05	2h35
Capesterre	0h39	2h09
Petit Bourg	0h26	1h46
PAP	0h10	0h50
Les Abymes	0h16	1h15
Ste-Anne	0h18	1h15
St-François	0h32	1h42
Le Moule	0h36	1h56
Anse Bertrand	0h46	2h06

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Le trafic aérien

Avec 2 077 233 passagers comptabilisés en 2022*, l'aéroport Pôle Caraïbe se place à la 12^{ème} place des aéroports nationaux dans le classement par passagers transportés.

	2021	2022	Variation
Passagers locaux**	1 242 219	2 024 689	63,0%
Transit	37 044	52 544	41,8%
Total passagers	1 279 864	2 077 233	62,4%
Fret (tonnes)	10 568	11 100	5,0%
Trafic de poste (tonnes)	2 590	1 897	-26,8%
Mouvements commerciaux.	18 630	26 339	41,4%

*Union des aéroports français & Francophones associés (UAF&FA) : Résultats activités aéroports français 2022

**passagers commençant ou terminant leur voyage à l'aéroport considéré. Ils se répartissent en passagers nationaux embarquant à destination ou débarquant en provenance d'un aéroport français et passagers internationaux embarquant à destination ou débarquant en provenance d'un aéroport étranger.



Photo : SAGPC

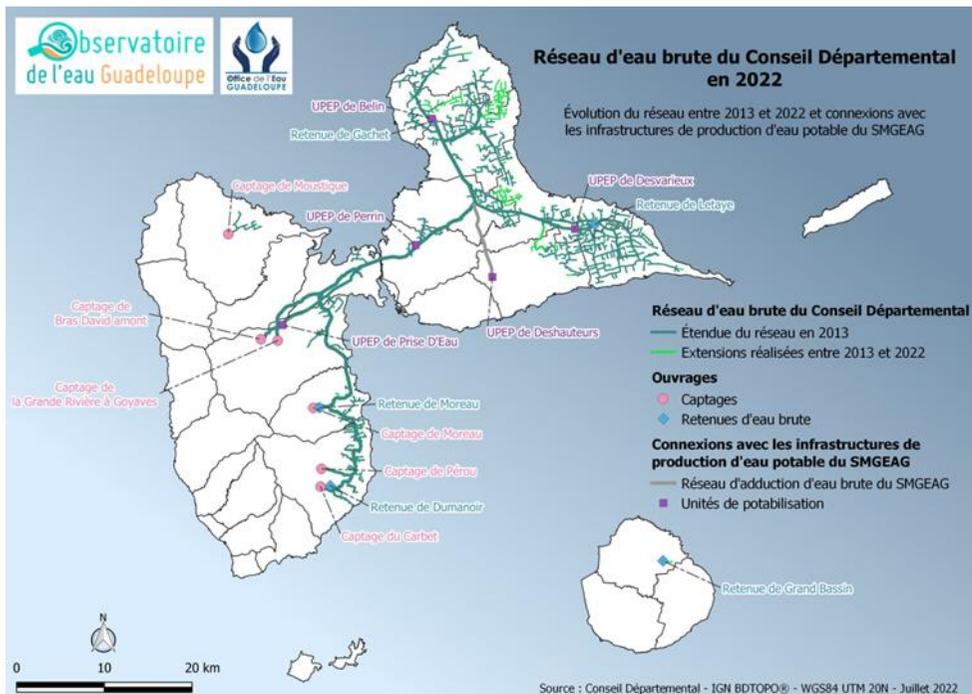


Le trafic maritime

Bien qu'en-deçà du trafic record de l'année 2021 (4,2MT), l'activité du Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG) demeure soutenue en 2022 (3,9 MT) et constitue son second meilleur résultat. Après deux années difficiles consécutives à la crise sanitaire, 826 000 passagers ont transité par les installations de Guadeloupe Port Caraïbes*.

*source GPMG	2021	2022	Variation
Croisière	0	49 159	ns
Archipel	540 552	677 792	25,4%
Inter-îles (international)	25 662	99 792	286,0%
Total passagers	566 214	826 108	45,9%
Nb de navire fret	2 809	2 287	-18,6%
Total marchandises brutes (en tonnes)	4 222 837	3 857 150	-8,7%

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Réseau d'eau

Sur l'archipel, les pertes d'eau sont immenses, soit moins d'un tiers de l'eau prélevée arrive au robinet (période 2020-2021).

Par ailleurs, seuls 39% des captages existants qui "représentent 75% du volume d'eau destiné à l'alimentation en eau potable" sont autorisés et les autres sont "en attente de régularisation".

"Parallèlement, il est demandé à la population de ne pas consommer les eaux des sources" trop souvent contaminées au-delà des seuils recommandés aux pesticides (chlordécone) et aux hydrocarbures.

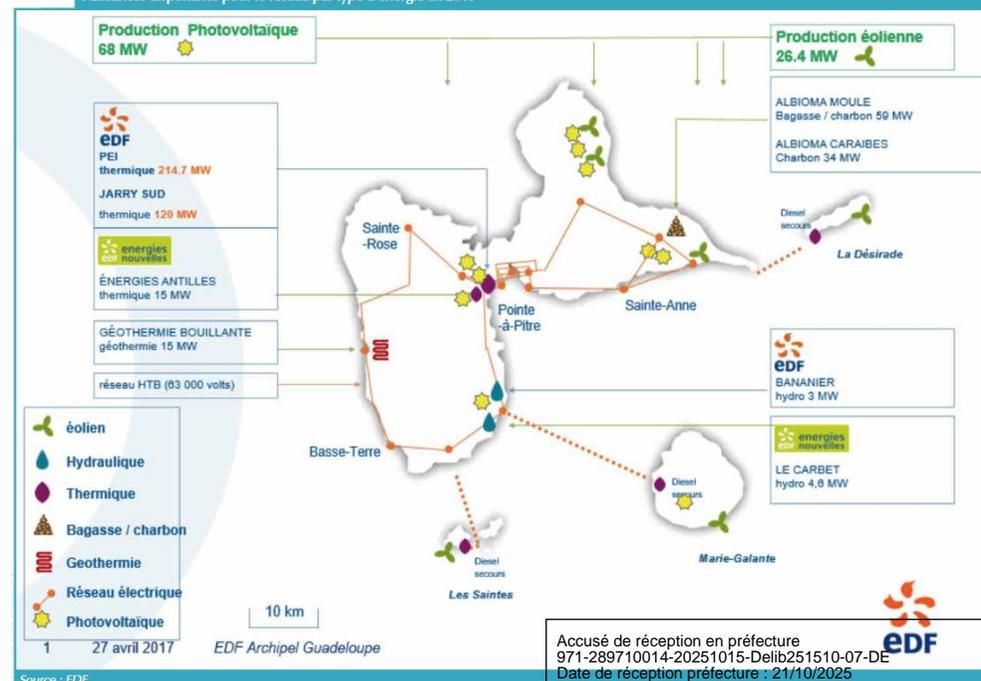
De plus, 14 stations d'assainissement collectif sur 18 sont défectueuses pour différentes raisons : ouvrages hors service ou vétustes, exploitation défectueuse, incidents ponctuels (Source : Observatoire de l'Eau Guadeloupe)

Réseau et source d'énergie électrique

La Guadeloupe fait partie des zones insulaires non interconnectées au réseau électrique hexagonal français (ZNI). Étant électriquement isolée, elle doit donc produire elle-même l'énergie qu'elle consomme.

La Guadeloupe reste très dépendante des énergies fossiles, qui constituent 86 % du mix énergétique local, malgré un potentiel naturel important en termes d'énergies renouvelables. En effet, les ressources géothermiques sont propices à la production électrique, tandis que l'importante culture de canne à sucre permet d'exploiter la bagasse (résidu de la production de canne à sucre utilisé comme combustible dans certaines centrales thermiques). Les énergies renouvelables représentent environ 14 % du mix énergétique : 2 % de photovoltaïque, 2 % d'hydroélectricité, 5 % de géothermie, 5 % de biomasse (bagasse). Depuis quelques années, la Guadeloupe doit faire face à une forte hausse de la consommation d'électricité (équipement des ménages, systèmes de climatisation...). En plus de la promotion des économies d'énergies, de nouvelles installations sont nécessaires pour l'archipel (Source : EDF).

Carte 3 Puissances disponibles pour le réseau par type d'énergie en 2016



6. Infrastructures sanitaires



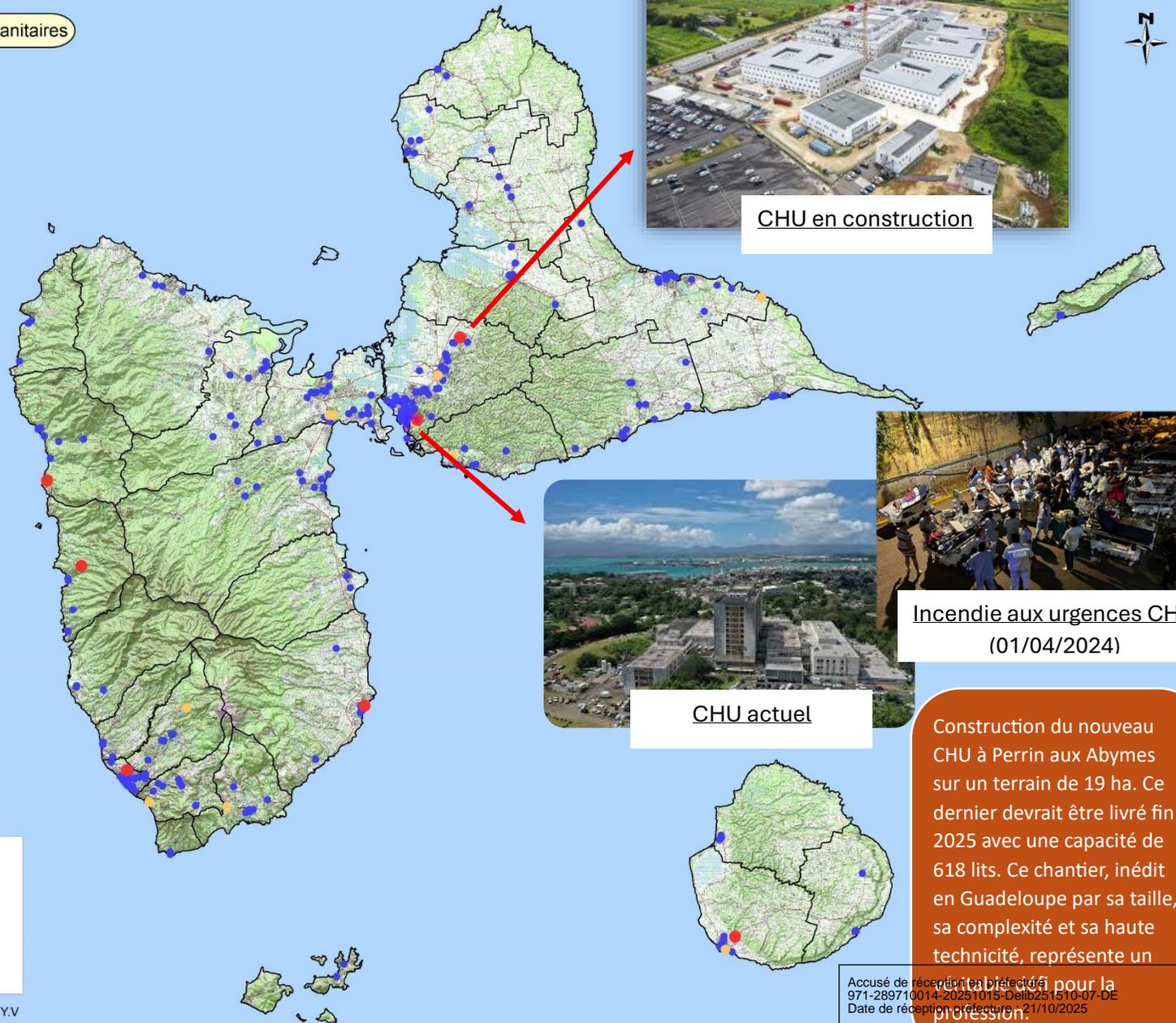
Établissements sanitaires

En Guadeloupe, au 1^{er} janvier 2021, 338 médecins généralistes exercent au moins une activité libérale (libérale et mixte) selon le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS). La densité médicale correspondante est de 87 médecins pour 100 000 habitants (99 pour 100 000 habitants en France hexagonale). La Guadeloupe est classée au quatrième rang des régions françaises ayant les densités de médecins généralistes libéraux les plus faibles.

Source : Observatoire régional de la santé en Guadeloupe (ORSaG)

On compte 7 établissements hospitaliers, 10 cliniques et d'autres structures telles que des dispensaires, des cabinets infirmiers, des structures d'accueil, un peu partout sur le territoire. Les îles du Sud et Désirade restent cependant des déserts médicaux.

D'ici 2023, la demande va s'intensifier en relation avec le vieillissement de la population et des départs à la retraite des praticiens.



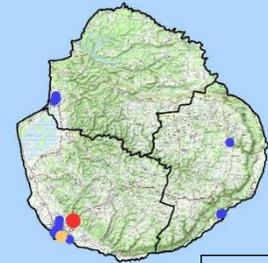
CHU en construction



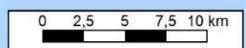
Incendie aux urgences CHU (01/04/2024)



CHU actuel



Construction du nouveau CHU à Perrin aux Abymes sur un terrain de 19 ha. Ce dernier devrait être livré fin 2025 avec une capacité de 618 lits. Ce chantier, inédit en Guadeloupe par sa taille, sa complexité et sa haute technicité, représente un



- Unités administratives**
- Limites communales
- Etablissement sanitaires**
- Autres
 - Clinique
 - Etablissements hospitaliers

Sources : IGN 2017 - INSEE - SIG SDIS 971 - Y.V

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception en préfecture : 21/10/2025

2^{ème} partie : **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours**

1. Les missions et l'organisation générale du SDIS

Placé sous la double autorité du préfet représentant de l'État dans le département pour ce qui concerne le domaine opérationnel et du président du CASDIS pour la gestion administrative et financière, le SDIS met ses moyens pour emploi, à la disposition des maires et du préfet dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de police administrative.

Son fonctionnement repose sur une organisation opérationnelle et des ressources humaines et matérielles composant le corps départemental des sapeurs-pompiers. Il est dirigé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDSI). Celui-ci est aussi chef du corps départemental.



Les missions

Le SDIS est un établissement public administratif qui dispose de sa personnalité juridique et de son budget propre. Il est classé en catégorie B (conformément à l'arrêté pris par le ministre de l'Intérieur le 2 janvier 2017, basé sur le nombre d'habitants du département). Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection des personnes et des biens et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ces compétences, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement,
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes,
 - Présentent des signes de détresse vitale,
 - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

L'article L1424-42 du CGCT précise que le service départemental d'incendie et de secours n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public définies à l'article L1424-2. S'il est procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ces missions, il peut être demandé aux bénéficiaires une participation aux frais, dans des conditions déterminées par délibération de l'organe délibérant.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

L'organisation administrative

Elle s'articule autour des services de la direction du SDIS et des 3 groupements territoriaux ainsi que 8 groupements fonctionnels.



Les groupements fonctionnels :

Les 7 groupements fonctionnels et la Sous-Direction de la Santé ont pour vocation la gestion administrative, technique et opérationnelle des dossiers du SDIS. On distingue :

- Le Groupement Pilotage Evaluation et Prospective (GPEP),
- Le Groupement Infrastructure et Logistique (GIL),
- Le Groupement Ressources Humaines (GRH),
- Le Groupement Système d'Information (GSI),
- Le Groupement Formation Sport (GFS),
- Le Groupement Prévention-Prévision (GPP)
- Le Groupement Budget et Commande Publique (GBCP).

Les groupements sont organisés en services.

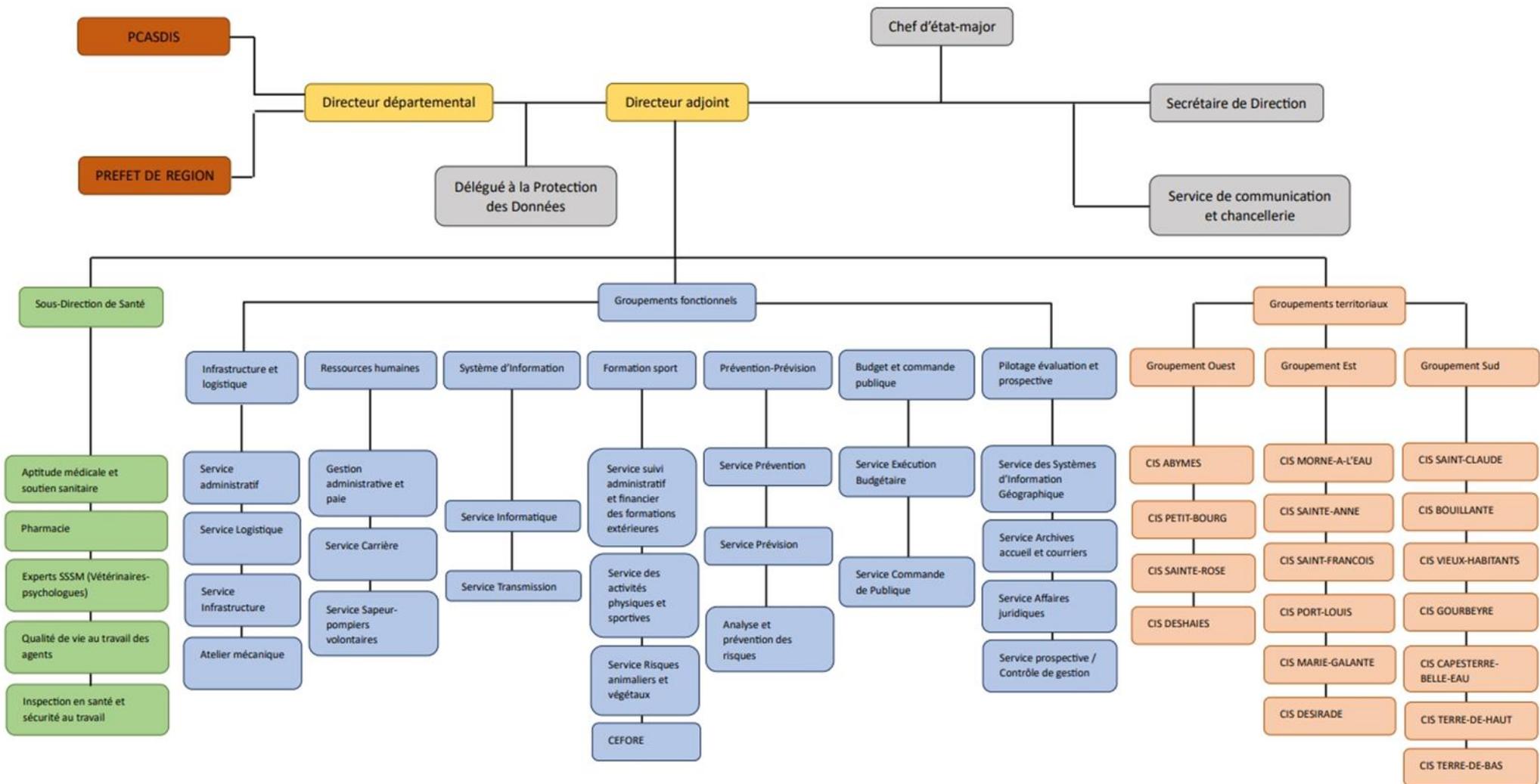
Le chef de groupement est un fonctionnaire de catégorie A ou un officier supérieur de sapeur-pompier titulaire de la formation adaptée.

Les groupements territoriaux :

Les groupements territoriaux assurent la coordination et le contrôle des 17 CIS qui les composent. Ces groupements ont pour vocation la gestion quotidienne des Centres d'Incendie et de Secours, assurant le relais de la direction pour mettre en œuvre les politiques publiques décidées par le Conseil d'administration et la direction. On distingue :

- Le Groupement Territorial Sud comptant les CIS de Bouillante, Vieux-Habitants, Saint-Claude, Gourbeyre, Capesterre-Belle-Eau, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas,
- Le Groupement Territorial Ouest avec les CIS de Petit-Bourg, Sainte-Rose, Deshaies et Les Abymes,
- Le Groupement Territorial Est avec les CIS de Sainte-Anne, Saint-François, Morne-à-L'Eau, Port-Louis, Désirade et Marie-Galante.

Le chef de groupement est un officier supérieur de sapeur-pompier titulaire de la formation d'adaptation à l'emploi de chef de groupement.



ORGANIGRAMME DU SDIS

2. Les centres d'incendie et de secours dans leurs groupements territoriaux

La Guadeloupe compte 17 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) :

- Le CIS des Abymes,
- Le CIS de Petit-Bourg,
- Le CIS de Sainte-Rose,
- Le CIS de Deshaies,
- Le CIS de Morne à l'Eau,
- Le CIS de Port-Louis,
- Le CIS de Sainte-Anne,
- Le CIS de Saint-François,
- Le CIS de Marie-Galante
- Le CIS de Désirade,
- Le CIS de Capesterre-Belle-Eau,
- Le CIS de Gourbeyre,
- Le CIS de Saint-Claude,
- Le CIS de Vieux-Habitants,
- Le CIS de Bouillante,
- Le CIS de Terre-de-Haut,
- Le CIS de Terre-de-Bas

Dans chaque CIS, la permanence opérationnelle est assurée à partir d'une garde postée, composée de sapeurs-pompiers professionnels et de sapeurs-pompiers volontaires.

Chaque centre détient un périmètre de première intervention correspondant au secteur pour lequel le CIS est le plus rapide à intervenir.

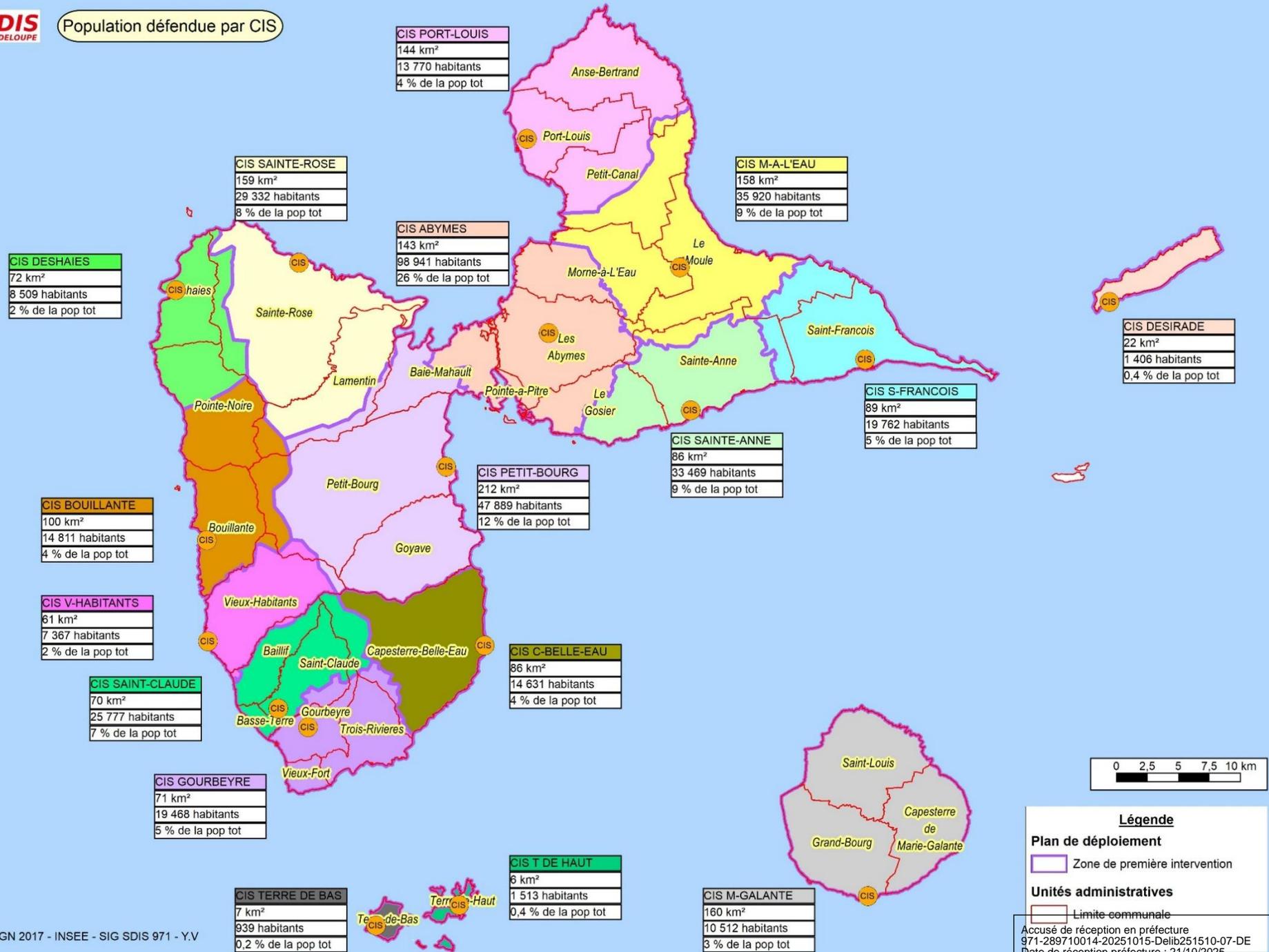
Face à l'emplacement des centres, la topologie du terrain et le réseau routier, ces périmètres sont plus ou moins vastes, allant de 6 Km² pour Terre-de-Haut à 212 km² pour Petit-Bourg.

En fonction des secteurs, la population défendue varie également allant de 939 habitants pour Terre-de-Bas à 98 941 pour les Abymes.

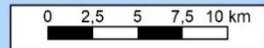
Le CIS des Abymes protège 26 % de la population totale. Ce dernier est suivi de loin par le CIS de Petit-Bourg avec 12% et du CIS de Sainte-Rose avec 8%.



Population défendue par CIS



Sources : IGN 2017 - INSEE - SIG SDIS 971 - Y.V



Légende

Plan de déploiement

- Zone de première intervention

Unités administratives

- Limite communale

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

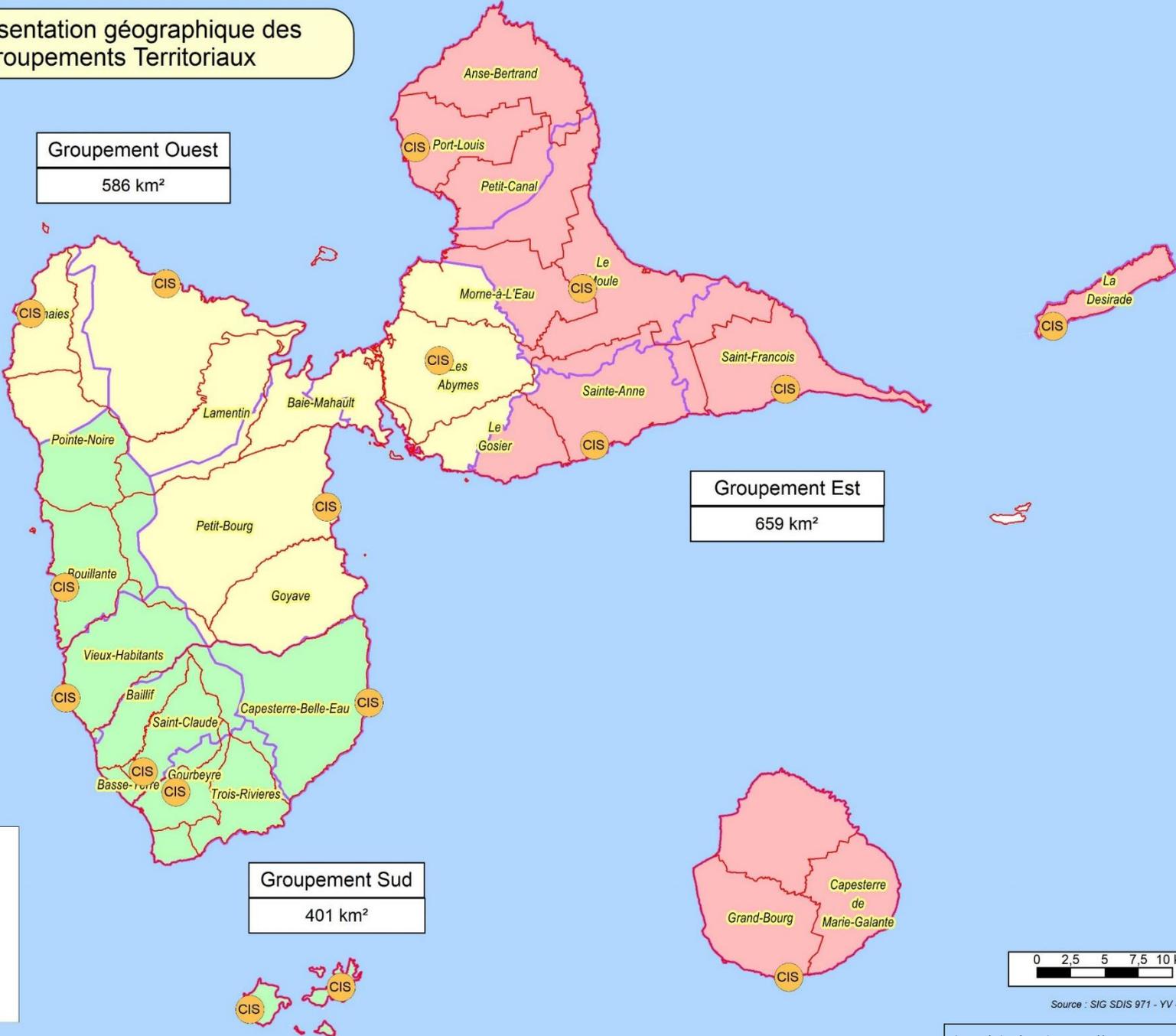
Représentation géographique des Groupements Territoriaux



Groupement Ouest
586 km²

Groupement Est
659 km²

Groupement Sud
401 km²

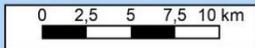


Légende

Plan de déploiement
 Secteur premier appel

Unités administratives
 Limite communale

Unités opérationnelles
 CIS

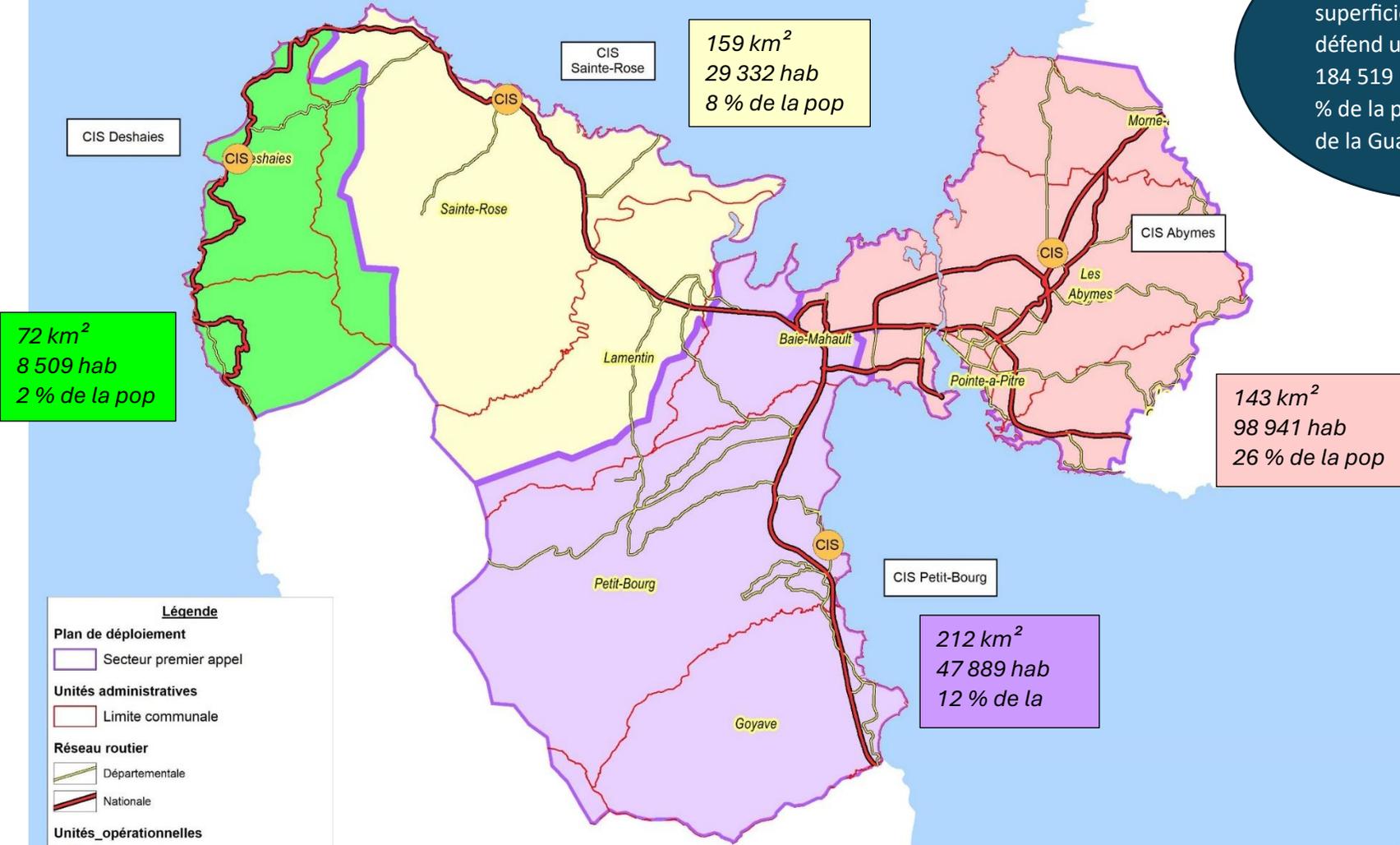


Source : SIG SDIS 971 - YV - 2021

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025



Le GTO couvre une superficie de 586 km² et défend une population de 184 519 habitants, soit 48 % de la population totale de la Guadeloupe.



Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

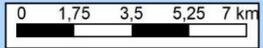
- Limite communale

Réseau routier

- Départementale
- Nationale

Unités opérationnelles

- CIS



Source : SIG SDIS 971 - YQ - 2021
 Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Secteur premier appel des CIS du Groupement Est

22 km²
1 406 hab
0,4 % de la pop



144 km²
13 770 hab
4 % de la pop

CIS Port-Louis

Le GTE couvre une superficie de 659 km² et défend une population de 114 687 habitants, soit 30 % de la population totale de la Guadeloupe.

160 km²
10 512 hab
3 % de la pop tot



158 km²
35 920 hab
9% de la pop tot

Légende

Plan de déploiement
 Secteur premier appel

Unités administratives
 Limite communale

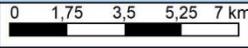
Réseau routier
 Départementale
 Nationale

Unités opérationnelles
 CIS



89 km²
19 762 hab
5% de la pop

86 km²
33 469 hab
9% de la pop



Source : SIG SDIS 971 - YQ - 2021
 Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Secteur premier appel des CIS du Groupement Sud



Enfin, le GTS couvre une superficie de 401 km² et défend une population de 84 353 habitants, soit 22 % de la population totale de la Guadeloupe.

100 km²
14 811 hab
4 % de la pop

CIS Bouillante

61 km²
7 367 hab
2% de la pop

CIS Vieux-Habitants

86 km²
14 631 hab
4 % de la pop tot

CIS Capesterre-Belle-Eau

6 km²
1 513 hab
0,4 % de la pop

CIS Terre-de-Haut

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

Réseau routier

- Départementale
- Nationale

Unités opérationnelles

- CIS

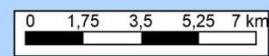
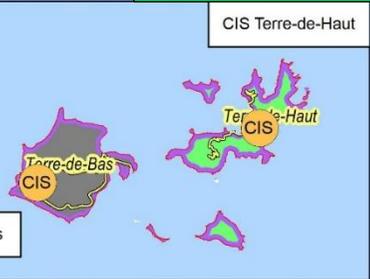
70 km²
25 777 hab
7% de la pop

CIS Saint-Claude

7 km²
939 hab
0,2 % de la pop

CIS Terre-de-Bas

71 km²
19 468 hab
5% de la pop



Accusé de réception en préfecture
Source : SIG SDIS 971 - YQ - 2021
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

3. Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

Depuis 2004, le SDIS dispose d'un Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et d'un Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

Le CTA a pour mission :

- La réception des demandes de secours,
- La transmission de l'alerte vers les Centres d'Incendie et de Secours territorialement compétents et disponibles en vue de l'envoi des secours,
- L'alerte des services publics susceptibles d'être concernés par les appels reçus, tels que le CRRRA 15, Routes de Guadeloupe ou les FSI.

Le CODIS est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle du SDIS.

Placé sous l'autorité du directeur du SDIS, il est chargé en cas d'incendie et autres accidents, sinistres et catastrophes, de coordonner l'ensemble des opérations de secours.

Il est également chargé de renseigner les autorités départementales et municipales ainsi que les autres organes publics ou privés qui participent à ces opérations.

Le CTA est composé de jour de quatre opérateurs et d'un chef de salle adjoint. Le soir on compte quatre opérateurs



Le CODIS est composé de jour comme de nuit de deux opérateurs et d'un chef de salle.



4. Les spécialités

Le SDIS compte des équipes spécialisées réparties dans le département :

- Le SMPM (Secours Milieux Périlleux et Montagne),
- L'USAR (Unité de Sauvetage appui et recherche),
- Le PLG (plongée subaquatique),
- Le SAV (secours aquatique),
- L'USSH (sauvetage hélicoptère),
- Le RCH et le RAD (risques technologiques),
- Les CYN (recherches cynotechniques),
- Les SIC (système d'information et communication),
- Le RID (Reconnaissance et Intervention par Drone)



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

5. La sous-direction de santé

La Sous-Direction de Santé est composée de trois services

- Le Service de Santé, Secours Médical (SSSM) qui comprend la pharmacie à usage intérieur (PUI), le service vétérinaire, les médecins SPV, les infirmiers SPV, les experts (psychologues, assistantes sociales, ...).
- Le service qualité vie en service (QVS)
- Le service Inspection

Les missions sont :

- La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- Les conseils en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité,
- Le soutien sanitaire des interventions et soins d'urgences des sapeurs-pompiers,
- La participation à la formation des sapeurs-pompiers,
- La surveillance de l'état des équipements médicaux secouristes,
- La participation aux missions de soins et secours d'urgence de la population,
- La participation aux opérations de secours impliquant des animaux ou concernant la chaîne alimentaire.



Les objectifs :

- Surveiller la santé au travail des sapeurs-pompiers,
- Garantir un effectif opérationnel,
- Fournir du matériel de qualité aux SP afin qu'ils réalisent leur mission,
- Apporter du soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers en intervention,
- Intervenir en tant que conseiller technique de la direction pour les questions d'hygiène et de sécurité.

6. Les ressources humaines

Pour mener à bien ses missions, le SDIS de la Guadeloupe compte quatre catégories de personnels :

- Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP),
- Les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV),
- Les Personnels de la Sous-Direction de la Santé (SDS),
- Les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS).

Sapeurs-pompiers professionnels	344
Sapeurs-pompiers volontaires (dont double statut et officiers de la sous-direction santé)	1 676
Sous-Direction de la Santé	74
Agents administratifs, techniques et spécialisés	83
Total	2 103



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Les sapeurs-pompiers professionnels

90% des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS de la Guadeloupe sont des hommes et 10% des femmes.

Les plus de 45 ans représentent 58% de l'effectif et 40% ont plus de 25 ans.

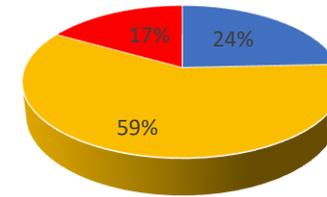
Les emplois de sapeurs-pompiers sont occupés pour 86% par des catégorie C, 10% des catégories B et 4% de catégorie A.

Enfin les grades se répartissent pour 17% d'officiers, 59% de sous-officiers et 24% de caporaux et sapeurs.

La moyenne d'âge est de 40 ans pour les femmes et de 47 ans pour les hommes.

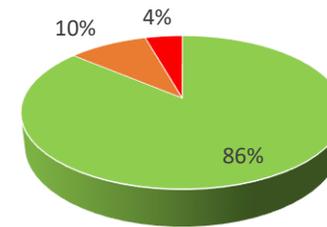


Répartition par grades SPP (2025)



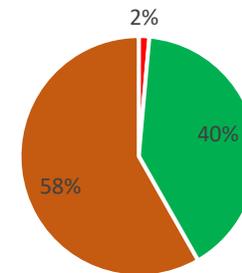
■ Caporaux/Sapeurs ■ Sous Officiers ■ Officiers

Répartition par emploi SPP (2025)



■ Catégorie C ■ Catégorie B ■ Catégorie A

Répartition par tranches d'âges SPP (2025)



■ [18,24 ans] ■ [25,44 ans]

Accusé de réception en préfecture
1971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Les sapeurs-pompiers volontaires

80% des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Guadeloupe sont des hommes et 20% des femmes.

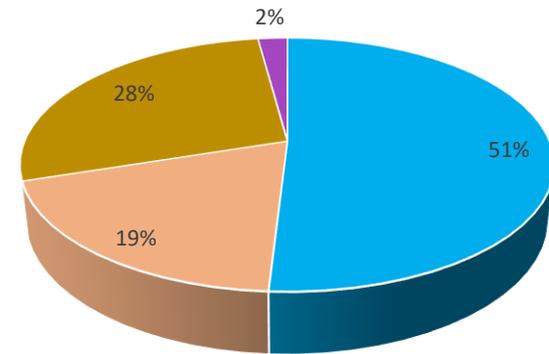
Les plus de 45 ans représentent 49% de l'effectif et 36% ont plus de 25 ans.

Les grades se répartissent pour 2% d'officiers, 28% de sous-officiers 19% de caporaux et 51% de sapeurs.

La moyenne d'âge est de 39 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes.

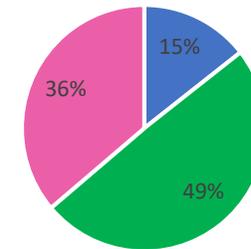


Répartition par grade SPV (2025)



■ Sapeur ■ Caporal ■ Sous Officier ■ Officier

Répartition par tranches d'âges SPV Sapeurs et Caporaux (2025)



■ [16,24 ans] ■ [25,44 ans] ■ [45,65 ans]

Les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés

Avec 57% de femmes dans les emplois d'agents administratifs, techniques et spécialisés, le SDIS de la Guadeloupe a un taux de féminisation élevé.

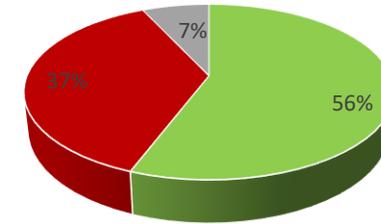
Les plus de 45 ans représentent plus de 75% de l'effectif total.

La répartition par emploi s'établit à 19% de catégorie A, 23% de catégorie B et 58% de catégorie C.

La moyenne d'âge est de 51 ans pour les femmes et 48 ans pour les hommes.

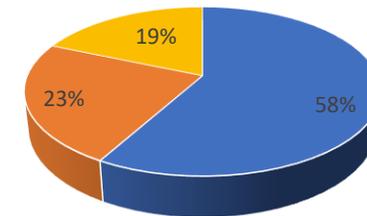


Répartition par filière PATS (2025)



■ Administrative ■ Technique ■ Contractuel

Répartition par emploi PATS (2025)



■ Cat C ■ Cat B ■ Cat A

Le Groupement Formation Sport est composé de trois (3) services :

- Le centre de formation et d'entraînement (CEFORE),
- L'encadrement des activités physiques (EAP),
- L'administration générale (SAG).

Il regroupe l'ensemble des moyens pour la mise en œuvre et l'organisation des formations et des activités sportives des SPP, SPV et PATS.



Les missions :

- La mise en œuvre et le suivi des formations d'avancement,
- L'organisation et le suivi des formations de spécialités,
- La formation et le suivi des formateurs,
- La mise à jour des supports de formation,
- Le suivi de la FMA (spécialités, ...),
- Le suivi de la formation JSP,
- Le suivi des agréments de formation,



L'EAP :

- Élaboration et diffusion du calendrier prévisionnel de Formation ;
- Dispense les formations prévues au calendrier
- Délivre les attestations, diplôme et autres supports de formation
- Hébergement et restauration des stagiaires

Le CEFORE :

- ICP
- Met en place le programme mensuel et assure le suivi de la condition physique des agents dans les CIS
- Intervient pour les épreuves sportives des concours et examens qui se déroulent au SDIS
- Préparation des athlètes pour les compétitions Cross, Finat, ...



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

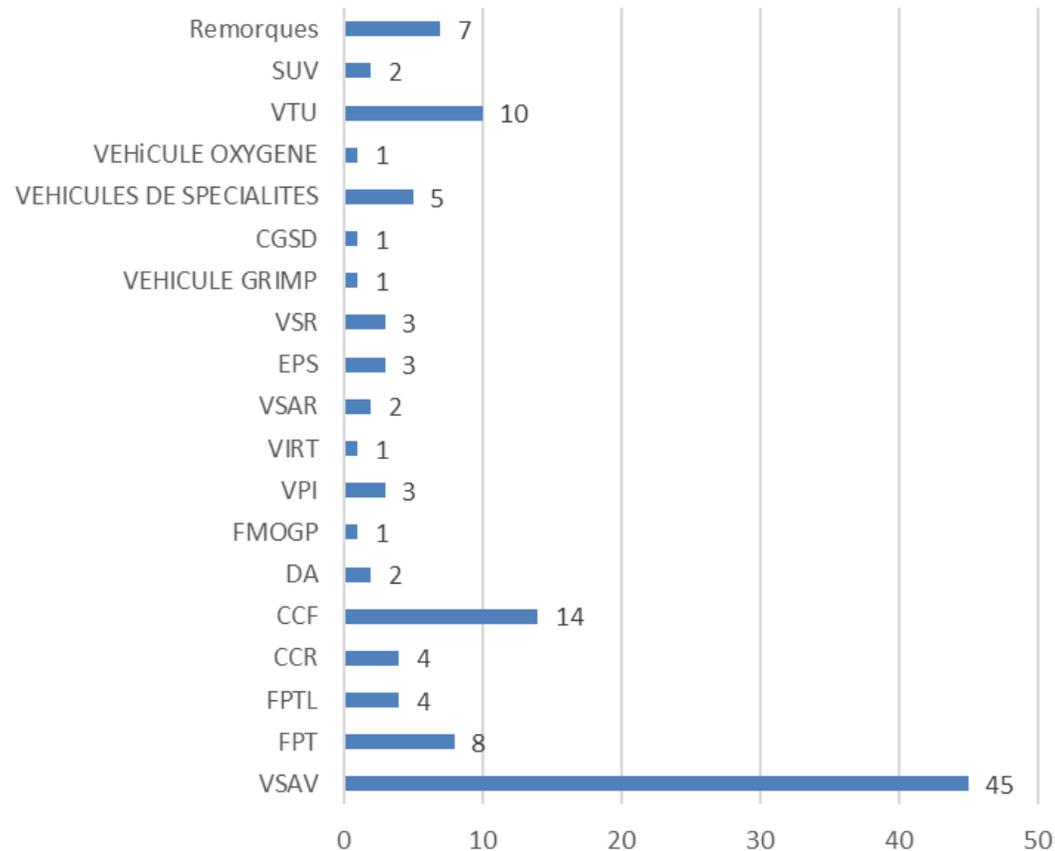
7. Les matériels et les bâtiments

Le parc roulant du SDIS de la Guadeloupe est constitué de 171 véhicules et remorques réparti en 42 pour la défense incendie (dont 1 FMOGP), 45 VSAV, 54 VL, 7 remorques, 1 PC, 20 divers.

Le parc a une moyenne d'âge global de 11 ans. Les moyennes d'âge par catégorie de véhicules vont de 4 ans pour les VSAV à 15 ans pour les FPTL.



PARC ROULANT (2023)



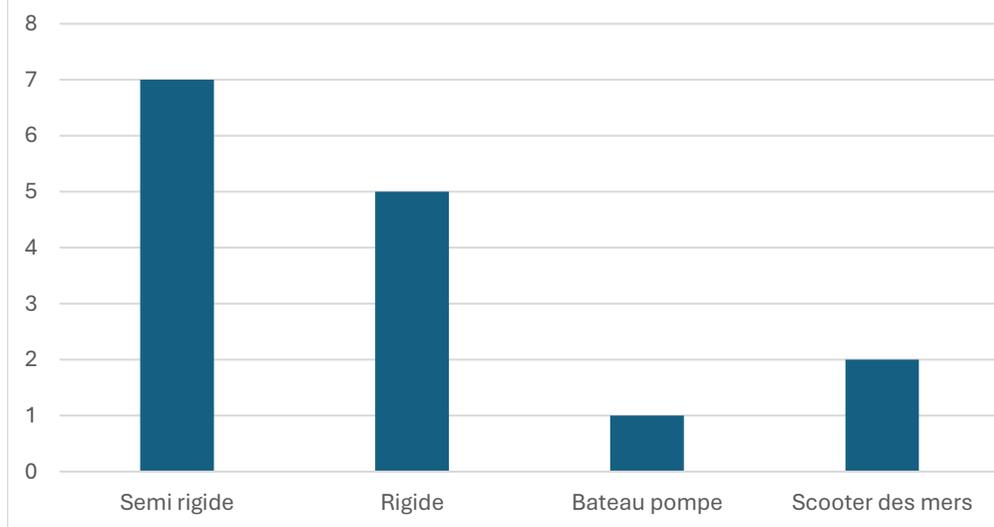
Accusé de réception en préfecture
971-2023-10014-20231013-Delib251310-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Doté de 15 embarcations, le SDIS de la Guadeloupe dispose d'une flotte couvrant la bande des 300 m des côtes dont un bateau pompe de 12 mètres pour une navigation hauturière.

Les puissances des unités s'échelonnent de 40 à 900 CV .



Flotte navique - SDIS 971 (2024)



Le SDIS comprend :

- L'État-Major qui regroupe la direction, le CTA-CODIS, les groupements fonctionnels, la sous-direction de la santé, et l'atelier mécanique,
- 17 Centres d'incendie et de secours,
- 1 école départementale



Projets, travaux et orientation 2025 :

Le plan séisme a permis, suite à un diagnostic initial, de faire un classement des bâtiments à conforter ou à reconstruire.

Il en ressort que seuls les CIS des Abymes, de Saint-Claude, de Morne-à-l'Eau, de Terre-de-Bas, de Deshaies et de Gourbeyre ne font pas l'objet de travaux.

Concernant les reconstructions, 4 CIS ont été identifiés comme prioritaires : **Marie-Galante, Pointe-Noire, Baie-Mahault et Trois-Rivières.**



Dans le cadre du programme efficacité énergétique dans les bâtiments, des centrales photovoltaïques seront installées dans la plupart des CIS.

Dans le cadre des fonds de l'Office de l'eau, tous les CIS en 2025 seront équipés d'une citerne tampon d'eau potable et d'une citerne d'eau de pluie.

Des diagnostics électriques et d'étanchéité devraient permettre de mettre en œuvre une politique plus ciblée des travaux à réaliser dans l'ensemble du parc immobilier.

Le système froid de l'état-major et des 2 centres des Abymes et de Basse-Terre feront l'objet d'un diagnostic afin de stopper les défaillances actuelles.

Enfin, il y aura la mise en place de bornes de recharge ou des pré-équipements dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités du 24/12/2019 qui impose l'installation d'équipements de recharge dans les parkings.



8. Les systèmes d'information et de transmission

Inventaire infrastructure informatique

POSTE TELEPHONIQUE	FIXE	182	393
	MOBILE	211	
SERVEURS	PHYSIQUE	10	55
	VIRTUEL	45	
SWITCH	ENSEMBLE DU SDIS	47	47

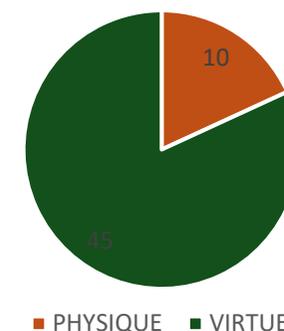
Le réseau informatique couvre les fonctionnalités administratives (direction, RH, finance, santé, prévention-prévision, formation-sport) et techniques (véhicules, matériels, bâtiments) de l'établissement.

Il est constitué de serveurs dédiés pour 82% (45) virtuels et 18% (10) physiques. Leur protection est assurée physiquement par des détecteurs de fumée, de chaleur et de liaison des alertes. Les *switchs* ont une sécurisation par paramétrages. Le délai de possession est de 5 ans pour les serveurs et les *switchs*. La protection de l'ensemble du réseau administrateur et des utilisateurs extérieurs est assuré par un utilitaire d'intelligence artificielle (IA) renforcé par une procédure de double notification.

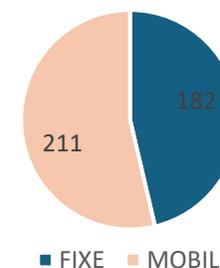
Le système de secours repose sur la mise en place d'un plan de reprise d'activité (PRA) avec un système par effet miroir par duplication.

Le réseau opérationnel est constitué de trois systèmes : le système de gestion des alertes, le système de gestion opérationnel et le système de communication et de transmission opérationnelle. Ces infrastructures sécurisées sont composées de 6 serveurs physiques, 54 serveurs virtuels, 4 commutateurs, 64 postes opérateurs ou consoles positionnées dans les CIS. Pour les transmissions, la mobilité est assurée par 228 BER et 205 TPH 700 et 900.

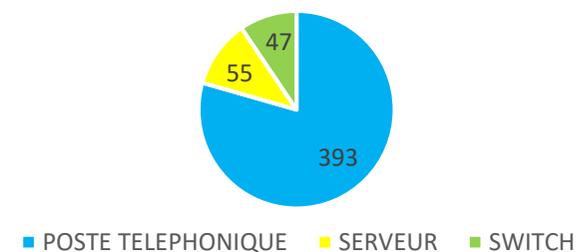
Répartition des serveurs (2023)



Poste téléphonique (2023)



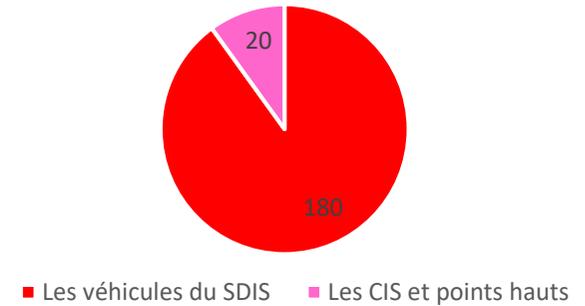
Répartition réseau informatique et téléphonie asservie- SDIS 971 (2023)



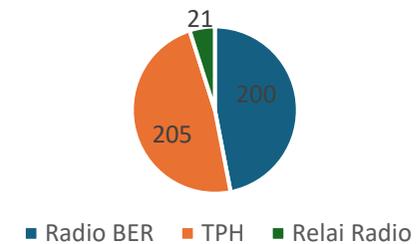
Répartition du réseau radio opérationnel

Réseau	Les véhicules du SDIS	180	200
	Les CIS et points hauts	20	
INPT OM	TPH	180	205
	TPH ATEX	25	
Relai Radio	Les CIS	18	21
	Les points hauts	3	

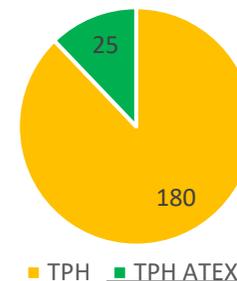
Répartition des Radios BER - SDIS 971 (2023)



Répartition du réseau radio opérationnel SDIS 971 (2023)



Répartition des TPH - SDIS 971 (2023)



Le réseau radio opérationnel est constitué de radios BER 49%. Elles sont réparties à 90% (180) dans les véhicules et 10% (10) dans les CIS et points hauts. Les TPH représentant 51% du réseau, sont répartis à 12% (25) en ATEX et 88% (180) en TPH classique.

Il est sécurisé par la Gendarmerie (gestion des clés de paramétrage) pour les TPH et les radios BER.

Le système de gestion opérationnel (SGO) est sécurisé par l'éditeur.

**3^{ème} partie : Le bilan et les enseignements
tirés du SDACR 2018-2024**

Le bilan porte sur la réalisation des orientations et des objectifs fixées dans le SDACR en 2018.

Les conclusions serviront à alimenter la réflexion relative à la définition des orientations du nouveau SDACR.

L'exposé s'appuie sur la synthèse des analyses statistiques recueillies depuis 2018 desquelles ont été supprimées les données aberrantes et desquelles ont été écartées les deux années 2020 et 2021 du fait de leur contexte exceptionnel (crise COVID-19).

1. Le bilan relatif aux risques courants et leur couverture

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés
Renforcement de la couverture des risques courants Tous risques courants	■ Atteindre les objectifs de délais admissibles d'intervention (DARA) définis en fonction des types d'intervention (secours aux personnes, incendie, opérations diverses) et des territoires (zones urbaines denses, zones urbaines classiques, zones rurales) en distinguant les délais de traitement des appels et les délais de route	▼ Objectifs de DARA dépassés pour le secours aux personnes, pour les opérations diverses dans toutes les zones et pour l'incendie dans les zones urbaines denses ▲ Objectifs tenus pour l'incendie dans les zones urbaines classiques et dans les zones rurales (72% des interventions pour incendie) ▼ Délais élevés de traitement de l'alerte du fait des difficultés de localisation des appels et des temps de mobilisation des personnels ▼ Délais d'arrivée sur les lieux élevés du fait de la forte indisponibilité des engins et des difficultés de circulation ▼ Absence de suivi de la réalisation des objectifs de DARA, mais acquisition (récente) des outils nécessaires à l'interrogation des bases de données

		Secours aux personnes		Incendie		Opérations diverses	
		Traitement appel (*)	Délais route (**)	Traitement appel (*)	Délais route (**)	Traitement appel (*)	Délais route (**)
Zones urbaines denses	Objectif	00:03:00	00:12:00	00:03:00	00:17:00	00:03:00	00:10:00
	Moyenne	00:04:47	00:20:47	00:03:13	00:19:56	00:05:54	00:24:42
	Objectif	00:15:00		00:20:00		00:15:00	
	Moyenne	00:25:34		00:23:09		00:30:37	
Zones urbaines classiques	Objectif	00:03:00	00:17:00	00:03:00	00:22:00	00:03:00	00:17:00
	Moyenne	00:04:32	00:20:49	00:03:15	00:19:31	00:05:41	00:25:07
	Objectif	00:20:00		00:25:00		00:20:00	
	Moyenne	00:25:21		00:22:47		00:30:48	
Zones rurales	Objectif	00:03:00	00:22:00	00:03:00	00:27:00	00:03:00	00:22:00
	Moyenne	00:04:53	00:23:48	00:03:41	00:24:41	00:06:00	00:27:27
	Objectif	00:25:00		00:30:00		00:25:00	
	Moyenne	00:28:42		00:28:22		00:33:27	

(*) Traitement de l'appel incluant le décroché, le traitement de l'appel, la diffusion de l'alerte dans le centre concerné et le temps de mobilisation des sapeurs-pompiers nécessaire au départ de l'engin

(**) Temps entre le départ de l'engin et son arrivée sur les lieux de l'événement (***) Moyenne mesurée

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés
Renforcement de la couverture des risques courants	<p>■ Optimiser le positionnement des sapeurs-pompiers avec la mise en œuvre du « potentiel opérationnel journalier » (POJ) défini dans le SDACR et le règlement opérationnel</p>	<p>▲ En moyenne, non atteinte des objectifs de garde dans les centres d'incendie et de secours existants : déficit de 30 sapeurs-pompiers en moyenne durant les gardes de jour (140 sapeurs-pompiers au lieu de 170 prévus)</p> <p>▼ Stagnation de l'effectif des sapeurs-pompiers professionnels opérationnels : 211 SPP en 2020 et 206 SPP en 2023, chacun assurant 80 gardes par an (SPP représentant un quart de l'effectif)</p> <p>▼ Baisse de l'effectif SPV actif</p> <p>▼ Absence de distinction ni entre jour/nuit, ni entre jour ouvré/non ouvré et absence de mise en œuvre d'astreinte</p> <p>▼ Déploiement du POJ non-intégralement atteint du fait de la non-réalisation des constructions de casernes prévues</p> <p>▲ Mise en œuvre d'un suivi de la réalisation du POJ</p>
	<p>■ Renforcer le maillage des centres d'incendie et de secours</p>	<p>▼ Aucune réalisation des constructions de casernes prévues</p>
	<p>■ Définir des départs-types adaptés selon l'importance des sinistres</p> <p>■ Définir des objectifs de départs simultanés</p>	<p>▲ Objectifs de départs-types définis dans le logiciel <i>START</i></p> <p>▲ Objectifs de départs-simultanés définis</p> <p>▼ Non atteinte des objectifs de départs du fait de la non-réalisation des constructions de casernes prévues (Pointe noire et Trois-Rivières), du plan d'équipement (parc de 177 engins en mars 2023 au lieu de 255 engins prévus dans le SDACR, soit 2/3 de l'objectif) et de l'objectif de POJ non atteint</p>
	<p>Aucun objectif spécifique arrêté dans le SDACR</p>	<p>▲ Mise en œuvre d'une équipe en garde 365 jours/365 et 24h/24 de sauveteurs hélicoptés (risques terrestres et nautiques)</p>

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés
Renforcement de la couverture des risques courants	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Rôle des groupements territoriaux défini (RO) mais non mise en œuvre intégrale, modification de leur nombre (de 2 à 3), disparité de fonctionnement et de moyens humains et ralentissement en 2020 (COVID-19 et crise sociale) ▲ Reconnaissance réalisée des DECI et ERP sensibles ▲ Exercices POI et PPI réalisés ▲ Gestion des formations et manœuvres jusqu'en 2020 ▼ Attente déploiement du logiciel de suivi (FORSYS)
	Secours aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Cahier des charges de garde ambulancière (arrêté par l'ARS) visé et convention SDIS-ARS signée ▼ Absence convention tripartite SDIS – CH - ATSU ▼ Renoncement à la mise en œuvre d'une plateforme 15-18 ▼ Absence de partage de fiche victime / patient ▼ Non mise en œuvre du canal SSU ▼ Longue durée d'attente des VSAV amenant des victimes au CHU : un quart des arrivées aux urgences en 2023 dépasse 40 mn d'attente de prise en charge dont 500 arrivées avec plus d'une heure et demie d'attente
		<ul style="list-style-type: none"> ▼ Diminution des VSAV entre 2017 et 2023 : en moyenne, 15 VSAV opérationnels au lieu de 27, sur Grande-Terre et Basse-Terre ▼ Persistance des indisponibilités (pannes) autant en fréquence qu'en durée (42% du parc roulant est amorti à la date de mars 2023) ▲ Renforcement des moyens dans les centres insulaires (doublement des VSAV et engins pompes)

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés	
Renforcement de la couverture des risques courants	Secours aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer les moyens nautiques de transport de victimes inter-îles 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Transferts inter-îles assurés par des bateaux de transport de passagers (attente des victimes et inadaptation / inconfort du moyen de transport)
	Secours routiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter les moyens d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Existence de 3 VSR (dont Marie-Galante) au lieu des 8 VSR prévus et de 1 RSR au lieu des 4 RSR prévues
	Opérations diverses	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre les actions de prévention ■ Doter le SDIS de moyens d'intervention contre les animaux dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Forte implication du SDIS ▲ Engagement d'un vétérinaire, acquisition de matériels et formation des personnels

2. Le bilan relatif aux risques complexes et leur couverture

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés
Renforcement de la couverture des risques complexes Tous risques complexes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implantation de nouveaux centres d'incendie et de secours notamment à Jarry (un centre à vocation nautique et un centre de couverture des risques industriels) 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Non-réalisation des centres à Jarry ▼ Terrain de Jarry acquis pour un projet de construction sur un terrain éloigné de la côte, donc ne pouvant répondre à l'éventuelle double vocation (risques nautiques et risques technologiques)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre les CIS en conformité parasismique 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Retard dans la mise en œuvre du plan séisme Antilles 2 (retard de traitement des dossiers du fait de la crise COVID et sociale, recherche préalable d'amiante à réaliser, nécessité de délocalisation temporaire...)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Anticiper et se préparer à la gestion des crises (postes de commandement communaux, moyens de communication, réserves communales de sécurité civile, plans communaux de sauvegarde) 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Fonctionnement des PCC éprouvé régulièrement ▲ Moyens de communication testés régulièrement ▲ Réserves communales de sécurité civile dans 2 communes ▲ Communes à jour de réalisation PCS (une exception)
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer la capacité de pré-positionnement de moyens logistiques et de secours 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Des moyens éclatés sur plusieurs sites et non adaptés (conditions de stockage), difficilement mobilisables et projetables, défaut d'inventaire
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer la capacité à faire face aux risques majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Non mise en œuvre de l'astreinte donc de la capacité de montée en puissance lors d'événements majeurs ou de réponse rapide à des risques spécifiques (astreinte de spécialité)

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés	
Renforcement de la couverture des risques complexes	Risques sanitaires	Aucun objectif spécifique arrêté dans le SDACR	▲ Bilan gestion crise COVID-19 réalisée par le SDIS : mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité (dédoublage des équipes de garde : passage de 4 à 8), 4 VSAV dédiés au transport COVID, travail à distance, non-réalisation de missions annexes, armement du vaccinodrome...
	Risque cyclonique	■ Renforcer les moyens spécialisés et les moyens courants	▼ Absence de matériels de protection des infrastructures des CIS ▲ Absence de matériels opérationnels dédiés mais existence de la réserve nationale depuis 2013 ▲ Développement en cours d'une équipe INSARAG
	Risque lié aux activités nautiques	■ Renforcer la qualification des sapeurs-pompiers et la dotation en matériels	▼ Absence d'organisation d'une réponse systématique aux besoins subaquatiques ▼ CIS pas systématiquement en mesure d'assurer un départ nautique ▼ Insuffisance de qualification des sapeurs-pompiers ▲ Acquisition de 2 VNM (scooter de mer) ▼ Non-augmentation du nombre d'embarcations (7 BLS et 5 CSL au lieu des 11 CSL et 14 BLS prévues)
	Risque inondation	Renforcer les moyens de pompage	Pas de besoin en moyens de pompage lourd

Risque	Bilan de réalisation des orientations	Bilan de réalisation des objectifs détaillés	
Renforcement de la couverture des risques complexes	Risque sismique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les moyens de sauvetage-déblaiement et la qualification des sapeurs-pompier 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Projet INSARAG en cours (relancé depuis 2023) et pacte capacitaire en cours d'instruction
	Risque mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les moyens spécialisés 	Cf. le projet INSARAG
	Risque tsunami	<ul style="list-style-type: none"> ■ Traiter le sujet et ajouter un avenant au SDACR 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Inventaire des centres vulnérables et des premières mesures à prendre
	Risque volcanique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Elaborer un plan de transfert et de redéploiement des moyens de secours 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Non réalisé pour les 4 CIS concernés
	Risque industriel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les moyens d'extinction et de lutte contre les différents types de sinistres ■ Diminuer les délais d'intervention en construisant un centre d'incendie et de secours à proximité de la principale zone à défendre (Jarry) 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ 1 FMOGP présent à Abymes, 1 CCGC d'attaque + 1 DA en commande ; un plan d'équipement à poursuivre ▼ Non -construction du centre de Jarry
	Risque TMD	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les moyens spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▼ Non-renforcement des moyens hydrauliques et spécifiques ▼ Réserves d'émulseur insuffisantes et non projetables ▲ Pacte capacitaire NRBCE validé : dotations à venir en 2024

3. La synthèse des enseignements

Le SDACR arrêté en 2018 a été le socle fondateur de la définition des objectifs de service attendu du SDIS en Guadeloupe : délais d'intervention et capacité opérationnelle journalière, notamment.

Les observations qualitatives et quantitatives recueillies depuis 2018 et analysées ici permettent d'objectiver la situation des réalités et des enjeux de sécurité civile en Guadeloupe.

Parmi les contraintes fortes qui pèsent quotidiennement sur la qualité du service de secours apportées à la population viennent des difficultés relevant des partenaires de la santé (attente des VSAV arrivant à l'hôpital, notamment).

Les délais admissibles d'intervention tels que définis en DARA ont l'avantage d'exister et de constituer un guide de référence. Leur suivi *a posteriori* montre la nécessité de conduire une réflexion approfondie quant à la faisabilité de leurs objectifs précis. Les pistes de progrès portent sur des paramètres pour partie endogène (temps de mobilisation des personnels) et pour partie exogènes (localisation de l'appelant, régulation médicale et délais d'arrivée sur les lieux...). Il s'avère que les appels transférés au SAMU pour régulation dégradent les délais d'intervention des sapeurs-pompiers.

Il est à noter que la notion de potentiel opérationnel journalier introduite pour la première fois dans le SDACR en 2018 n'est pas intégralement réalisée. L'absence d'astreinte reste un point saillant qui fait défaut dans le dispositif de sécurité civile en Guadeloupe.

Sans expliquer toutes les difficultés rencontrées, la non-atteinte des objectifs liés aux moyens humains (SPP et SPV), aux matériels opérationnels et aux infrastructures est pointée comme un frein aux progrès. Un renforcement est attendu pour faire face aux événements majeurs dans le cadre du pacte capacitaire.

4^{ème} partie : Les risques courants, analyse et couverture

1. L'évolution de la charge opérationnelle à l'échelle de la dernière décennie

De 2014 à 2019, le total des interventions assurées par le SDIS a peu varié. Rapporté en moyenne journalière, le maximum est de 111 interventions en 2016 et le minimum est de 106 interventions en 2019. L'écart entre la plus faible et la plus forte sollicitation est de 5%. Cet écart est de l'ordre de grandeur courant des variations interannuelles.

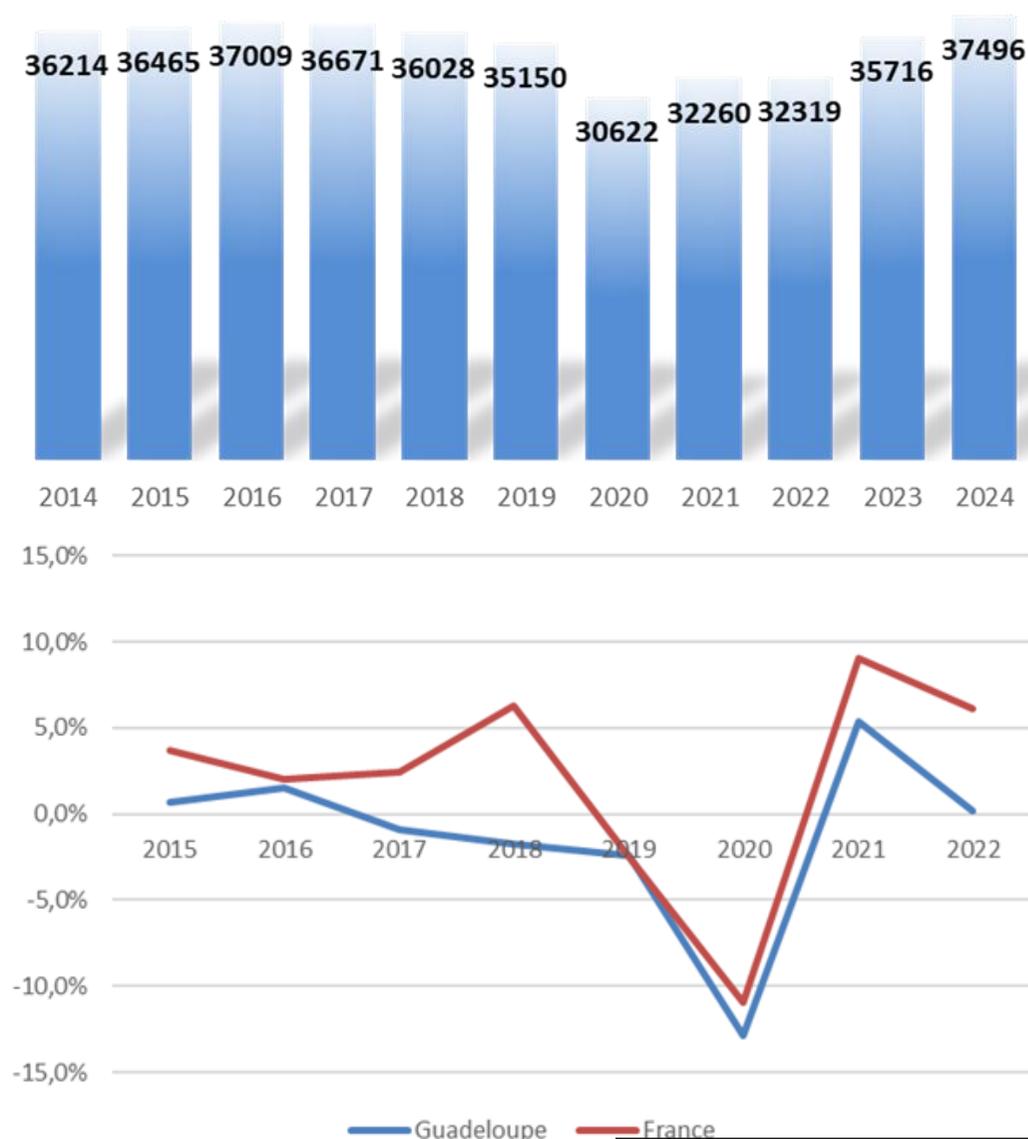
De 2020 à 2022, il est constaté une nette baisse de la sollicitation opérationnelle en relation avec la pandémie COVID-19 et les confinements de la population. Depuis 2023, la sollicitation opérationnelle revient au niveau d'avant la pandémie. Cela suit la tendance nationale.

L'année 2024 marque en Guadeloupe un niveau jusqu'à présent inégalé de sollicitation avec, en moyenne, 113 interventions par jour. C'est davantage qu'en 2016 qui était jusqu'alors le maximum de sollicitation enregistré.

Il est à noter que, jusqu'à 2024, la sollicitation supportée par le SDIS de Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin (en moyenne 6 à 7 interventions par jour). Ce ne sera plus le cas à partir du 1^{er} janvier 2025 avec la création du service territorial d'incendie et de secours de Saint-Martin qui assure progressivement la gestion de ses missions, indépendamment du SDIS de la Guadeloupe.

En 2024, la répartition des interventions par catégorie est globalement semblable à celle observée une décennie auparavant. Les secours et assistances aux personnes, au sens large, incluant les secours aux victimes, les aides aux personnes et les secours routiers représentent 91% des interventions. Les autres catégories se répartissent comme suit : 5% pour la lutte contre l'incendie, 3% pour les opérations diverses et 1% pour la protection des biens.

Interventions



Source : Statistiques des services d'incendie et de secours, DGSCGC, Ed. 2023

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

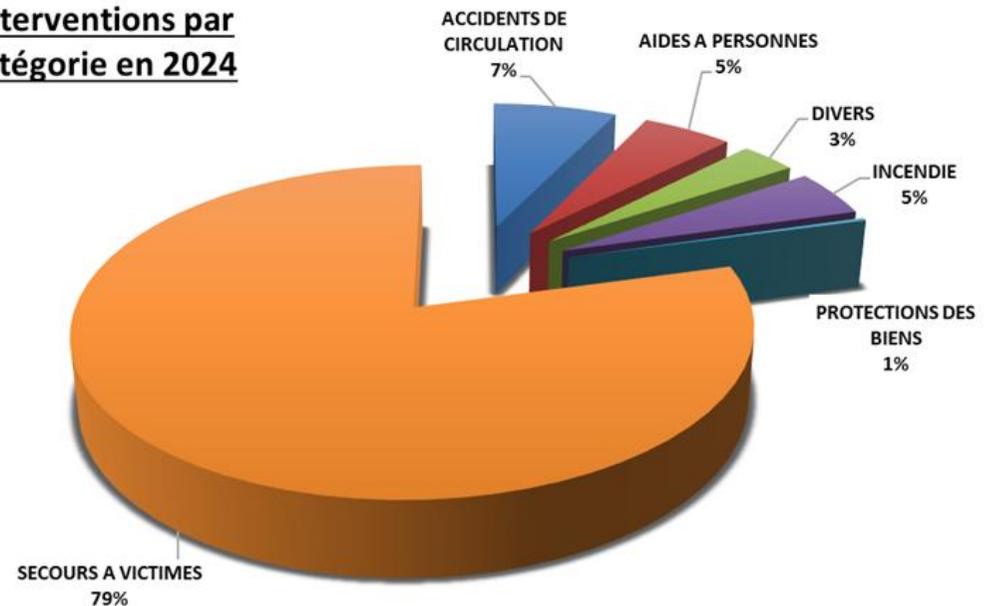
Il s'avère que le nombre d'interventions pour des accidents de circulation a légèrement diminué sur la dernière décennie. Cependant, la gravité demeure élevée (54 décès en 2024).

En revanche, il est constaté une augmentation relative des interventions d'aides / assistances aux personnes. Elles représentaient 1 % de l'activité entre 2014 et 2016 pour s'établir à plus de 4 % en 2020 et au-delà de 5 % en 2024. Cela résulte vraisemblablement d'un recours plus important aux moyens du SDIS en lien avec le vieillissement de la population pour du relevage de personnes, des personnes ne répondant pas aux appels et le transport de personnes du fait de carences ambulancières.

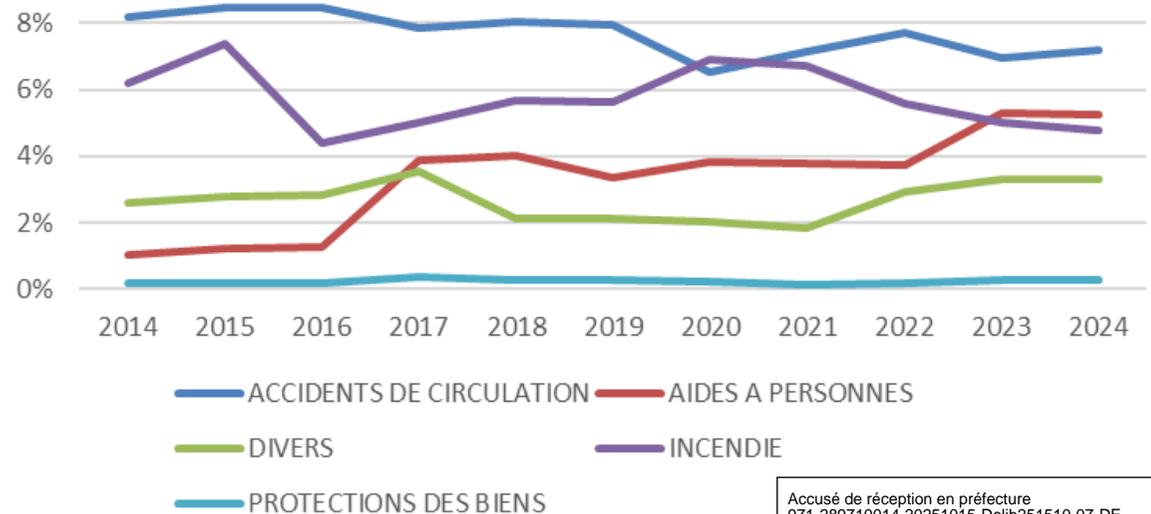
Les perspectives pour 2025 et pour les prochaines années restent à déterminer et nécessitent un suivi et une capacité d'adaptation.

Le niveau inégalé de la sollicitation opérationnelle en 2024 se produit en dépit d'une évolution démographique négative. L'activité opérationnelle est soutenue par des phénomènes tels que le vieillissement de la population, la croissance de l'urbanisation, l'augmentation des flux de population, la pression touristique, la présence de déserts médicaux et la croissance du service public.

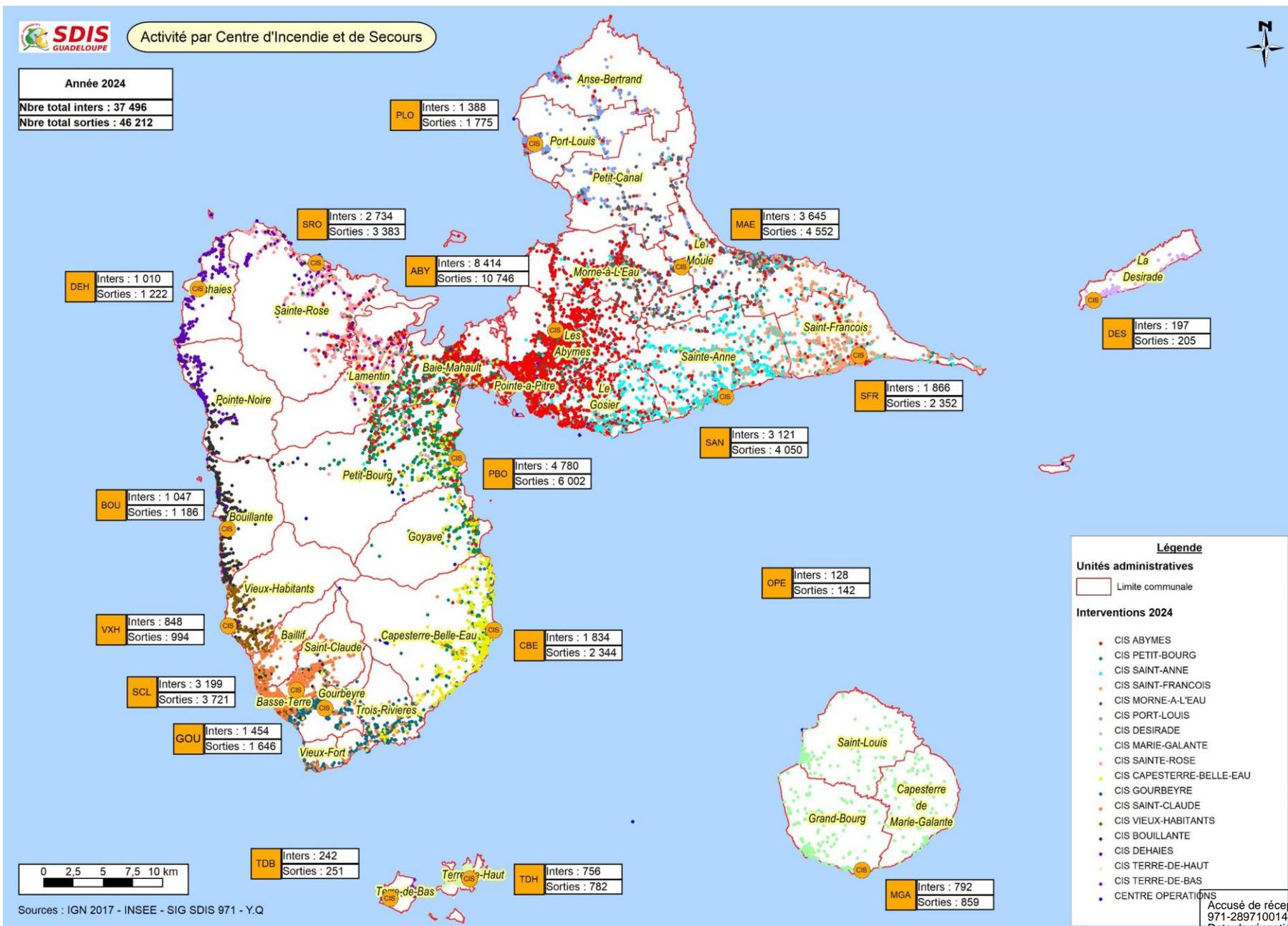
Interventions par catégorie en 2024



Evolution de la proportion des interventions par catégorie hors secours aux personnes



2. L'analyse de la charge opérationnelle supportée par les centres d'incendie et de secours



Activité par Centre d'Incendie et de Secours

La carte ci-contre présente l'activité par CIS en 2024.

Le CIS des Abymes est le centre qui présente la plus forte activité avec 8 414 interventions et 10 746 sorties.

Le 2^{ème} CIS en nombre d'interventions et de sorties est celui de Petit-Bourg, suivi de Morne-à-l'Eau, de Saint-Claude, Sainte-Anne puis Sainte-Rose.

Au total le nombre d'interventions est de 37 496 et le nombre de sorties

est de 46 212.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251016-SDIS 971-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

(*) OPE : opérations extérieures à la Guadeloupe et interventions spécialisées

L'activité des CIS les répartit en 4 groupes :

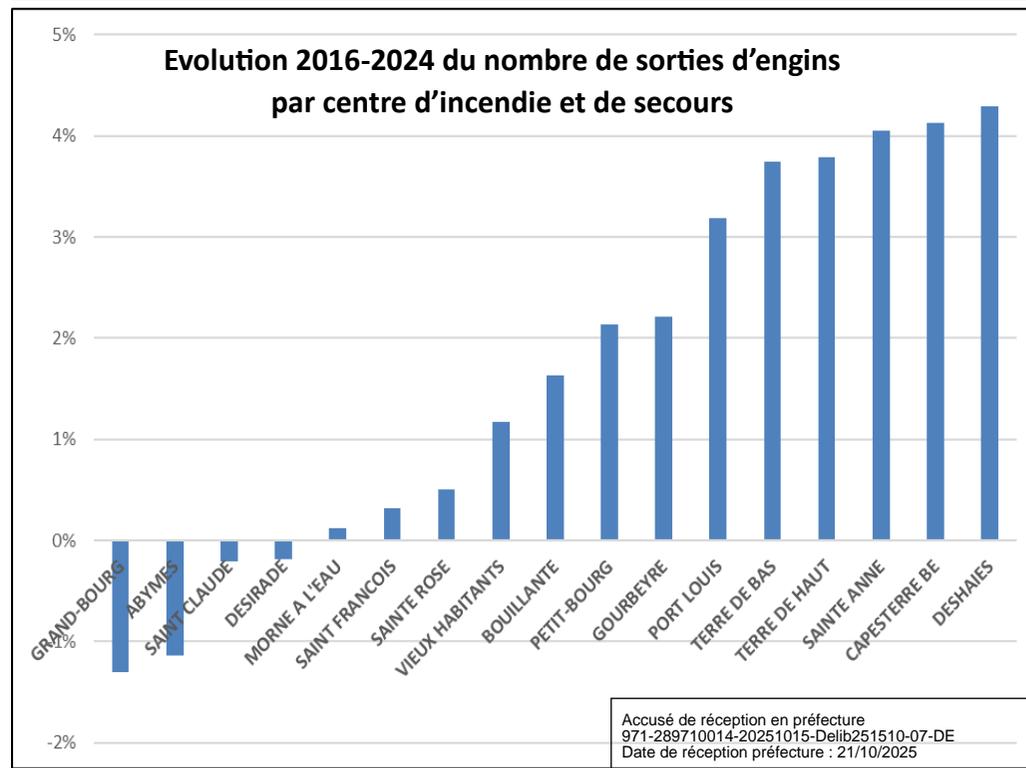
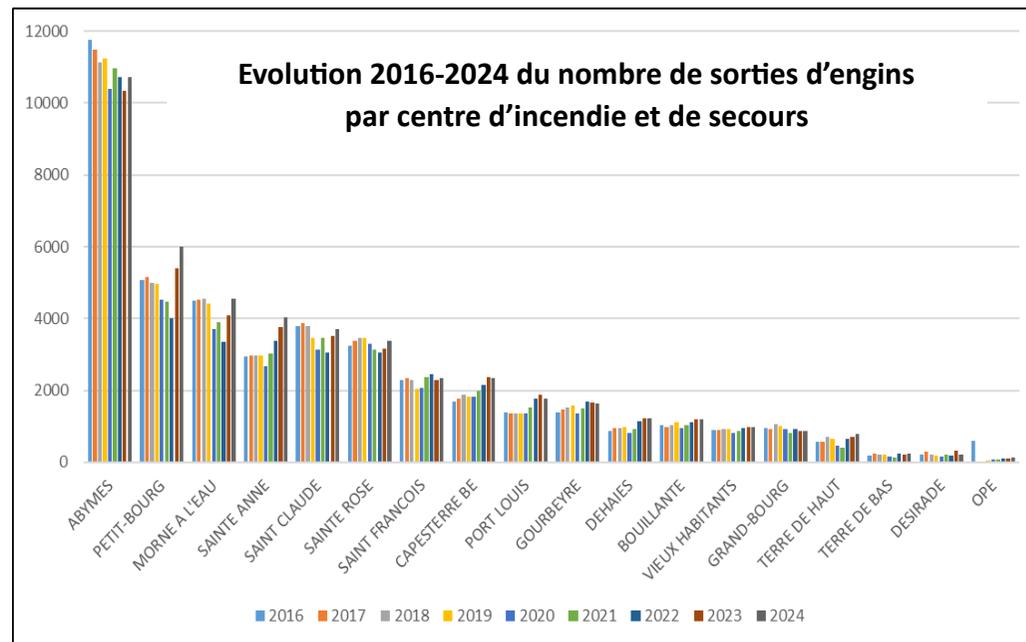
- 1 CIS à plus de 25 sorties de secours/jour dont l'activité reste soutenue mais a légèrement décliné ;
- 4 CIS à plus de 10 sorties de secours/jour dont l'activité continue d'augmenter ou se maintient ;
- 3 CIS ont réalisé entre 5 et 10 sorties de secours/jour ;
- 9 CIS ont réalisé moins de 5 sorties de secours/jour.

Cette répartition de l'activité opérationnelle rend nécessaire :

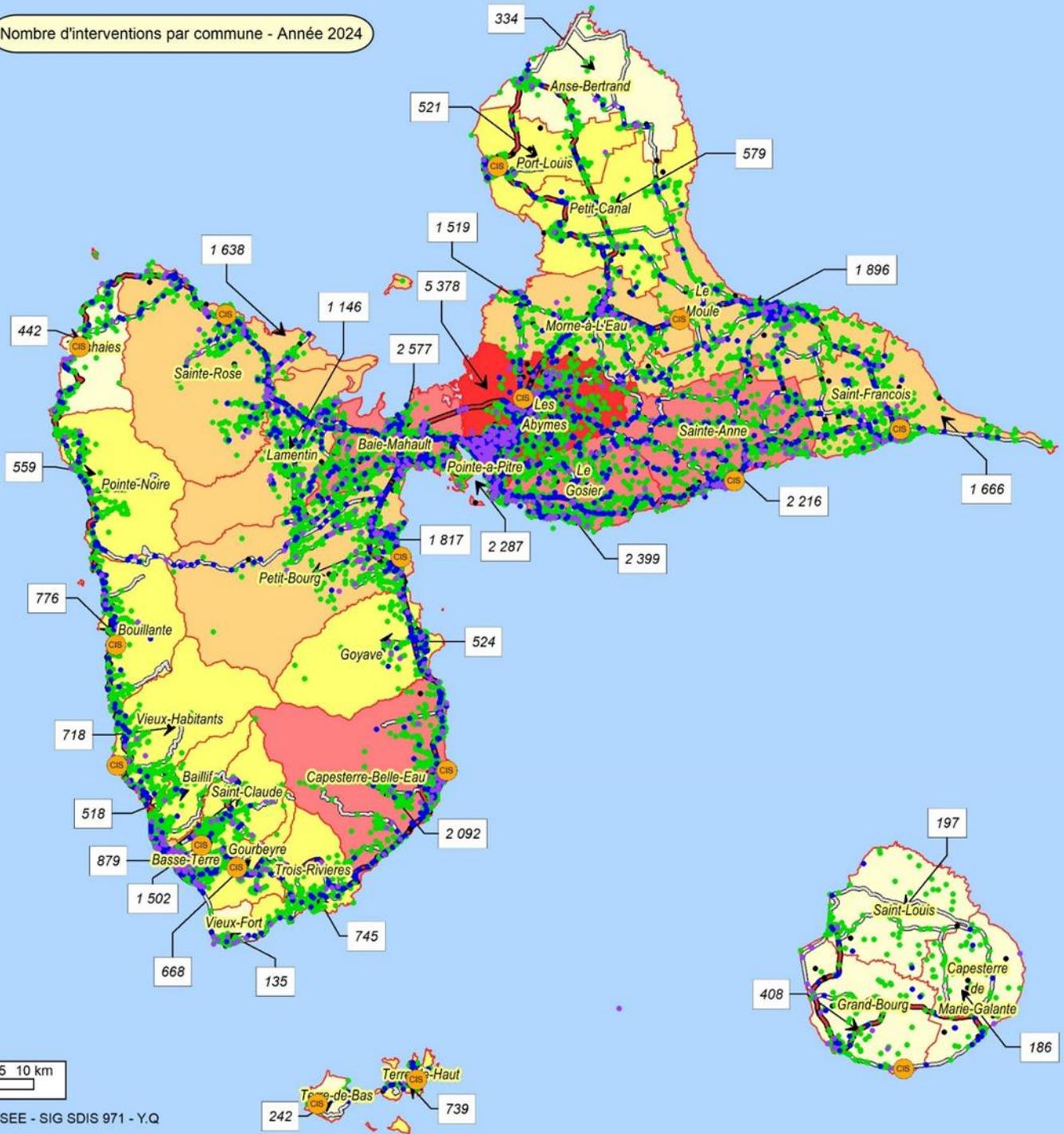
- La création de deux CIS supplémentaires sur le secteur actuel du CIS des Aymes afin de répartir la sollicitation opérationnelle sur trois unités distinctes et de mieux couvrir géographiquement les zones des Aymes, de Baie-Mahault (plus particulièrement la ZAC de Jarry) et la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, et de soulager le CIS de Petit-Bourg.
- De revoir la classification des CIS qui n'est plus en adéquation avec leur activité opérationnelle exercée (CGCT R1424-39).

Il apparaît une augmentation significative des sorties de secours des CPI de Capesterre, Deshaies, Désirade, Port Louis, Sainte-Anne, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut : +37% soit +4 % par an si on compare les données de 2024 avec celles de 2016. En comparaison l'activité globale des autres CIS a augmenté de +14 % sur la même période.

L'augmentation de la sollicitation opérationnelle des îles du sud s'explique par une augmentation du secours aux personnes liée à la pression touristique. A noter que sur ces îles, la réouverture récente de lignes aériennes commerciales devrait logiquement augmenter la pression touristique et donc la sollicitation opérationnelle. Pour les autres CIS des îles de Basse-Terre et de Grande-Terre, la progression de leur activité opérationnelle s'explique par la difficulté que rencontrent les CIS pour couvrir leur secteur de premier appel. Ainsi, les CPI couvrent en partie ces secteurs ou sont mobilisés en renfort sur ces secteurs ; notamment en participant au doublement des moyens de lutte imposés sur chaque incendie afin de pallier le dysfonctionnement de la DECI en Guadeloupe.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Nbre total inters : 37 496

Légende

Unités administratives

- Limite communale

Interventions 2024

- INC
- INC VGTX
- SUAP
- ACC
- DIV

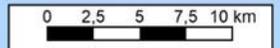
Unités opérationnelles

- CIS Centre d'Incendie et de Secours

Classes d'interventions

- < 500
- 500 - 1000
- 1 000 - 2 000
- > 2 000

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception en préfecture : 21/10/2025



Sources : IGN 2017 - INSEE - SIG SDIS 971 - Y.Q

Activité par commune

La commune des Abymes est caractérisée par la plus forte activité opérationnelle, suivi des communes de Petit-Bourg, de Baie-Mahault, du Gosier, de Pointe-à-Pitre et Sainte-Anne.

La côte sous le vent, de Deshaies à Trois-Rivières, à l'exception de la commune de Basse-Terre présente une activité de moins de 1000 interventions par an, telles que le Nord Grande-Terre et les îles du Sud.

La commune de Goyave présente également une activité de moins de 1000 interventions dans un bassin dont le nombre varie entre 2000 et 4000.

EPCI	Communes	Interventions	%	SUAP	%	INC	%	ACC	%	DIV	%
CANGT	Anse-Bertrand	334	0,9	293	0,9	12	0,7	21	0,8	8	0,9
	Port-Louis	521	1,4	459	1,4	29	1,6	25	0,9	8	0,9
	Petit-Canal	579	1,5	501	1,6	25	1,4	51	1,9	2	0,2
	Morne-à-l'Eau	1 519	4,1	1302	4,0	52	2,9	129	4,8	36	4,1
	Moule	1 896	5,1	1639	5,1	93	5,3	134	5,0	30	3,4
Rivière du Levant	Gosier	2 399	6,4	2015	6,3	109	6,2	226	8,4	49	5,5
	Sainte-Anne	2 216	5,9	1889	5,9	94	5,3	176	6,6	57	6,4
	Saint-François	1 666	4,4	1430	4,4	86	4,9	114	4,3	36	4,1
	Désirade	193	0,5	169	0,5	6	0,3	9	0,3	9	1,0
CAP Excellent	Pointe-à-Pitre	2 287	6,1	1973	6,1	168	9,5	78	2,9	68	7,7
	Abymes	5 378	14,3	4533	14,1	282	15,9	405	15,1	158	17,9
	Baie-Mahault	2 577	6,9	2113	6,6	136	7,7	281	10,5	47	5,3
CANBT	Pointe-Noire	559	1,5	504	1,6	9	0,5	39	1,5	7	0,8
	Deshaies	442	1,2	376	1,2	15	0,8	32	1,2	19	2,1
	Sainte-Rose	1 638	4,4	1412	4,4	86	4,9	102	3,8	38	4,3
	Lamentin	1 146	3,1	980	3,0	54	3,1	96	3,6	16	1,8
	Petit-Bourg	1 817	4,8	1501	4,7	102	5,8	158	5,9	56	6,3
	Goyave	524	1,4	439	1,4	20	1,1	55	2,1	10	1,1
Grand Sud Caraïbe	Capesterre-Belle-Eau	2 092	5,6	1853	5,8	65	3,7	136	5,1	38	4,3
	Trois-Rivières	745	2,0	656	2,0	21	1,2	55	2,1	13	1,5
	Gourbeyre	668	1,8	561	1,7	26	1,5	52	1,9	29	3,3
	Vieux-Fort	135	0,4	118	0,4	4	0,2	5	0,2	8	0,9
	Basse-Terre	1 502	4,0	1316	4,1	79	4,5	60	2,2	47	5,3
	Saint-Claude	879	2,3	806	2,5	26	1,5	25	0,9	22	2,5
	Baillif	518	1,4	461	1,4	24	1,4	25	0,9	8	0,9
	Vieux-Habitants	718	1,9	619	1,9	43	2,4	40	1,5	16	1,8
	Bouillante	776	2,1	687	2,1	32	1,8	49	1,8	8	0,9
	Terre-de-Haut	739	2,0	678	2,1	10	0,6	44	1,6	7	0,8
Terre-de-Bas	242	0,6	221	0,7	1	0,1	9	0,3	11	1,2	
CCMG	Saint-Louis	197	0,5	173	0,5	14	0,8	9	0,3	1	0,1
	Capesterre de Marie-Galante	186	0,5	153	0,5	17	1,0	14	0,5	2	0,2
	Grand-Bourg	408	1,1	331	1,0	30	1,7	27	1,0	20	2,3
TOTAL		37 496	100	32 161	100	1 770	100	2 681	100	884	100

Les couleurs dans le tableau font référence à la légende de la carte précédente



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters : 37 496

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 1 225
% : 3,3

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 2 609
% : 7

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 3 041
% : 8,1

SECTEUR DEH
Nbre d'inters : 828
% : 2,2

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 10 968
% : 29,3

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 192
% : 0,5

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 2 146
% : 5,7

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 2 836
% : 7,6

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 3 528
% : 9,4

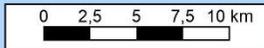
SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 1 054
% : 2,8

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 720
% : 1,9

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 2 047
% : 5,5

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 2 851
% : 7,6

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 1 646
% : 4,4



SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 242
% : 0,6

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 739
% : 2

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 792
% : 2,1

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

Interventions 2024

- interventions

Nombre total d'interventions 2024

- < 300
- 300 - 1 000
- 1 000 - 2 000
- 2 000 - 3 000
- 3 000 - 4 000
- 4 000 - 5 000

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters : 24 442
% : 65

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 569
% : 69

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 712
% : 68

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 491
% : 68

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 1 992
% : 70

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 1 091
% : 66

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 175
% : 72

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 822
% : 67

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 7 010
% : 64

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 2 266
% : 64

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 1 268
% : 62

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 536
% : 73

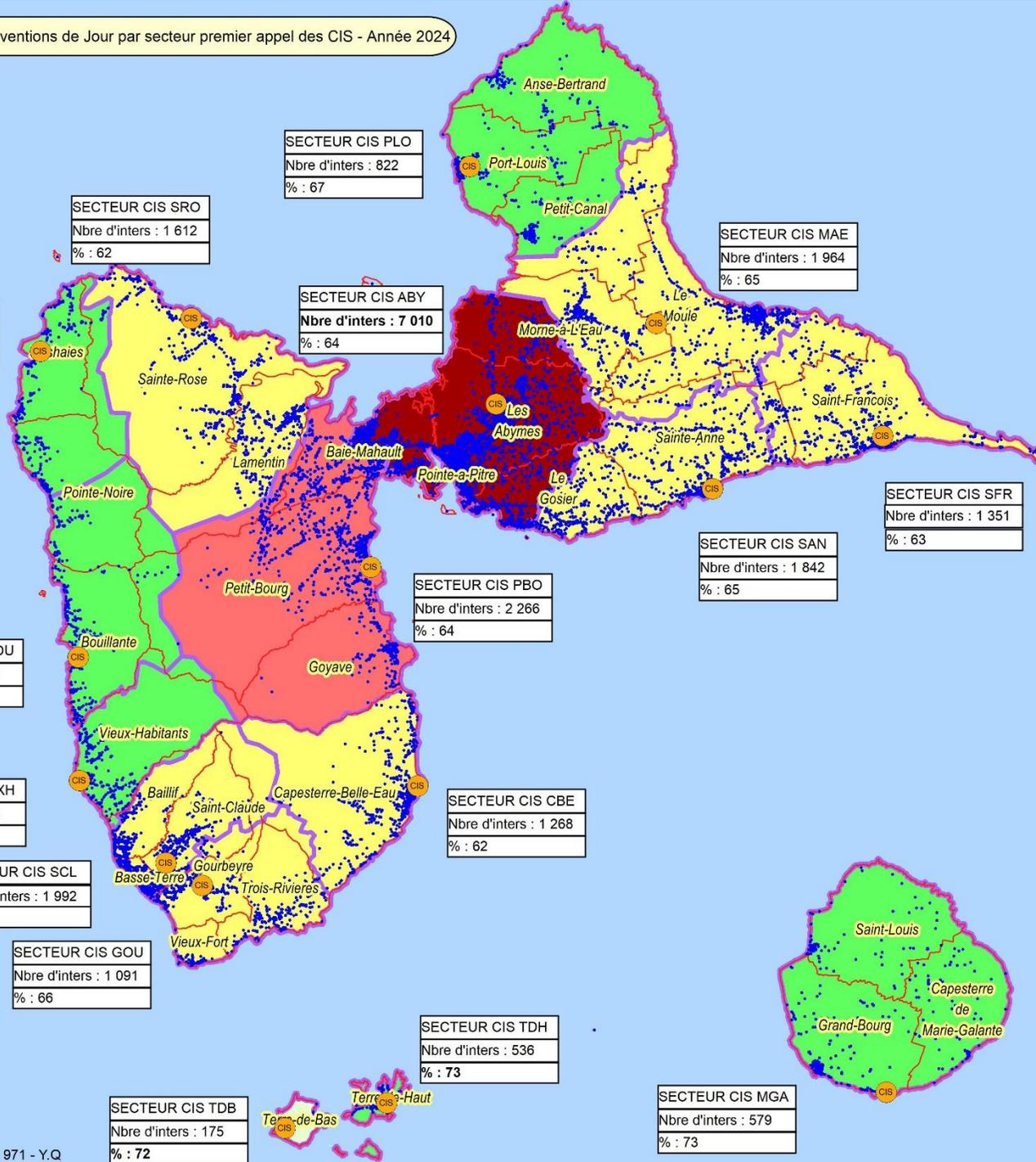
SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 579
% : 73

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 1 964
% : 65

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 1 842
% : 65

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 1 351
% : 63

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 138
% : 72



Légende

Plan de déploiement
 Secteur premier appel

Unités administratives
 Limite communale

Interventions 2024
 interventions

Nombre d'interventions J 2024

- < 400
- 400 - 1 000
- 1 000 - 2 000
- 2 000 - 3 000
- > 7 000

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters : 13 054
% : 35

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 259
% : 31

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 997
% : 38

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 403
% : 33

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 1 077
% : 35

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 3 958
% : 36

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 795
% : 37

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 54
% : 28

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 994
% : 35

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 1 262
% : 36

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 342
% : 32

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 779
% : 38

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 229
% : 32

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 859
% : 30

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 555
% : 34

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 203
% : 27

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 67
% : 28

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 213
% : 27

Légende

Plan de déploiement

- ▭ Secteur premier appel

Unités administratives

- ▭ Limite communale

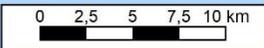
Interventions 2024

- interventions

Nombre d'interventions N 2024

- ▭ < 100
- ▭ 100 - 500
- ▭ 500 - 1 000
- ▭ 1 000 - 1 500

Accusé de réception en préfecture
971-2024-10014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Après avoir comparé l'évolution de l'activité des CIS, l'activité de jour et de nuit est analysée en se basant sur le SUAP qui constitue, en moyenne, 4/5 de l'activité des centres. L'analyse porte sur les CIS de Guadeloupe sans les îles du sud (Les Saintes, La Désirade et Marie-Galante) car il n'y a pas de renfort possible rapidement pour ces territoires.

Nombre de sorties SUAP réalisées par CIS et par secteur, de jour, entre 8h et 20h (2024)

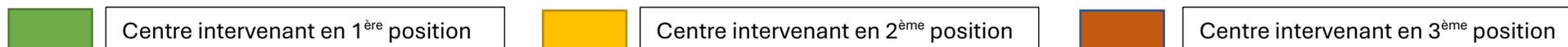
CIS	Nbre sorties/CIS	Nbre VSAV	Secteur												
			SFR	SAN	MAE	ABY	PLO	PBO	CBE	GOU	SCL	VXH	BOU	DEH	SRO
SFR	1 231	1	633	247	222	79	39	10	0	0	1	0	0	0	0
SAN	2 073	1	288	986	162	573	23	37	0	0	0	0	0	0	4
MAE	2 540	2	220	186	1 048	793	201	71	1	0	0	0	0	0	20
ABY	4 975	3	90	272	262	3 696	89	398	19	0	3	0	4	8	134
PLO	1 056	1	68	59	209	233	469	14	1	0	0	0	0	0	3
PBO	3 436	2	49	126	58	1 417	13	1 319	271	8	15	0	12	4	144
CBE	1 792	1	4	10	5	88	0	269	1 299	74	15	1	1	0	26
GOU	991	1	0	1	1	8	1	20	185	650	112	10	3	0	0
SCL	2 220	2	1	0	1	4	0	11	85	314	1 696	67	37	3	1
VXH	659	1	0	0	0	0	0	0	8	40	97	360	138	16	0
BOU	723	1	0	0	1	5	0	8	0	10	40	53	494	81	31
DEH	789	1	1	6	1	47	0	23	0	1	2	4	66	394	244
SRO	1 940	2	26	20	41	448	12	246	5	0	0	0	5	79	1 058
Total	24 425	19	1 380	1 913	2 011	7 391	847	2 426	1 874	1 097	1 981	495	760	585	1 665



Le tableau ci-dessus présente, de gauche à droite, le nombre de sorties réalisées en journée par chaque CIS dans chaque secteur et, de haut en bas, le nombre de sorties par secteur. Par exemple, le CIS de Saint-François (SFR) a réalisé 1 231 sorties dont 633 sur le secteur de Saint-François, 247 sur celui de Sainte-Anne (SAN) et 222 sur celui de Morne-à-l'Eau (MAE), etc. Parallèlement, le secteur de Saint-François a compté 1 380 sorties assurées pour 633 par le CIS de Saint-François, 288 par le CIS Sainte-Anne, 220 par le CIS Morne-à-l'Eau, etc.

Pourcentage de sorties SUAP réalisées par CIS et par secteur, de jour, entre 8h et 20h (2024)

CIS	Nbre sorties/CIS	Nbre VSAV	Secteur												
			SFR	SAN	MAE	ABY	PLO	PBO	CBE	GOU	SCL	VXH	BOU	DEH	SRO
SFR	1 231	1	46	13	11	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0
SAN	2 073	1	21	51	8	8	3	2	0	0	0	0	0	0	0
MAE	2 540	2	16	10	52	11	24	3	0	0	0	0	0	0	1
ABY	4 975	3	6	14	13	50	10	17	1	0	0	0	0	1	8
PLO	1 056	1	5	3	11	3	55	1	0	0	0	0	0	0	0
PBO	3 436	2	4	7	3	19	2	54	15	1	1	0	2	1	9
CBE	1 792	1	0	1	0	1	0	11	69	7	1	0	0	0	1
GOU	991	1	0	0	0	0	0	1	10	59	6	2	0	0	0
SCL	2 220	2	0	0	0	0	0	0	5	28	85	13	5	0	0
VXH	659	1	0	0	0	0	0	0	0	4	5	73	18	3	0
BOU	723	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	11	65	14	2
DEH	789	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	9	67	15
SRO	1 940	2	2	1	2	6	1	10	0	0	0	0	1	14	64
Total	24 425	19	1 380	1 913	2 011	7 391	847	2 426	1 874	1 097	1 981	495	760	585	1 665



De jour, le taux moyen de couverture des CIS sur leurs secteurs de 1^{er} appel est de 61 %. Les centres présentant les taux les plus hauts sont : 86% pour Saint-Claude, 73% pour Vieux-Habitants 69% pour Capesterre-Belle-Eau. Le taux le plus bas est de 46% pour Saint-François. Le taux de couverture du CIS des Abymes est seulement de 50% sur son secteur alors que le centre a la plus forte activité de tous les CIS. Parallèlement, 16% des interventions du CIS Abymes sont réalisés sur Petit-Bourg, 14% sur Sainte-Anne, 13% sur Morne-à-l'Eau et 11% sur Port-Louis.

De jour, le taux de couverture des CIS sur leurs secteurs de 1^{er} appel est à améliorer. Les déficits temporaires de VSAV, les longues durées d'intervention et les durées d'immobilisations des VSAV au CHU expliquent que les centres soient dans l'impossibilité à certains moments d'intervenir sur leurs secteurs de 1^{er} appel avec des effets de reports en cascade sur l'ensemble des centres de la Guadeloupe. La disponibilité en VSAV opérationnels est un facteur relativement maîtrisable par le SDIS. En revanche, les durées de trajet et les temps d'immobilisation au CHU sont des facteurs exogènes.

En outre, la nécessité de doubler les moyens de lutte contre l'incendie, voire d'engager des moyens spécifiques d'alimentation en eau (camion grande capacité pouvant transporter jusqu'à 13 000 litres d'eau, camion dévidoir pouvant réaliser un établissement de tuyaux jusqu'à 2 kilomètres...) afin de faire face au manque chronique d'eau en Guadeloupe, mobilise les ressources humaines des CIS au détriment des autres missions. Également, la non mise en œuvre d'astreintes de sapeurs-pompiers volontaires ne permet pas à un CIS de constituer une capacité opérationnelle en complément des effectifs de garde.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Nombre de sorties SUAP réalisées par CIS et par secteur, de nuit, entre 20h et 8h (2024)

CIS	Nbre sorties/CIS	Nbre VSAV	Secteur												
			SFR	SAN	MAE	ABY	PLO	PBO	CBE	GOU	SCL	VXH	BOU	DEH	SRO
SFR	674	1	508	76	61	21	7	1	0	0	0	0	0	0	0
SAN	1 075	1	144	675	53	194	7	2	0	0	0	0	0	0	0
MAE	1 259	2	80	64	755	257	85	13	1	0	0	0	0	0	4
ABY	3 128	3	25	96	105	2 650	13	145	4	0	0	0	0	2	88
PLO	436	1	25	15	63	49	282	2	0	0	0	0	0	0	0
PBO	1 699	2	9	40	9	485	4	930	138	1	2	0	2	3	76
CBE	681	1	0	2	1	18	0	65	553	34	2	0	0	0	6
GOU	505	1	0	0	0	5	0	6	70	400	21	2	1	0	0
SCL	929	2	0	0	0	0	0	2	26	121	743	30	7	0	0
VXH	225	1	0	0	0	1	0	0	0	2	18	178	22	4	0
BOU	332	1	0	0	0	1	0	0	0	0	7	14	282	25	3
DEH	318	1	0	2	0	11	0	2	0	0	0	0	16	201	86
SRO	910	2	1	1	10	82	3	69	3	0	0	0	2	23	716
Total	12 171	19	792	971	1 057	3 774	401	1 237	795	558	793	224	332	258	979



Centre intervenant en 1^{er} position



Centre intervenant en 2^{ème} position



Centre intervenant en 3^{ème} position

Pourcentage de sorties SUAP réalisées par CIS et par secteur, de nuit, entre 8h et 20h (2024)

CIS	Nbre sorties/CIS	Nbre VSAV	Secteur												
			SFR	SAN	MAE	ABY	PLO	PBO	CBE	GOU	SCL	VXH	BOU	DEH	SRO
SFR	674	1	64	8	6	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
SAN	1 075	1	19	69	5	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0
MAE	1 259	2	10	7	71	7	21	1	0	0	0	0	0	0	0
ABY	3 128	3	3	10	10	70	3	12	1	0	0	0	0	1	9
PLO	436	1	3	2	6	1	70	0	0	0	0	0	0	0	0
PBO	1 699	2	1	4	1	13	1	75	17	0	0	0	1	1	8
CBE	681	1	0	0	0	1	0	5	70	6	0	0	0	0	1
GOU	505	1	0	0	0	0	0	1	9	72	3	1	0	0	0
SCL	929	2	0	0	0	0	0	0	3	22	94	13	2	0	0
VXH	225	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	80	6	1	0
BOU	332	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	85	10	0
DEH	318	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	78	9
SRO	910	2	0	0	1	2	1	6	0	0	0	0	1	9	73
Total	12 171	19	792	971	1 057	3 774	401	1 237	795	558	793	224	332	258	979

Centre intervenant en 1^{ère} position
 Centre intervenant en 2^{ème} position
 Centre intervenant en 3^{ème} position

De nuit, le taux moyen de couverture des CIS sur leurs secteurs de 1^{er} appel est de 75 %. Au-dessus de la moyenne, se trouvent les CIS de Saint-Claude (94%) et Bouillante (85%) et, au-dessous de la moyenne, les centres de Saint-François (64%) et de Sainte-Anne (69 %). Globalement, les taux de couverture des CIS sur leurs secteurs de 1^{er} appel est meilleur de nuit que de jour mais sont aussi à améliorer.

Orientations

► Agir au sein du SDIS :

- Réétudier le dimensionnement du parc roulant et augmenter la disponibilité des engins de secours par l'amélioration de la maintenance.
- Revoir la classification des CIS et mettre en cohérence leurs effectifs avec la sollicitation opérationnelle constatée.
- Mettre en place l'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires pour constituer une capacité opérationnelle en complément de la garde postée.
- Redéfinir la couverture du secteur du CIS des Abymes par la création d'unités opérationnelles supplémentaires judicieusement positionnées (Baie-Mahault pour couvrir la ZAC de Jarry avec une dimension particulière pour les risques technologiques ; Pointe-à-Pitre pour mieux couvrir la sous-préfecture avec une dimension spécifique de couverture des risques nautiques de Petit Cul-de-Sac Marin et Grand Culs-de-Sac Marin.

► Agir en interservices (par un financement de l'ARS) :

- Mettre en œuvre des gardes d'infirmiers protocolés et un officier santé au CTA-CODIS afin d'agir en amont pour éviter le transport d'une victime à l'hôpital et pour fluidifier les relations quotidiennes entre les sapeurs-pompiers et le SAMU.
- Equiper tous les VSAV de tablettes numériques compatibles avec les systèmes d'information SDIS et SAMU afin de faciliter l'orientation du médecin régulateur du SAMU et fluidifier la prise en charge de la victime lors de son arrivée au service des urgences.

► Inciter les partenaires institutionnels à agir pour :

- Diminuer la pression opérationnelle sur les secours aux personnes et les aides aux personnes, en diminuant les carences ambulancières, notamment.
- Diminuer les temps d'attente au service des urgences du CHU.
- Permettre aux sapeurs-pompiers de transporter les blessés légers vers des structures de proximité du type maisons de santé, dans les îles du sud, notamment.

3. Les secours et soins d'urgence aux personnes

Le SDIS et le SAMU sont en interaction permanente pour ce qui concerne la prise en charge urgente des victimes et des patients : le SAMU au travers de l'Aide Médicale d'Urgence (régulation médicale et pré hospitalisation, si nécessaire) et le SDIS en sa qualité d'acteur du SSUAP, au travers d'une réponse formalisée et standardisée.

Depuis 2021, la loi Matras a précisé le cadre de compétence du SDIS. Les missions de SSUAP et d'évacuation sont exercées lorsque les personnes : (i) sont victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe, (ii) présentent des signes de détresse vitales, ou (iii) présentent des signes de détresses fonctionnelle, justifiant l'urgence à agir. Dans la réalité, l'activité du SDIS excède le cadre strict défini par la loi à cause d'une pression en évolution permanente et de facteurs sociétaux tournés vers l'exigence (croissance des demandes, détresse sociale, vieillissement de la population, judiciarisation galopante...). Ainsi, en dépit des articles L1424-2 et L1424-42 du CGCT, qui prévoit que le SDIS est tenu de procéder qu'aux seules opérations de secours se rattachant directement à ses missions, la réalité montre l'augmentation des missions de secours à personnes non urgentes.

L'archipel dispose d'un centre hospitalier universitaire (CHU) à Pointe-à-Pitre et bientôt aux Abymes, d'un centre hospitalier régional (CHR) à Basse-Terre, de six hôpitaux répartis sur différentes communes, de dix cliniques. Malgré ces infrastructures, la Guadeloupe est considérée comme un désert médical et certaines zones, comme le sud de Basse-Terre et le nord de Grande-Terre sont particulièrement touchées par des ratios de professionnels de santé particulièrement bas.

En 2024, le SDIS de la Guadeloupe a enregistré 142 671 appels, soit une augmentation de +6 % depuis 2023. Les principales interventions concernaient des malaises, des douleurs thoraciques, des accidents de la circulation et des troubles du comportement. Cependant, le manque d'ambulances a souvent perturbé la prise en charge des patients non urgents. Des pénuries de personnel et des évolutions réglementaires ont conduit à des situations insatisfaisantes de prise en charge des victimes ou des patients.

Les services d'urgence, notamment au CHU sont régulièrement saturés. Des victimes ou des patients attendent parfois jusqu'à 14 heures avant d'être pris en charge. Les sapeurs-pompiers restent ainsi immobilisés pendant des heures avec les victimes / patients attendant dans les VSAV les rendant indisponibles pour d'autres interventions. Cette situation est exacerbée lors de pics d'activité.

Dans les îles du sud, la double insularité rend difficile l'évacuation des victimes vers les services d'urgence. Ces territoires ne disposent d'aucune société d'ambulance. Les victimes et les patients sont pris en charge exclusivement par les sapeurs-pompiers. Leur évacuation vers les structures médicales de Basse-Terre ou de la Grande-Terre sont tributaires de la disponibilité de l'hélicoptère de la sécurité civile. Lorsque ce dernier n'est pas disponible ou que l'état de la victime (ou du patient) n'est pas urgent, son évacuation dépend de la disponibilité des bénévoles de la SNSM. Si aucun de ces vecteurs n'est disponible, la victime est évacuée par la navette maritime, si le commandant de bord l'accepte et si l'état de la mer le permet. Dès lors, l'évacuation est dépendante des heures des traversées. Ainsi, une victime peut rester à la charge des sapeurs-pompiers dans leur ambulance durant plusieurs heures.

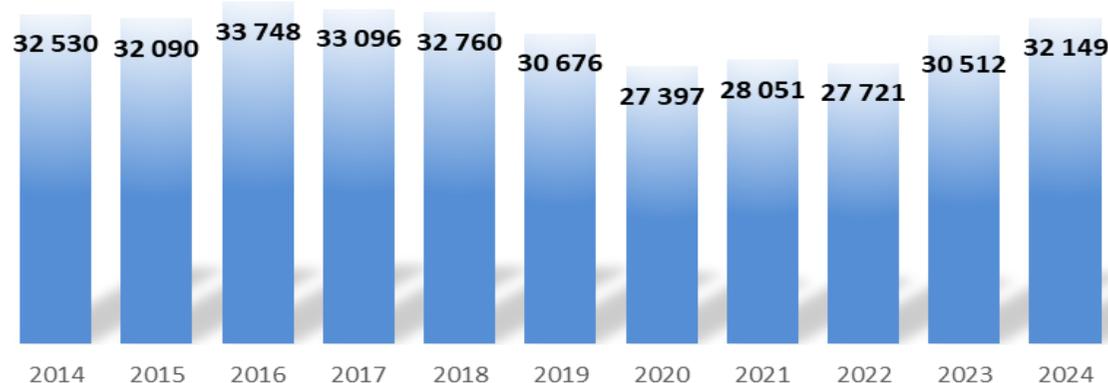
Pour renforcer l'attractivité auprès des professionnels de santé, des mesures ont été proposées par les autorités sanitaires telles que la mise en place de dispositifs d'accueil spécifiques pour les nouveaux arrivants (hébergement provisoire, facilités de transport, cours de créole, tutorat) et la possibilité pour les communes ou les intercommunalités de conventionner avec des professionnels de santé dans le cadre de contrats locaux (Guadeloupe).

Le SDIS de la Guadeloupe assure l'essentiel de ses missions en secours d'urgence aux personnes. Cela représente 84 % de la sollicitation opérationnelle.

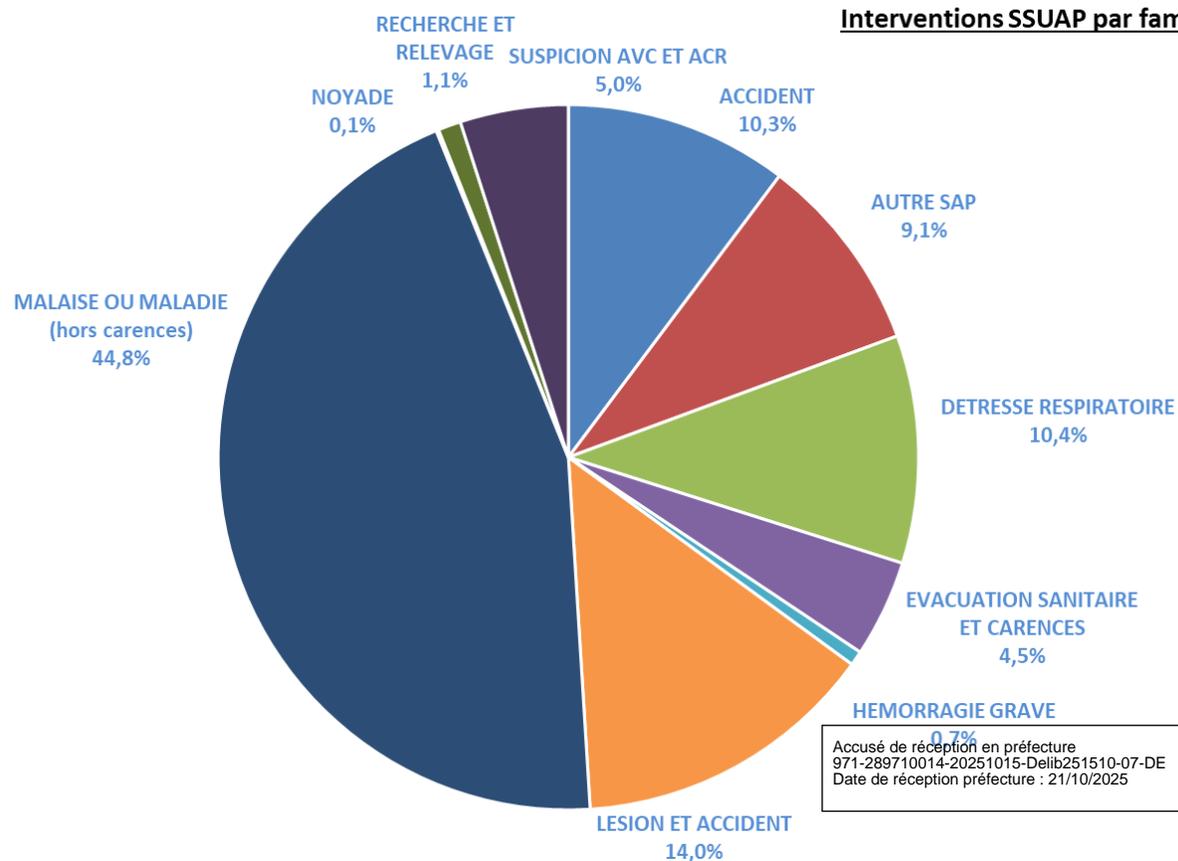
La majeure partie des missions relève de malaises ou de maladies de toutes natures. Parmi celles-ci, une majorité concerne des victimes dont le bilan fait état d'atteinte légère qui les situent à la frontière des missions d'urgence. En outre, les motifs d'intervention, tels que les recherches et relevages de personnes ou les évacuations sanitaires et les carences qui sont en dehors du cadre des missions du SDIS représentent 6,3 % des motifs d'engagement des moyens, soient 2008 interventions en 2024 ou 5 interventions par jour. Compte tenu du rôle central exercé par le SDIS sur ces thématiques, on ne peut raisonnablement prévoir son désengagement. Cependant, la prise en charge financière de ces missions relevant des acteurs de la santé doit être améliorée.

Enfin, les atteintes vitales telles que les détresses respiratoires, les hémorragies graves, les noyades, les suspicions d'accidents vasculaires cérébraux ou d'arrêts cardio-respiratoires représentent 6191 interventions en 2024 (17 par jour), soient 18,9 % de l'activité. Celles-ci relèvent assurément du SSUAP et nécessitent une réponse sans délai pour optimiser les chances de survie des victimes.

SSUAP



Interventions SSUAP par famille



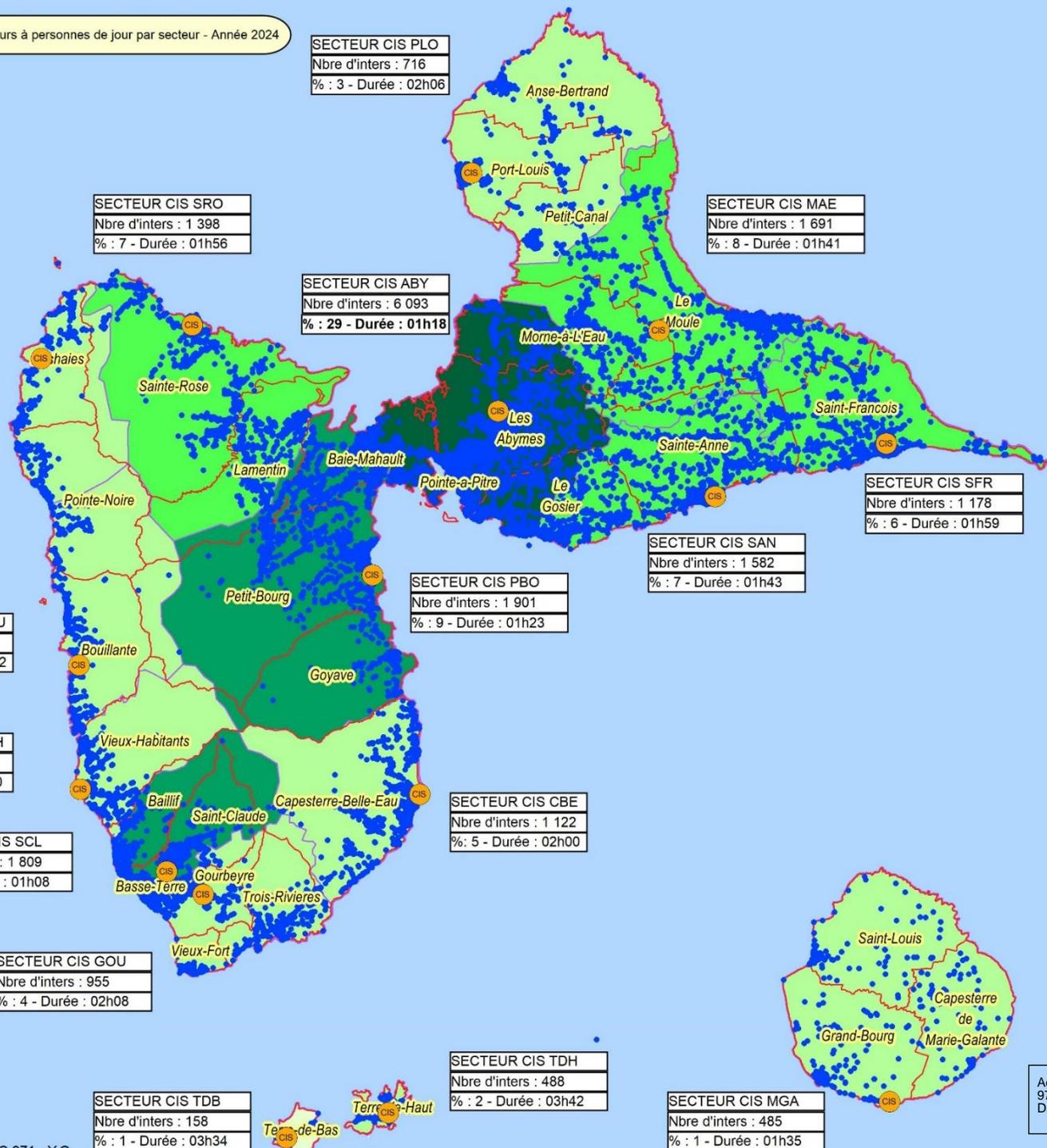
Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Étiquettes de lignes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	SAP moyen par année	Tx par famille
MALAISE OU MALADIE (hors carences)	16652	14772	11955	11517	11546	13269	14114	13403,6	45%
LESION ET ACCIDENTS	3973	4783	4104	4039	4079	4036	4315	4189,7	14%
DETRESSE RESPIRATOIRE	3076	3268	2607	2265	2965	3663	4017	3123,0	10%
AUTRES ACCIDENT	3160	3545	2977	2884	2930	2886	3162	3077,8	10%
AUTRES SAP	2667	1303	2653	4272	3001	2741	2436	2724,9	9%
SUSPICION AVC ET ACR	843	1362	1421	1478	1861	1727	1760	1493,0	5%
EVACUATION SANITAIRE ET CARENCES	2080	1254	1175	976	701	1493	1666	1335,2	4%
RECHERCHE ET RELEVAGE	206	254	279	345	366	397	351	314,1	1%
HEMORRAGIE GRAVE	64	104	196	247	244	262	286	200,3	1%
NOYADE	38	32	30	29	28	38	41	33,7	0%
	32760	30676	27397	28051	27721	30512	32149	29895,3	100%

► La couverture du secours, du soin et de l'assistance aux personnes à Basse-Terre et Grande-Terre repose sur l'affectation dans chaque centre d'incendie et de secours d'au moins un véhicule de secours et d'assistance aux victimes. Leur nombre dans chaque centre est fixé en fonction du niveau de sollicitation et du taux de simultanéité d'engagement. Selon les circonstances, peut être engagé un premier départ en prompt secours, renforcé ensuite par un départ normalisé.

► Dans les îles, la couverture du secours, du soin et de l'assistance aux personnes est aménagée spécifiquement. Elle repose sur l'engagement d'un départ normalisé. Afin de faire face à la problématique de la double insularité, tous les moyens sont doublés pour garantir la disponibilité d'au moins un engin adapté. Ainsi, chaque CIS de ces îles dispose de 2 VSAV et 2 engins de lutte contre les incendies.

TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 21 256
Nbre total d'inters : 32 149



SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 716
% : 3 - Durée : 02h06

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 1 398
% : 7 - Durée : 01h56

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 1 691
% : 8 - Durée : 01h41

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 6 093
% : 29 - Durée : 01h18

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 511
% : 2 - Durée : 2h29

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 121
% : 1 - Durée : 03h59

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 1 178
% : 6 - Durée : 01h59

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 1 582
% : 7 - Durée : 01h43

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 1 901
% : 9 - Durée : 01h23

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 625
% : 3 - Durée : 2h22

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 423
% : 2 - Durée : 1h20

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 1 122
% : 5 - Durée : 02h00

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 1 809
% : 9 - Durée : 01h08

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 955
% : 4 - Durée : 02h08

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 488
% : 2 - Durée : 03h42

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 485
% : 1 - Durée : 01h35

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 158
% : 1 - Durée : 03h34

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

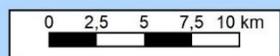
Interventions 2024

- SUAP

% SUAP - JOUR

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 8

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 10 893
Nbre total d'inters : 32 149

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 358
% : 3 - Durée : 1h38

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 836
% : 8 - Durée : 1h28

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 926
% : 9 - Durée : 1h27

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 3 181
% : 29 - Durée : 01h12

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 222
% : 2 - Durée : 1h49

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 48
% : 0 - Durée : 05h07

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 675
% : 6 - Durée : 1h34

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 812
% : 7 - Durée : 1h34

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 1 027
% : 9 - Durée : 1h24

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 293
% : 3 - Durée : 1h31

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 197
% : 2 - Durée : 1h10

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 691
% : 6 - Durée : 2h04

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 732
% : 7 - Durée : 1h12

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 468
% : 4 - Durée : 1h41

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

Interventions 2024

- SUAP

% SUAP - NUIT

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 8

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 63
% : 1 - Durée : 5h25

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 190
% : 2 - Durée : 5h00

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 174
% : 2 - Durée : 1h32

4. Les accidents de circulation

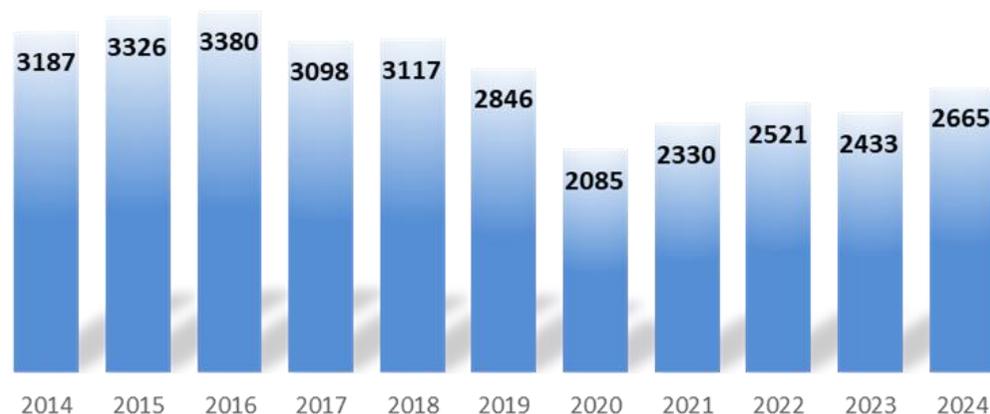
Il s'agit pour 99,6 % d'accidents de circulation routière. Les moyens de secours routiers du SDIS interviennent en partenariat avec les forces de l'ordre (gendarmerie nationale, police nationale et police municipale), les SMUR (services mobiles d'urgence et de réanimation du SAMU) et les acteurs en charge de la gestion et de l'entretien des routes (Route de Guadeloupe, syndicat mixte créé à l'initiative du Département et de la Région en charge de l'entretien, la gestion et l'exploitation des routes).

Les interventions sont réalisées selon les règles d'emploi spécifiques à chaque intervenant, sous la responsabilité opérationnelle unique du commandant des opérations de secours (COS).

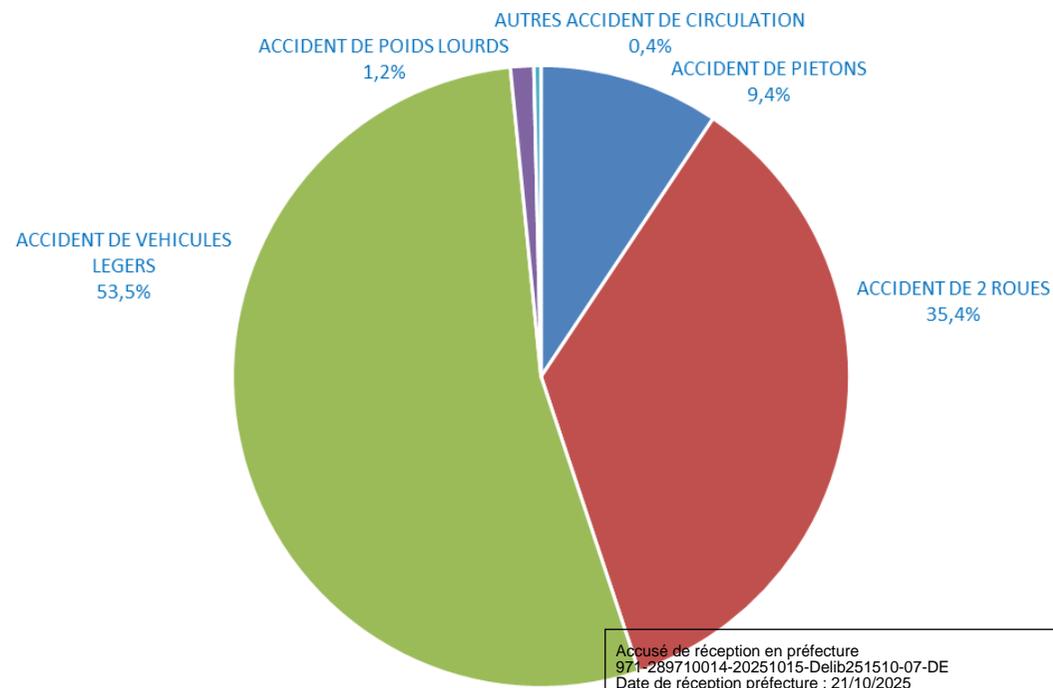
Les moyens matériels dédiés par le SDIS sont composés de fourgons pompe-tonne de secours routier (FPTSR), de véhicules de secours routier (VSR), de remorque de secours routier (RSR), de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et d'équipes spécialisées engagées selon les circonstances et les besoins.

Les accidents de circulation ont diminué au cours de la dernière décennie. Plusieurs facteurs expliquent cette tendance, notamment l'usage de moyens de sécurité active qui interviennent en amont du risque. Malgré des moyens de sécurité passive qui protègent les individus une fois l'aléa survenu et les politiques publiques volontaristes de la lutte contre la délinquance routière, la gravité des accidents est élevée. Avec 54 décédés en 2024, la Guadeloupe affiche 136 morts par million d'habitants, contre 46 en France hexagonale (2020-2024). Seule la Nouvelle Calédonie, avec 177 morts par million d'habitants enregistre des chiffres plus alarmants.

ACCIDENTS DE CIRCULATION



Répartition des accidents de circulation entre 2018 et 2024



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

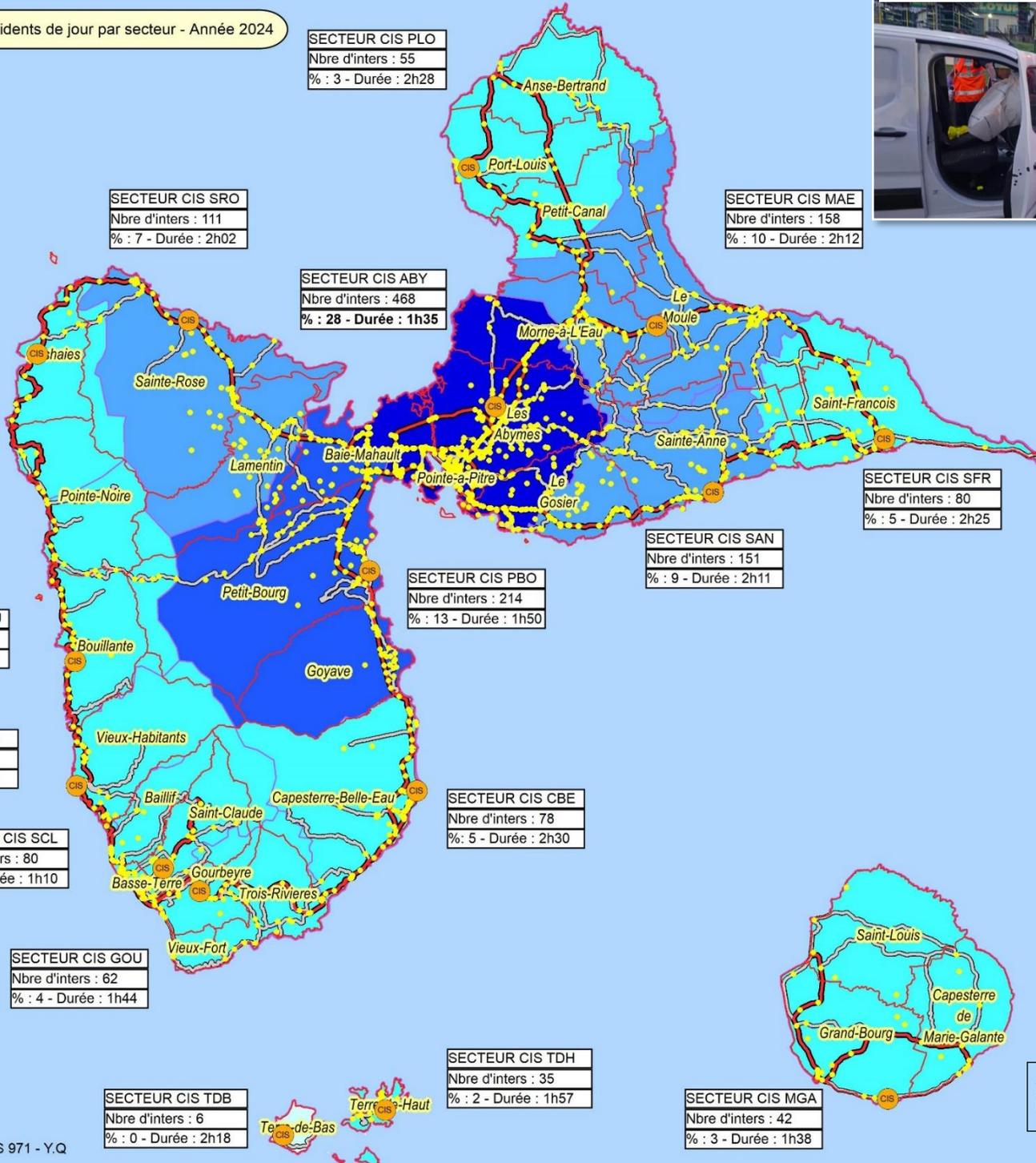
Les proportions majoritaires des accidents impliquent les piétons, les 2 roues et les véhicules légers (95 %). Avec plus de 0.35 % les accidents cumulés de la navigation maritime et aérienne, bien que peu nombreux, sont susceptibles de générer un grand nombre de victimes.

Étiquettes de lignes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	MOYENNE ANNUELLE	Taux
ACCIDENT DE VEHICULES LEGERS	1566	1499	1020	1171	1360	1270	1411	1328,0	52%
ACCIDENT DE 2 ROUES	1120	943	771	835	810	795	881	879,2	34%
ACCIDENT DE PIETONS	290	266	200	225	220	215	218	233,6	9%
CARAMBOLAGE	55	80	52	60	78	86	96	72,5	3%
ACCIDENT DE POIDS LOURDS	50	31	23	23	28	33	23	30,2	1%
AUTRES ACCIDENT DE CIRCULATION	12	6	8	7	8	15	10	9,2	0%
ACCIDENT DE TRANSPORTS EN COMMUN	13	13	5	7	5	7	11	8,5	0%
ACCIDENT DE NAVIGATION	6	4	6	3	11	10	12	7,3	0%
ACCIDENT AERIEN	7	4	1	0	0	2	3	2,4	0%
ACCIDENT AVEC TMD	0	0	1	0	1	0	0	0,3	0%
	3117	2846	2085	2330	2521	2433	2665	2571,2	1

► La capacité de réponse est évidemment un enjeu majeur, sensible sur le plan médiatique et sur le plan sociétal. La stratégie du SDIS est basée sur une réponse qui positionne des véhicules de secours aux personnes dans tous les centres d'incendie et de secours. Ceux-ci sont complétés au besoin par l'acheminement de moyens de balisage, de protection incendie, de relevage, de désincarcération et de spécialités opérationnelles.

► Pour couvrir les besoins de secours nautiques, le SDIS dispose de 15 embarcations : 1 bateau-pompe de 12 mètres (CIS Abymes), 7 semi-rigides (CIS Abymes, Marie-Galante, Saint-François, Deshaies, Saint-Claude, Port-Louis et La Désirade), 5 rigides de 7 mètres (CIS Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Saint-Claude, Sainte-Rose et Morne-à-l'Eau), 2 jets skis (CIS Sainte-Rose et Sainte-Anne). Leur répartition tient compte des enjeux de déplacement de population et des activités nautiques de loisirs et professionnelles. Elle prend aussi en compte la problématique insulaire. Le développement des activités nautiques à l'est de Grande-Terre et à l'ouest de Basse-Terre appelle une dotation en embarcation des CIS qui en assurent la couverture. Pour armer ces moyens de secours, le SDIS a constitué des équipes spécialisées (COD, SAV et PLG). Cependant, le nombre de spécialistes, leurs niveaux de compétences, leur disponibilité et leur mode d'engagement opérationnel méritent d'être améliorés.

TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 1 661
Nbre total d'inters : 2 665



Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

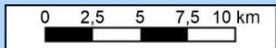
Interventions 2024

- ACC

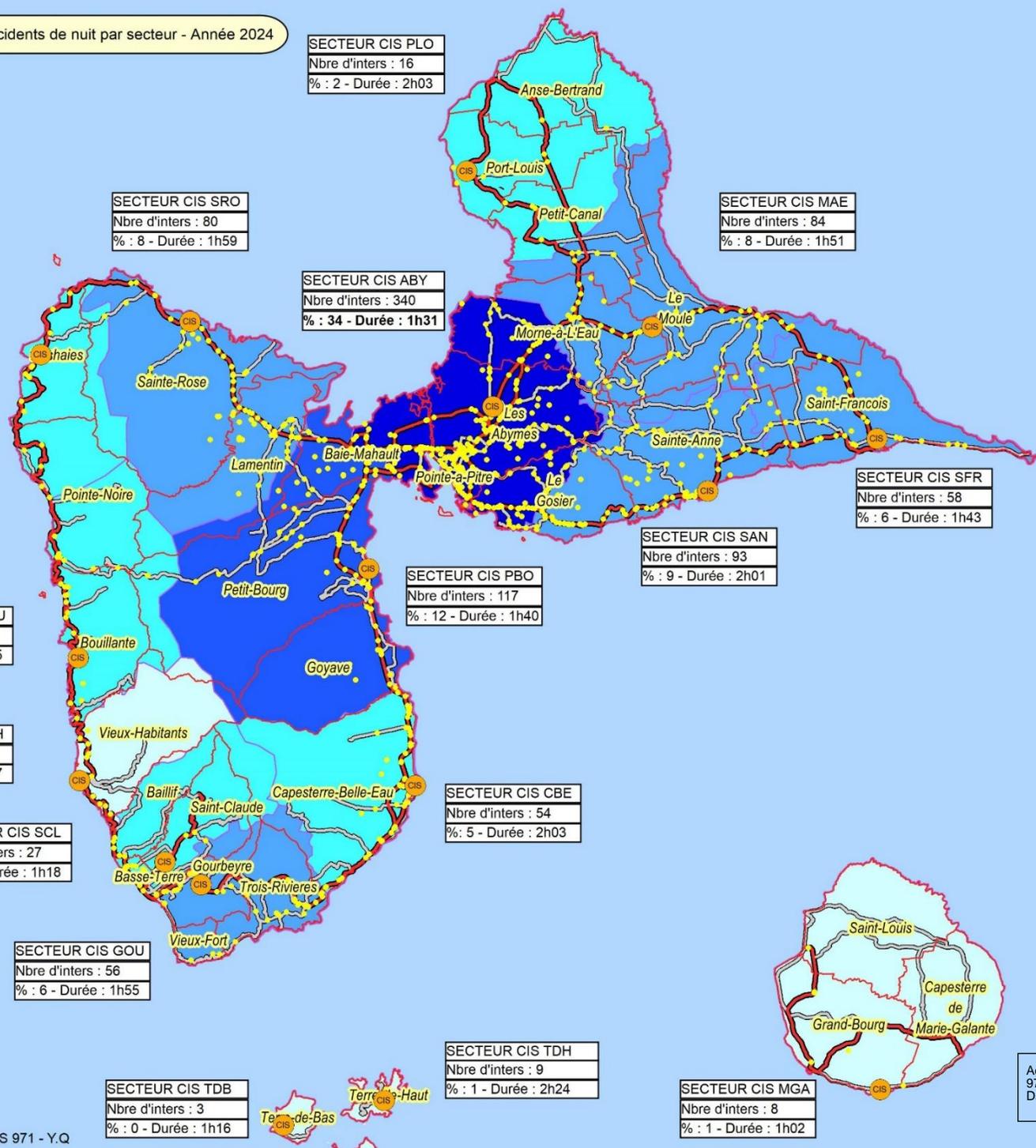
% ACCIDENTS - JOUR

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters N : 1 004
Nbre total d'inters : 2 665



SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 16
% : 2 - Durée : 2h03

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 80
% : 8 - Durée : 1h59

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 84
% : 8 - Durée : 1h51

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 340
% : 34 - Durée : 1h31

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 19
% : 2 - Durée : 2h47

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 2
% : 0 - Durée : 55 min

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 58
% : 6 - Durée : 1h43

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 93
% : 9 - Durée : 2h01

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 117
% : 12 - Durée : 1h40

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 28
% : 3 - Durée : 2h05

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 10
% : 1 - Durée : 1h37

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 54
% : 5 - Durée : 2h03

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 27
% : 3 - Durée : 1h18

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 56
% : 6 - Durée : 1h55

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 9
% : 1 - Durée : 2h24

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 8
% : 1 - Durée : 1h02

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 3
% : 0 - Durée : 1h16

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

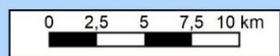
Interventions 2024

- ACC

% ACCIDENTS - NUIT

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



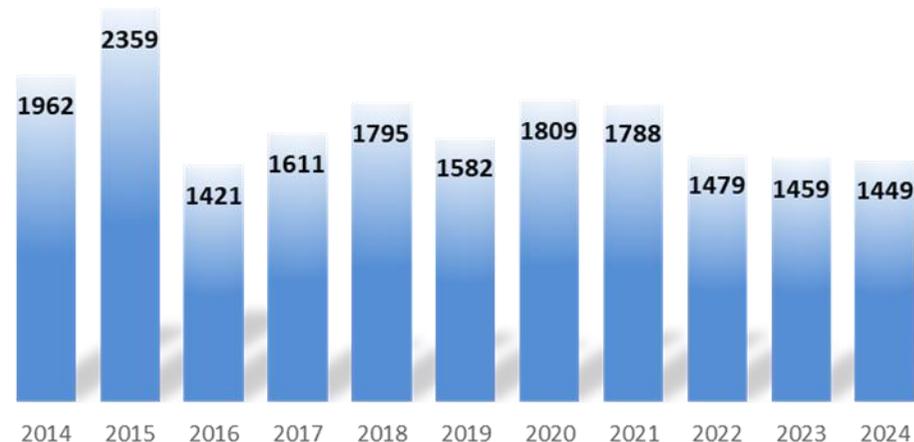
5. La lutte contre les incendies

Au titre du CGCT, le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il s'agit de la mission exclusive du SDIS, en dehors de zones spécialisés comme les aéroports.

Les interventions pour incendie ont diminué de -13% en 2022-2024 par rapport à 2018-2021.

La diminution des incendies est une tendance de fond qui s'explique par l'amélioration des moyens de prévention et de lutte, le renforcement de la sensibilisation du grand public et des professionnels sur les risques d'incendie, la mise en œuvre de dispositifs de surveillance plus efficaces, le renforcement des engins et matériels de lutte contre l'incendie. Pour autant, le risque reste élevé lors des mois les plus chauds de l'année (février à juin).

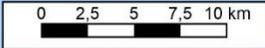
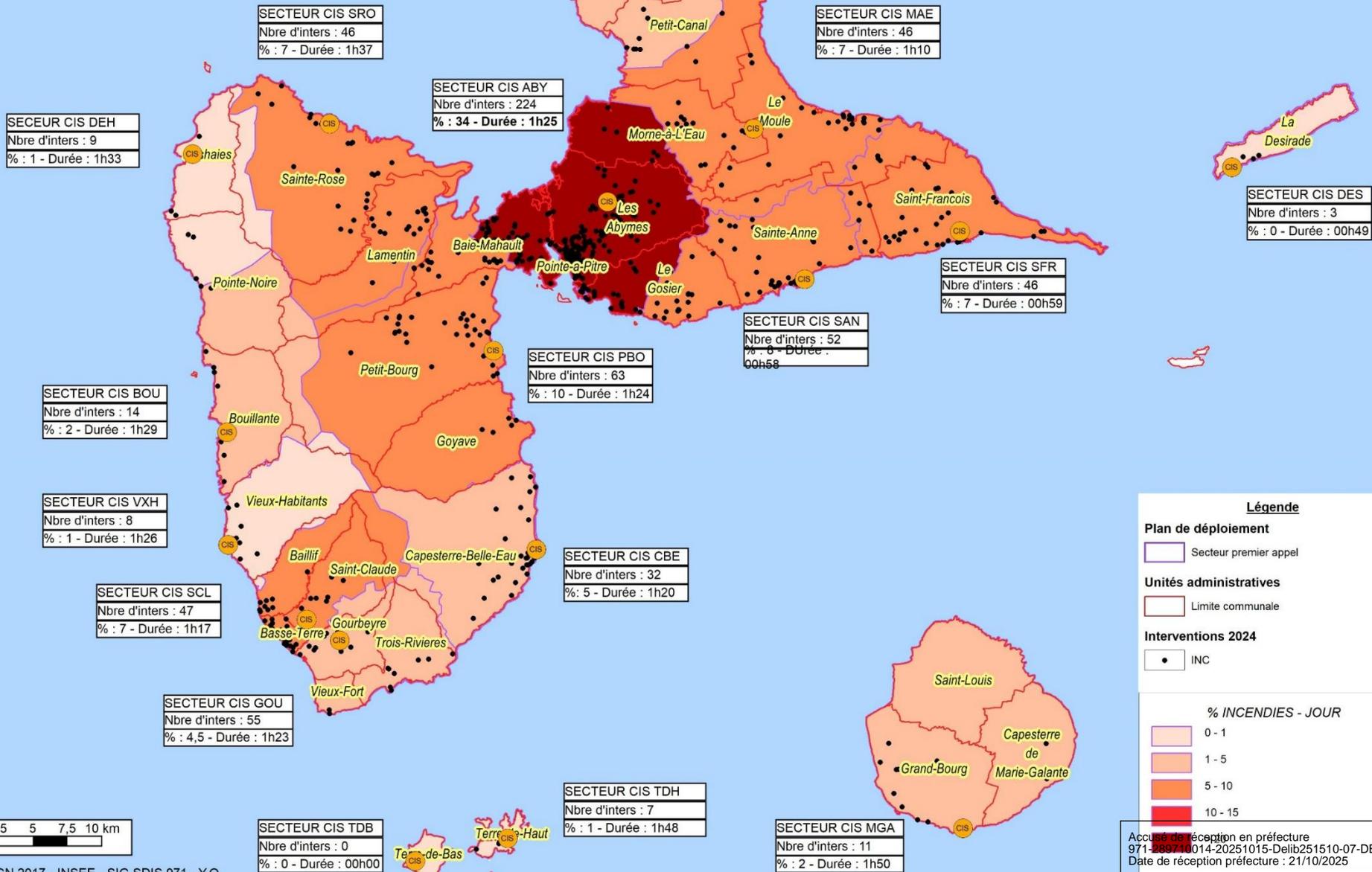
INCENDIES



Étiquettes de lignes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Feux/année	Taux
FEU (AUTRES)	681	680	791	1039	806	836	904	819,6	42,6%
FEU DE VEGETEAUX	778	747	860	591	521	454	318	610,0	31,7%
FEU DE VEHICULES	241	249	224	248	229	243	301	247,8	12,9%
FEU D'HABITATION	262	216	160	199	173	174	190	196,1	10,2%
FEU DE LOCAUX	43	35	15	26	29	21	22	27,3	1,4%
FEU D'ERP	8	18	22	21	17	21	22	18,5	1,0%
FEU DE NAVIRE	4	1	4	2	3	4	9	3,6	0,2%
	2017	1944	2076	2126	1777	1754	1767	1923	100,0%

Trois constats sont dressés : (1) les feux d'espaces naturels qui sont essentiellement des feux de broussailles et de cultures de cannes à sucre représentent 32 %, (2) les feux d'habitations et de véhicules sont en seconde position puisqu'ils totalisent 23% des interventions ; (3) une part très importante des interventions (42%) est anormalement indéfinie et fera l'objet d'une meilleure classification dans l'évolution de ce document.

TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 658
Nbre total d'inters : 1 449



Sources : IGN 2017 - INSEE - SIG SDIS 971 - Y.Q

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

Interventions 2024

- INC

% INCENDIES - JOUR

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

TOTAL GENERAL
Nbre d'inters N : 791
Nbre total d'inters : 1 449

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 20
% : 3 - Durée : 1h45

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 62
% : 8 - Durée : 1h14

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 51
% : 6 - Durée : 1h20

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 7
% : 1 - Durée : 1h21

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 328
% : 41 - Durée : 1h23

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 2
% : 0 - Durée : 30 min

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 32
% : 4 - Durée : 2h12

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 62
% : 8 - Durée : 1h02

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 86
% : 11 - Durée : 1h11

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 14
% : 2 - Durée : 1h34

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 12
% : 2 - Durée : 1h43

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 23
% : 3 - Durée : 1h01

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 61
% : 8 - Durée : 51 min

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 15
% : 2 - Durée : 1h37

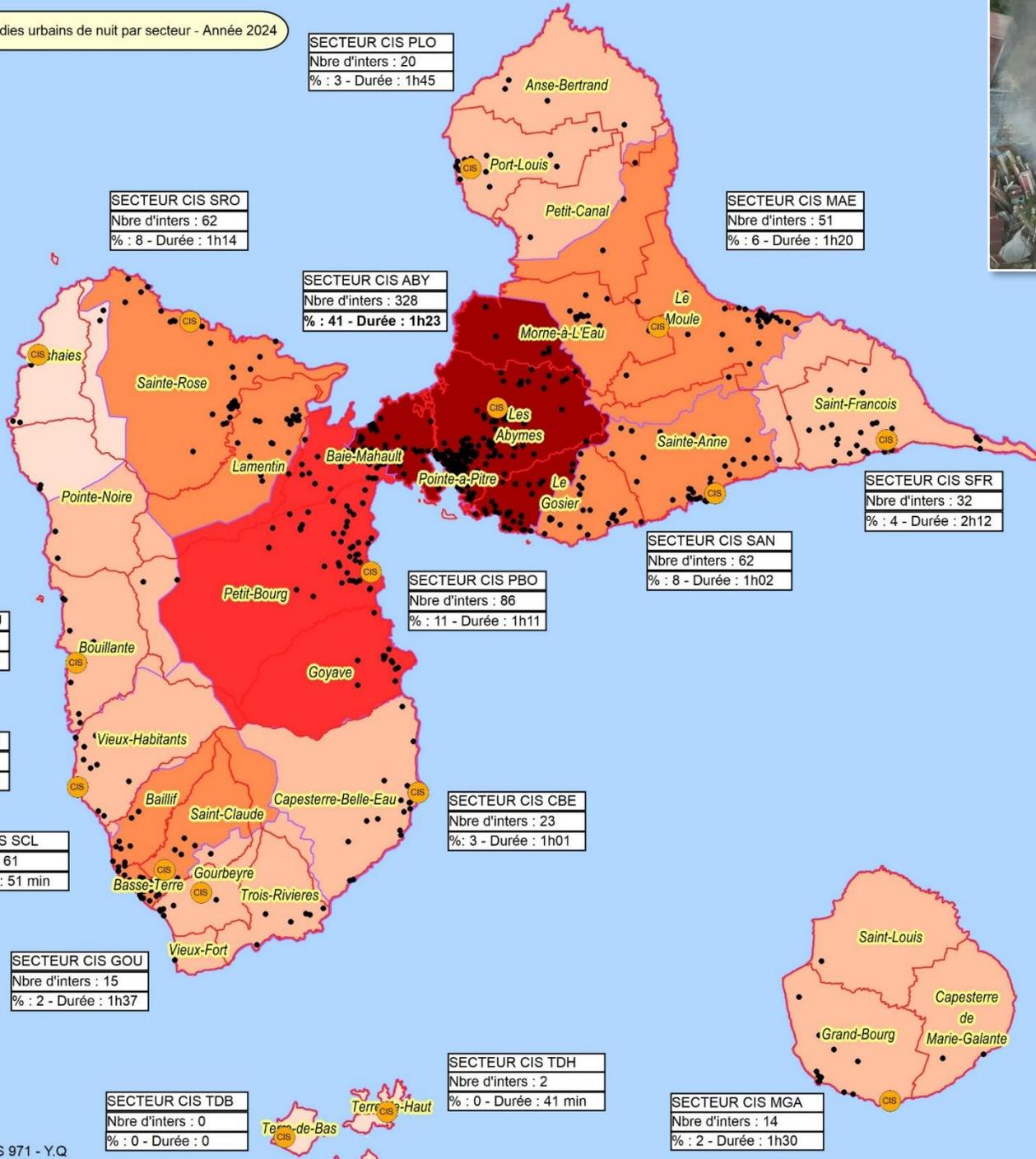
SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 2
% : 0 - Durée : 41 min

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 14
% : 2 - Durée : 1h30

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 0
% : 0 - Durée : 0



Incendie, 9 habitations détruites, Point-à-Pitre, 16/5/25



Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

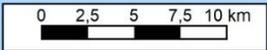
Interventions 2024

- INC

% INCENDIES - NUIT

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025





TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 212
Nbre total d'inters : 318

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 12
% : 6 - Durée : 2h59

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 19
% : 9 - Durée : 1h49

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 21
% : 10 - Durée : 1h27

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 7
% : 3 - Durée : 57 min

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 26
% : 12 - Durée : 2h34

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 1
% : 0 - Durée : 1h42

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 15
% : 7 - Durée : 1h43

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 8
% : 4 - Durée : 1h14

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 23
% : 11 - Durée : 1h30

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 8
% : 4 - Durée : 1h15

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 15
% : 7 - Durée : 2h10

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 10
% : 5 - Durée : 1h55

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 11
% : 5 - Durée : 1h15

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 10
% : 5 - Durée : 2h36

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

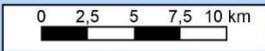
Interventions 2024

- INC VGTX

% FEUX VEGETAUX - JOUR

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 11

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 1
% : 0 - Durée : 52 min

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 0
% : 0 - Durée : 0

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 25
% : 12 - Durée : 1h44



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters N : 106
Nbre total d'inters : 318

SECTEUR CIS PLO
Nbre d'inters : 6
% : 6 - Durée : 1h15

SECTEUR CIS SRO
Nbre d'inters : 4
% : 4 - Durée : 1h51

SECTEUR CIS MAE
Nbre d'inters : 7
% : 7 - Durée : 34 min

SECTEUR CIS DEH
Nbre d'inters : 2
% : 2 - Durée : 1h01

SECTEUR CIS ABY
Nbre d'inters : 19
% : 18 - Durée : 50 min

SECTEUR CIS DES
Nbre d'inters : 0
% : 0

SECTEUR CIS SFR
Nbre d'inters : 19
% : 18 - Durée : 1h19

SECTEUR CIS SAN
Nbre d'inters : 7
% : 7 - Durée : 1h12

SECTEUR CIS PBO
Nbre d'inters : 10
% : 9 - Durée : 42 min

SECTEUR CIS BOU
Nbre d'inters : 4
% : 4 - Durée : 1h22

SECTEUR CIS VXH
Nbre d'inters : 10
% : 7 - Durée : 45 min

SECTEUR CIS CBE
Nbre d'inters : 0
% : 0 - Durée : 0

SECTEUR CIS SCL
Nbre d'inters : 8
% : 8 - Durée : 48 min

SECTEUR CIS GOU
Nbre d'inters : 1
% : 1 - Durée : 1h17

SECTEUR CIS TDH
Nbre d'inters : 1
% : 1 - Durée : 13 min

SECTEUR CIS MGA
Nbre d'inters : 10
% : 9 - Durée : 1h47

SECTEUR CIS TDB
Nbre d'inters : 0
% : 0 - Durée : 0

Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

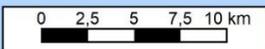
Interventions 2024

- INC VGTX

% FEUX VEGETAUX - NUIT

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



► La couverture incendie est réalisée par l'engagement des centres de premier appel, renforcés par les moyens des CIS voisins eu égard notamment aux difficultés d'approvisionnement en eau rencontrées sur le territoire. Pour ceci, le SDIS 971 met en place une politique de polyvalence et de complémentarité des engins de lutte contre l'incendie. Mais aussi une intégration des techniques nouvelles, telles que l'usage des drones sur les reconnaissances et la désignation des objectifs ou des spécialités comme l'USAR pour la sécurisation des opérations sur les feux de structures.

La stratégie opérationnelle est basée sur les priorités de protection conférées par l'alinéa 3° de l'article L1424-2 du CGCT, à savoir, les personnes, les animaux, les biens et l'environnement.

► La réponse est établie par bassin, en fonction du dimensionnement du risque sur la base de la typologie de feux suivante :

- Incendies urbains : touchant les zones résidentielles, commerciales et artisanales.
- Incendies ruraux et de forêts : affectant les zones agricoles, les forêts et les espaces naturels.
- Incendies industriels : concernant les installations industrielles et les sites classés Seveso.

Elle prend en compte les facteurs contributifs tels que la densité de population, les conditions climatiques, la typologie des habitats et l'urbanisation.

Focus sur la DECI

► Outre le manque d'eau chronique en Guadeloupe, les sapeurs-pompiers doivent faire face avec une DECI insatisfaisante. Ainsi, sur un peu moins de 5000 PEI recensés par le SDIS, près de 1500 sont hors-service. Les arrêtés municipaux fixant les listes officielles des PEI pour chaque commune sont inexistantes. Les schémas communaux et intercommunaux de DECI ne sont pas rédigés. Toutefois, le RDDECI existe depuis 2017 et il ne nécessite qu'une légère mise à jour. Les conséquences sont multiples :

- le SDIS émet un grand nombre d'avis défavorables sur les projets d'urbanisme qui lui sont soumis.
- Les sapeurs-pompiers peuvent être confrontés à des incapacités opérationnelles du fait de l'absence d'eau disponible dans les temps impartis.

Focus sur la lutte contre les feux de forêts et de végétation

► Le SDIS est régulièrement confronté à des feux de broussailles et de cultures de cannes à sucre. Ces derniers peuvent atteindre des surfaces brûlées importantes. La fulgurance de la propagation du feu y représente un risque avéré pour les sapeurs-pompiers. En outre, le réchauffement climatique pourrait assécher les forêts humides. Dès lors, une meilleure prise en compte des feux de cannes et une anticipation sur la survenue probable de feux de forêts s'avèrent nécessaires par la réalisation de formations FdFV des sapeurs-pompiers, par le renforcement des moyens matériels adaptés (groupes FdFV) et la création d'un détachement d'intervention hélicoptère (DIH).

Focus sur les feux de navires

► L'archipel de la Guadeloupe dispose d'une activité nautique très importante (plaisance et professionnelle). 2000 professionnels de la mer y sont enregistrés. Pour faire face aux incendies à bord des petits navires (pêche, plaisance) survenant dans la zone de compétence de la police municipale, le SDIS dispose d'un bateau-pompe remisé dans la marina de Pointe-à-Pitre. Afin de garantir sa disponibilité, ce moyen mériterait d'être doublé.

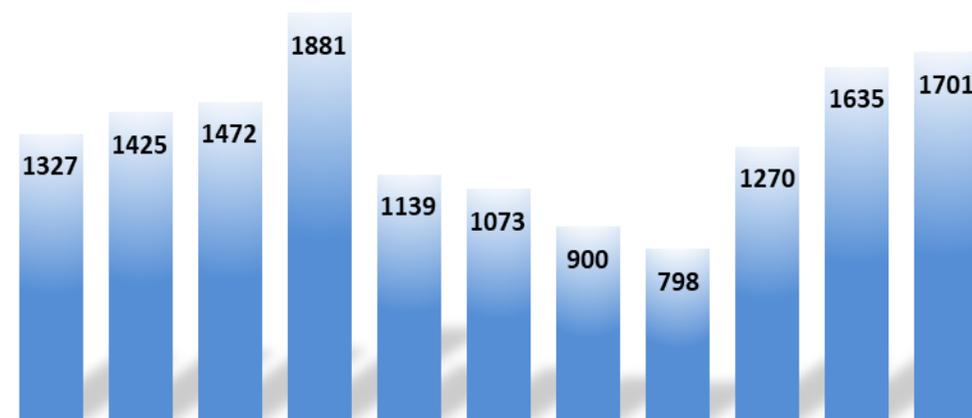
6. Les opérations diverses

Il s'agit de 4 % du total des interventions qui traitent de la protection des animaux, des biens et de l'environnement. Avant 2020, la moyenne des opérations diverses est d'environ 1200 interventions par an. Un maximum est constaté en 2017 en relation avec l'ouragan Maria.

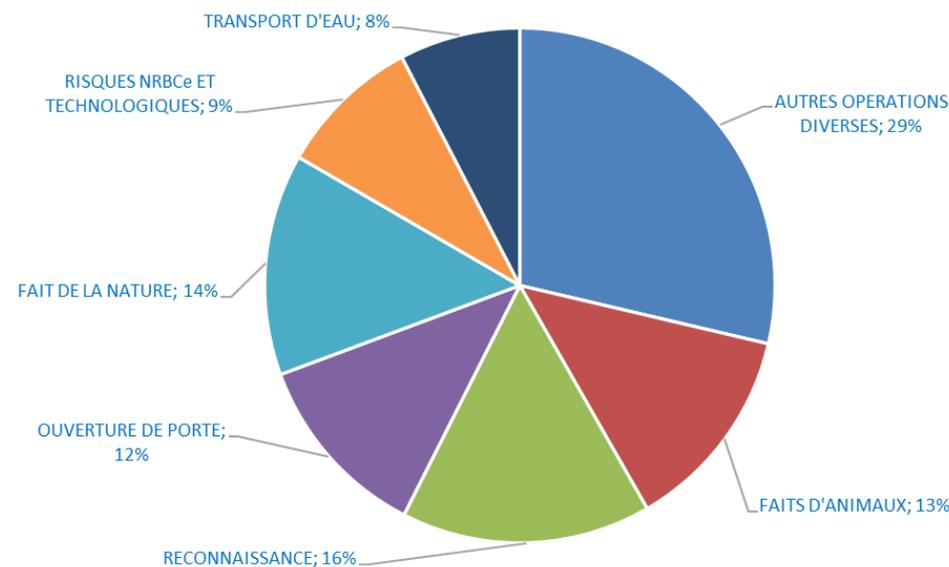
Les deux années 2020 et 2021 sont exceptionnellement basses du fait de la pandémie COVID 19.

Les deux années 2023 et 2024 représentent des niveaux très élevés sans qu'ils soient possibles de les expliquer. Elles restent en effet classées dans une catégorie indéfinie « d'autres opérations diverses » qui fera l'objet d'une meilleure classification dans l'évolution de ce document.

OPERATIONS DIVERSES



Répartition des interventions diverses

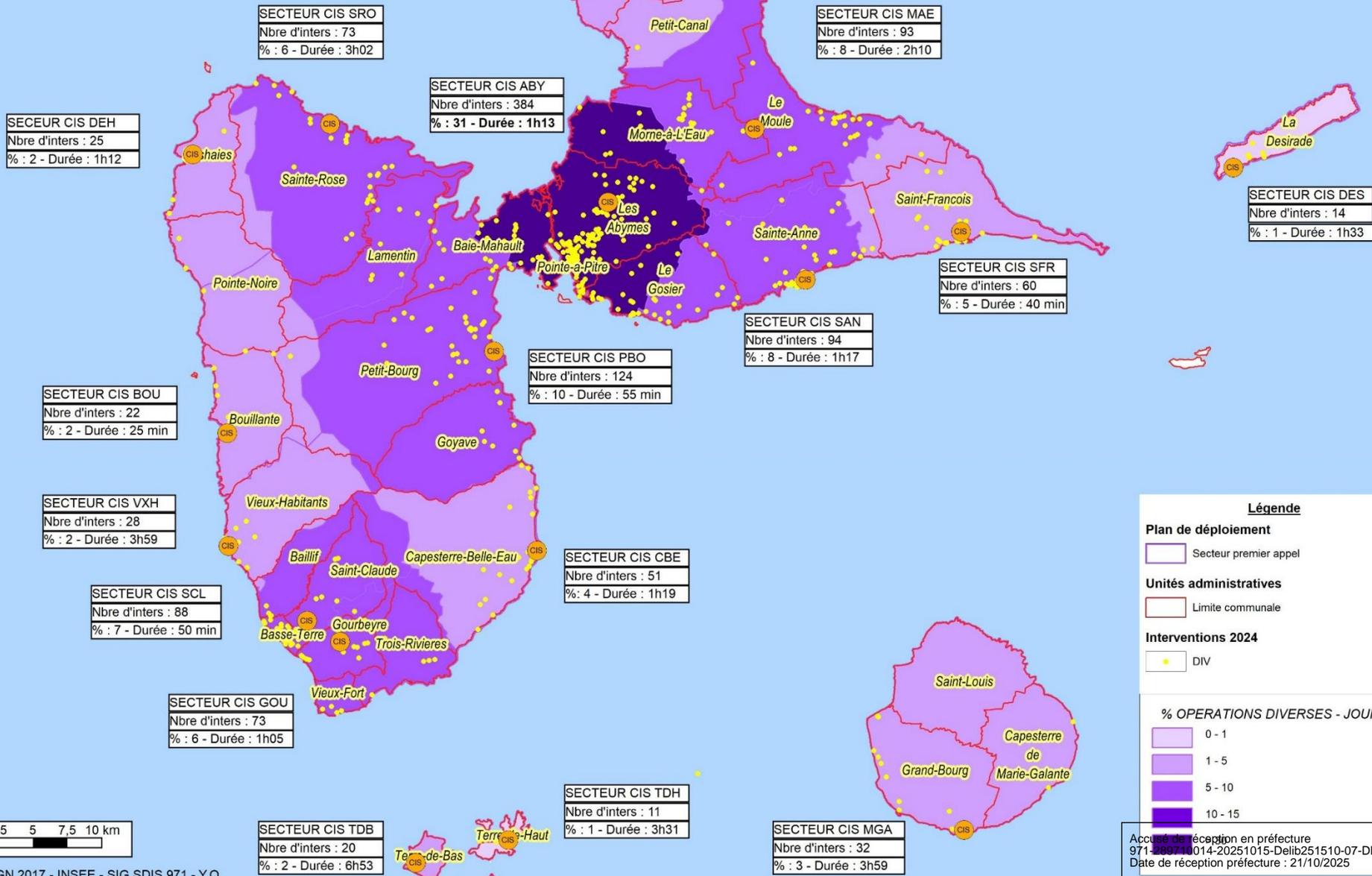


Étiquettes de lignes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	DIV/année	Taux
AUTRES OPERATIONS DIVERSES	309	350	153	188	218	583	637	348,4	29%
FAITS D'ANIMAUX	167	141	109	128	211	164	190	158,6	13%
RECONNAISSANCE	230	190	168	135	144	256	224	192,5	16%
OUVERTURE DE PORTE	93	84	80	48	340	208	157	144,4	12%
FAIT DE LA NATURE	200	147	114	116	150	205	254	169,4	14%
RISQUES NRBCe ET TECHNOLOGIQUES	138	135	90	54	78	131	145	110,0	9%
TRANSPORT D'EAU	2	25	186	128	129	87	93	93,1	8%
	1139	1073	900	798	1270	1635	1701	1217	1

► Certaines opérations diverses sortent du cadre des missions du SDIS défini par le L1424-2 du CGCT. C'est le cas des transports d'eau, des levées de doute, des ouvertures de porte et des activités annexes sollicitées par des partenaires institutionnels ou non. Une étude portera sur leur identification et leur cout à faire supporter par les bénéficiaires ou les demandeurs, le cas échéant si le conseil d'administration du SDIS en décide.

► Enfin une adaptation du parc des engins du SDIS pourvoira à la protection des animaux, des biens et de l'environnement. Des moyens tels que des VID, seront judicieusement répartis pour atteindre les objectifs de délais fixés.

TOTAL GENERAL
Nbre d'inters J : 1 222
Nbre total d'inters : 1 701



Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

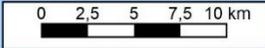
Interventions 2024

- DIV

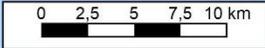
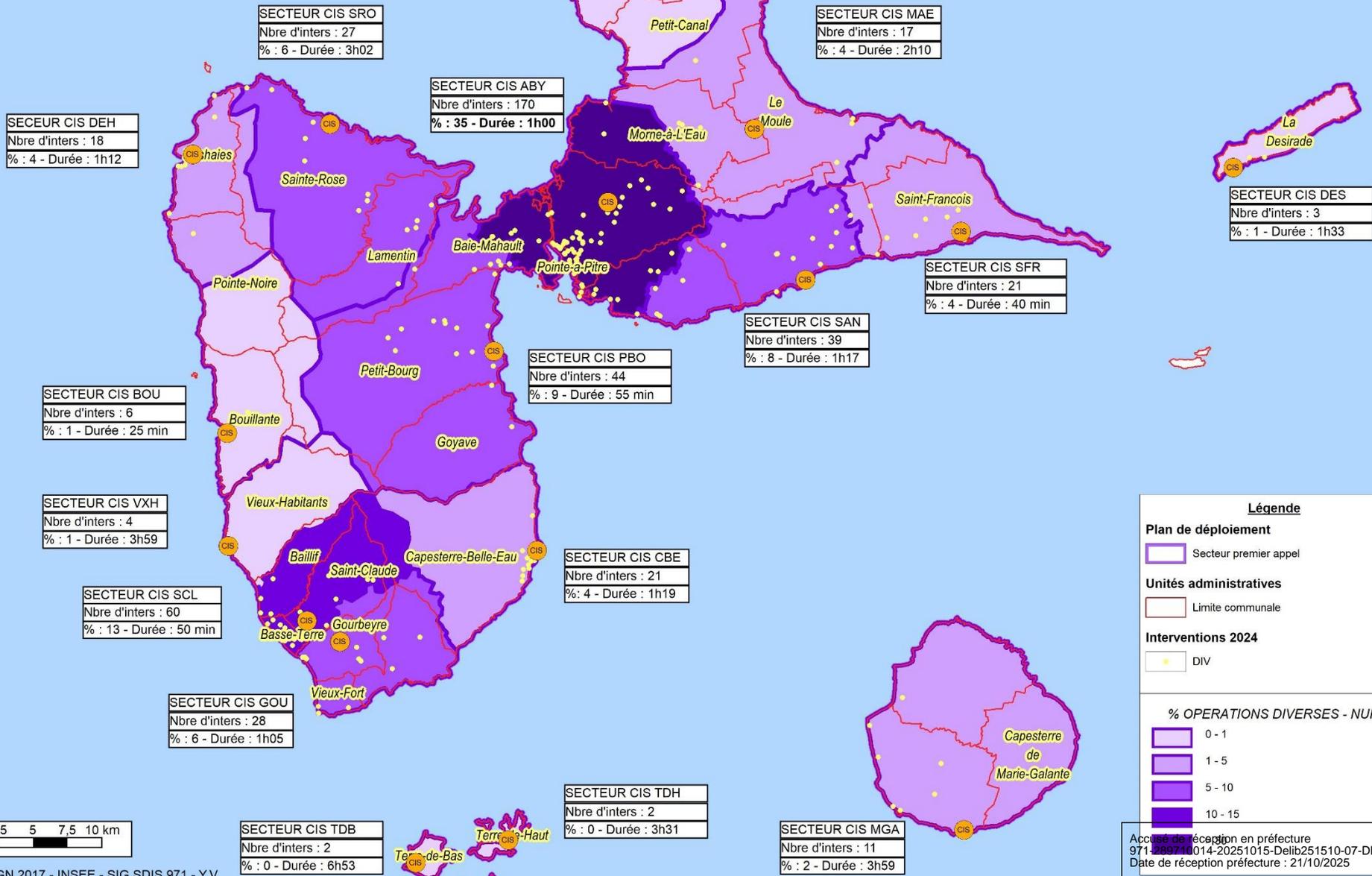
% OPERATIONS DIVERSES - JOURS

- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



TOTAL GENERAL
Nbre d'inters N : 479
Nbre total d'inters : 1 701



Légende

Plan de déploiement

- Secteur premier appel

Unités administratives

- Limite communale

Interventions 2024

- DIV

% OPERATIONS DIVERSES - NUIT

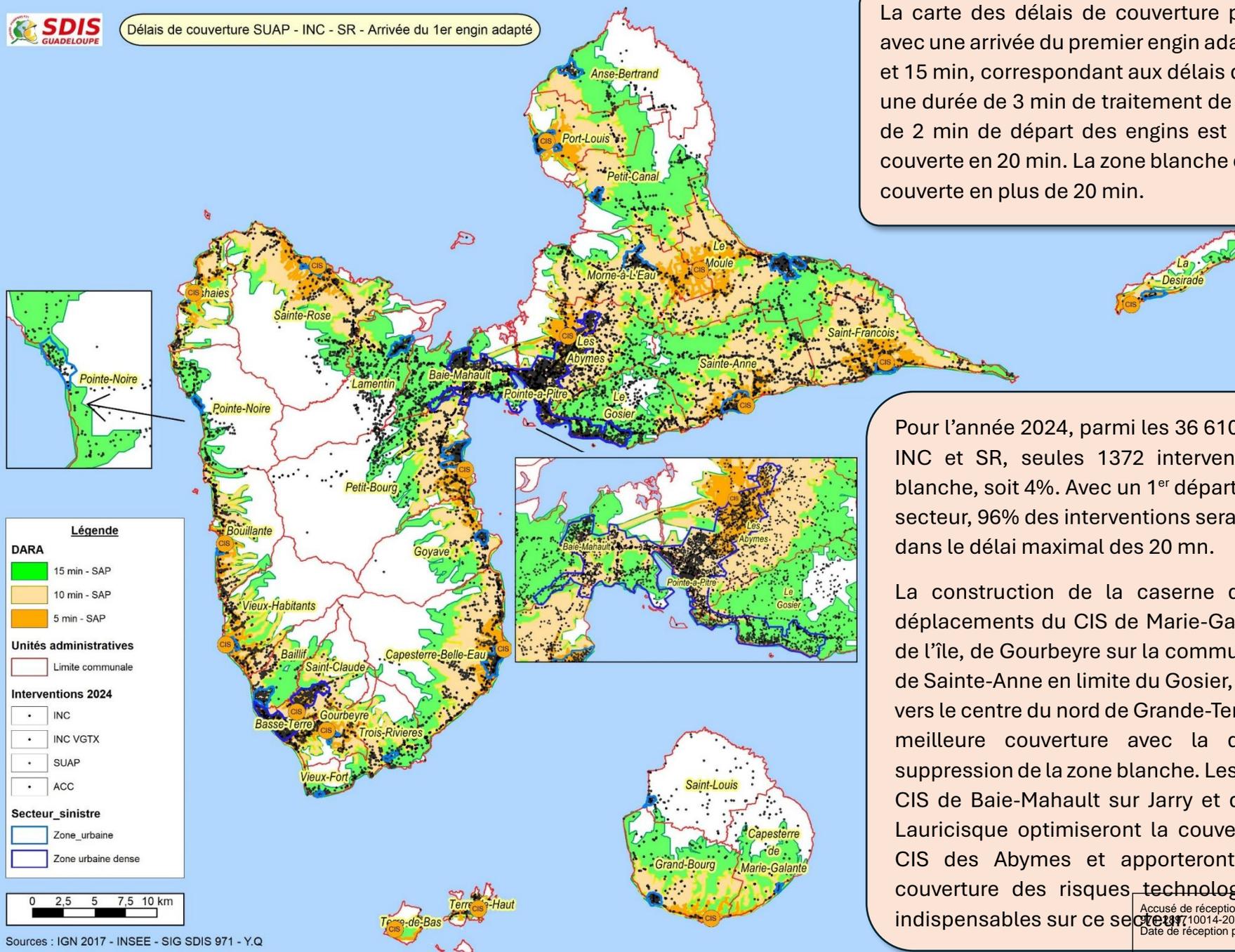
- 0 - 1
- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

7. Les délais théoriques de couverture



Délais de couverture SUAP - INC - SR - Arrivée du 1er engin adapté



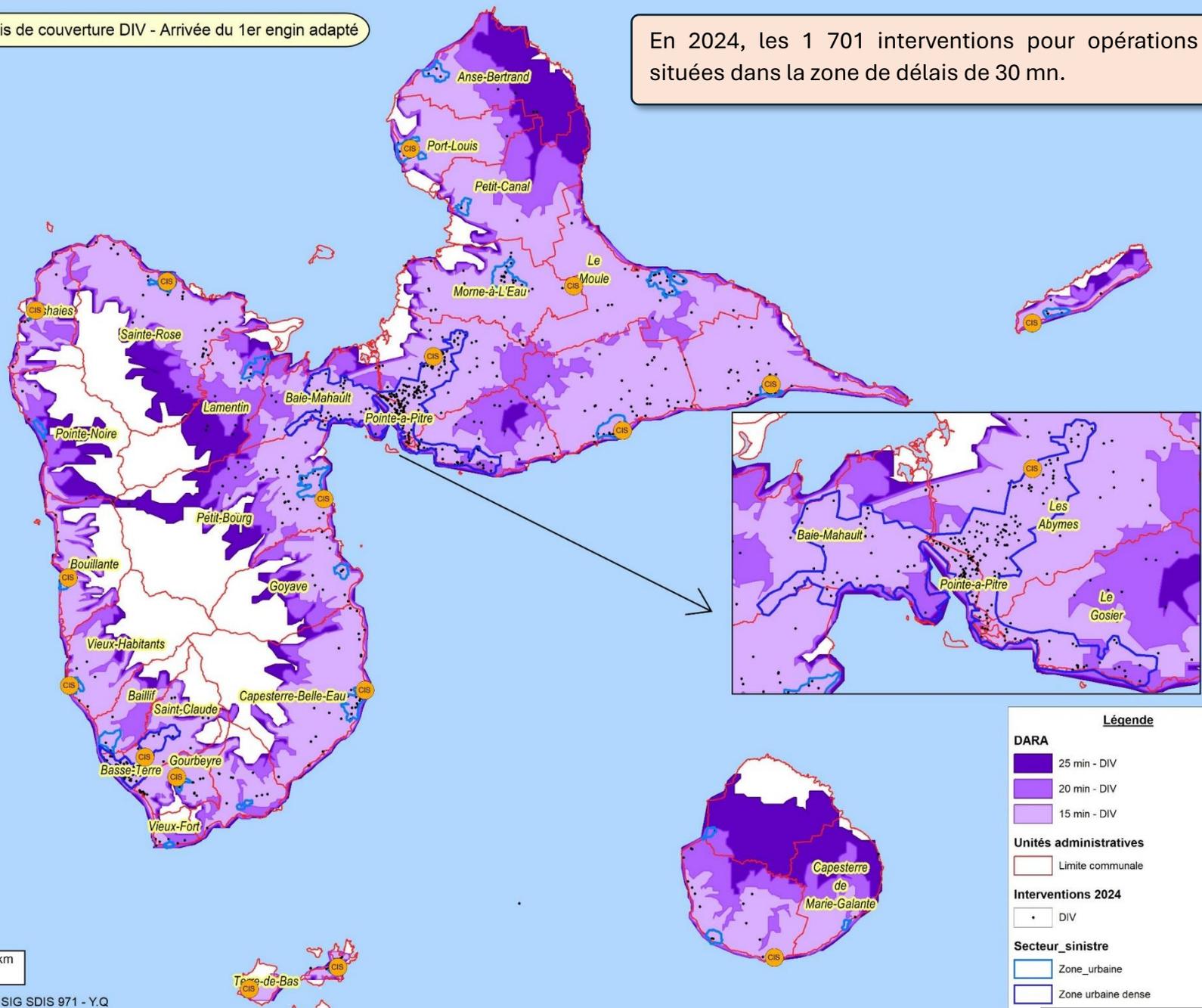
La carte des délais de couverture présente trois zones avec une arrivée du premier engin adapté en 5 min, 10 min et 15 min, correspondant aux délais de route. En ajoutant une durée de 3 min de traitement de l'alerte et une durée de 2 min de départ des engins est représentée la zone couverte en 20 min. La zone blanche correspond à la zone couverte en plus de 20 min.

Pour l'année 2024, parmi les 36 610 interventions SUAP, INC et SR, seules 1372 interventions sont en zone blanche, soit 4%. Avec un 1^{er} départ assuré par le CIS du secteur, 96% des interventions seraient prise en compte dans le délai maximal des 20 mn.

La construction de la caserne de Pointe-Noire, les déplacements du CIS de Marie-Galante plus au centre de l'île, de Gourbeyre sur la commune de Trois-Rivières, de Sainte-Anne en limite du Gosier, du CIS de Port-Louis vers le centre du nord de Grande-Terre y permettront une meilleure couverture avec la diminution voire la suppression de la zone blanche. Les reconstructions des CIS de Baie-Mahault sur Jarry et de Pointe-à-Pitre sur Lauricisque optimiseront la couverture du secteur du CIS des Abymes et apporteront des capacités de couverture des risques technologiques et nautiques indispensables sur ce secteur.

Accusé de réception en préfecture
10014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

En 2024, les 1 701 interventions pour opérations diverses sont situées dans la zone de délais de 30 mn.



Légende

DARA

- 25 min - DIV
- 20 min - DIV
- 15 min - DIV

Unités administratives

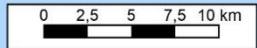
- Limite communale

Interventions 2024

- DIV

Secteur sinistre

- Zone urbaine
- Zone urbaine dense



Sources : IGN 2017 - INSEE - SIG SDIS 971 - Y.Q

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

5^{ème} partie : Les risques complexes, analyse et couverture

1. L'approche de graduation / dimensionnement des risques complexes et les limites capacitaires du SDIS de Guadeloupe

Les risques complexes en Guadeloupe se répartissent selon la typologie suivante :

-**Risques naturels** (risque cyclonique, risque d'inondation, risque sismique, risque de tsunami, risque volcanique, risque de mouvement de terrain, risque de feu de végétaux, risque de pollution atmosphérique)

- **Risques technologiques** (risque lié aux principaux sites industriels et aux stockages associés, risque lié au stockage et au transport de liquides inflammables - hors sites industriels, risque lié à la présence et au transport des autres matières dangereuses -risque chimique ou radiologique, risque portuaire ou aéroportuaire, barrages)

- **Risques sanitaires et sociétaux** (risque épidémique, risque lié aux grands rassemblements, risque lié aux mouvements sociaux, risque lié à la fréquentation de sites isolés°)

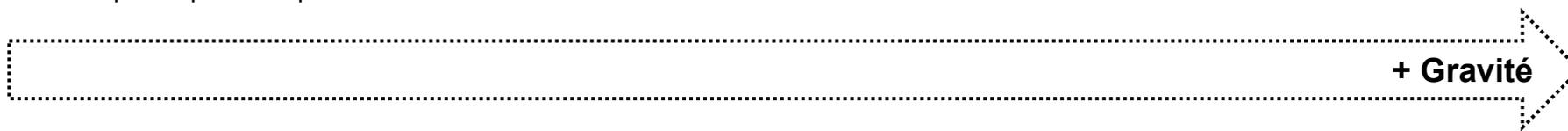
Pour chaque type de risque est présentée une **analyse thématique et déterministe** basée sur les connaissances scientifiques et historiques disponibles.

L'objectif de l'étude est d'aboutir à une **vision synthétique, graduée**, de l'emprise spatiale concernée (archipel, île, quartier...), des victimes potentielles (moins de 3 victimes, moins d'une dizaine de victimes, plus d'une dizaine de victimes...), de l'occurrence (annuelle, décennale, pluri décennale, centennale, millénaire...) et des enjeux sociétaux (faibles, modérés, forts, très forts, extrêmes).

Conformément aux recommandations formulées dans le guide méthodologique d'élaboration du SDACR (DGSCGC, 2020), **la vision synthétique aboutit à la définition du périmètre des moyens de couverture du risque engagés** (moyens du CIS local, moyens du SDIS de Guadeloupe, moyens de renforts régionaux - AASC, RSMA, SDIS zones Antilles et Guyane, moyens de renforts nationaux voire internationaux) **et, donc, à l'expression de la limite capacitaire du risque pour le SDIS de Guadeloupe**. La limite capacitaire varie selon les types de risque.

Rappelons que l'on entend par victimes, les personnes en « urgence relative », en « urgence absolue » ou « décédées ». Rappelons aussi, que l'on entend par moyens engagés, les sapeurs-pompiers, dans l'exercice de leurs fonctions générales voire spécialisées et la chaîne de commandement *ad hoc*.

La vision synthétique de chaque risque est exprimée sous la forme suivante



	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Dépression tropicale	Tempête tropicale	Ouragan cat. 1 à 2	Ouragan cat. 3 à 4	Ouragan cat. 5
Emprise spatiale	Archipel	Archipel	Une île	Une île	Une île
Victimes	-	-	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	> à une dizaine
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts nationaux	
Occurrence	Annuelle	Annuelle	Décennale	Décennale	Pluri décennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

**Limite
capacitaire
SDIS 971**

Dans l'exemple du risque cyclonique, ci-dessus, on retrouve la classification la gradation depuis la dépression tropicale jusqu'à l'ouragan de 5^{ème} catégorie. Sont définis, en correspondance de chaque niveau : l'emprise spatiale, les victimes potentielles, l'occurrence et les enjeux sociétaux.

La limite entre les moyens engagés des CIS locaux et des CIS du SDIS 971 (en vert) et des renforts (en rose) est marquée par un trait (en rouge) qui marque la limite capacitaire du SDIS de Guadeloupe

2. Les risques naturels

2.1. Le risque cyclonique



A l'origine des cyclones tropicaux, il y a une dépression tropicale qui, en fonction des conditions météorologiques (température de la mer et pression atmosphérique) qui peut se développer jusqu'à atteindre le niveau d'un ouragan. A ce stade, le phénomène tourbillonnaire prend la forme d'une spirale tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

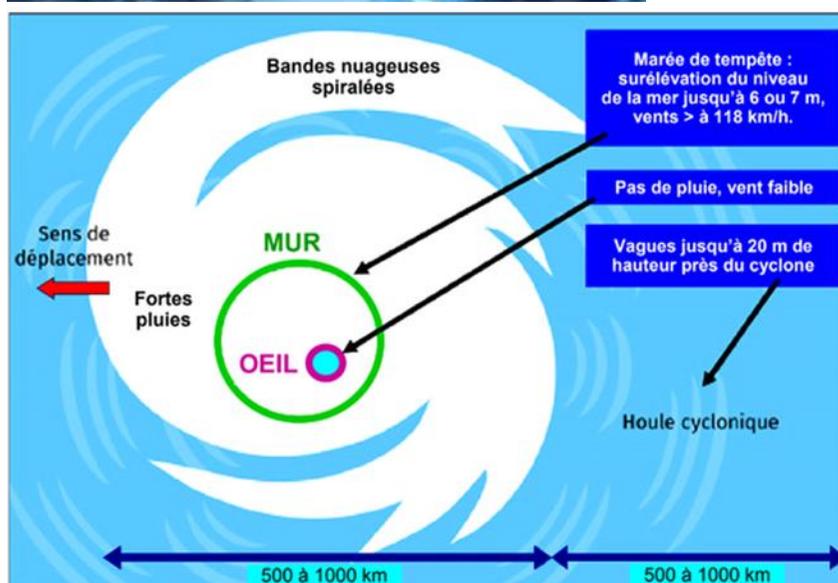
Parmi les cyclones tropicaux, on distingue :

Dépression tropicale : vents $<$ à 63 km/h
Tempête tropicale : vents $<$ à 117 km/h
Ouragan : vents $>$ à 117 km/h

Les ouragans sont classés en 5 catégories selon l'échelle de Saffir-Simpson

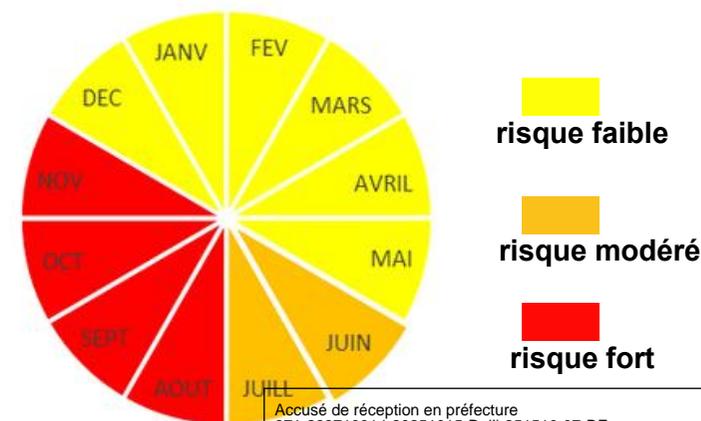
Classe 1 de 118 à 153 km/h
Classe 2 de 153 à 177 km/h
Classe 3 de 178 à 209 km/h
Classe 4 de 210 à 249 km/h
Classe 5 $>$ 250 km/h

Les cyclones s'accompagnent de houles cycloniques, de fortes précipitations, de vents violents et de mouvements de terrain.



La saison cyclonique s'étend de juin à novembre. Cependant, des cyclones tropicaux peuvent se manifester à toute période de l'année.

Chaque année, le territoire guadeloupéen est inquiété en moyenne par 30 cyclones tropicaux.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Les cyclones présentent une prédominance de trajectoires : naissance entre Afrique et Antilles, déplacement vers l'ouest ou le nord-ouest puis, soit une arrivée dans la Mer des Caraïbes, soit une remontée vers les latitudes tempérées.

Zones affectées par les Cyclones Tropicaux

(1873 - 2014)



Exemple de trajectoire : Ouragan Hugo 1989

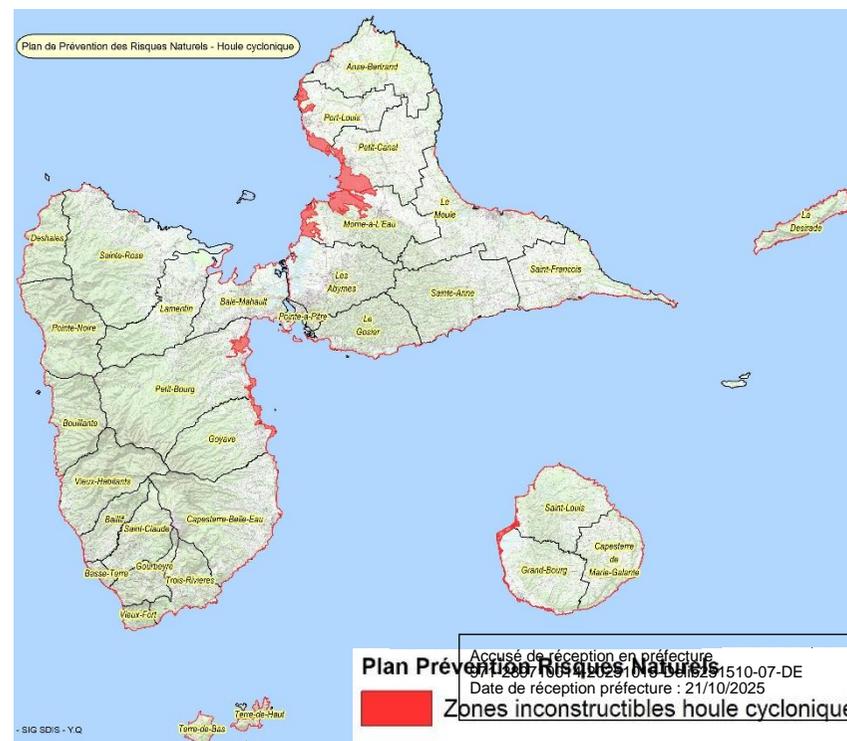


Jaune : Vigilance
Menace potentielle à plus de 24h Restez à l'écoute des médias (Radio, TV) Si vous êtes insuffisant respiratoire ou rénal, notez les numéros de téléphone utiles.
Orange : Pré-Alerte
Danger dans les 24h Restez à l'écoute des médias Vérifiez l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche Consolidez portes et fenêtres ; mettez à l'abri les documents importants Organisez ou vérifiez vos stocks (nourriture, eau, matériels divers).
Rouge : Alerte
Danger imminent Restez à l'écoute des médias Rejoignez votre domicile / ou un abri Cessation activités professionnelles et scolaires, fermetures des commerces Cellules de crise activées
Violet : Confinement strict
Passage du phénomène Restez à l'écoute des médias Circulation et déplacements interdits Restez chez vous
Gris : Fin d'alerte
La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers Restez à l'écoute des médias Attention à la qualité de l'eau du robinet

- **Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- **Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Pas de vigilance particulière.**

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

CYCLONE	ANNEE	CATEGORIE	IMPACT
	1928	NC	Plus de 1200 morts, secteur pointois
CLEO	1964	Cat.3	14 morts, Marie-Galante, Les Saintes, Sud Basse-Terre
INEZ	1966	Cat.3	25 morts, côte sous le vent
HUGO	1989	Cat.5	11 morts, Grande-Terre, Désirade
LUIS	1995	Cat.4	9 morts, Saint-Martin, Saint-Barthelemy
MARYLINE	1995	Cat.4	Pluies intenses sur Basse-Terre
LENNY	1999	Cat.4	Houle d'ouest destructrice, côte sous le vent
IRMA	2017	Cat.4	10 morts, Saint Martin et Saint-Barthelemy
MARIA	2017	Cat. 5	2 morts, Les Saintes, Sud Basse-Terre
FIONA	2022	Cat.1	1 mort, Basse-Terre
TAMMY	2023	Cat.1	La Désirade



Synthèse de l'analyse du risque cyclonique

L'ensemble des communes de Guadeloupe est concerné par le risque cyclonique.

Si l'effet du vent est pris en compte sur l'ensemble du territoire, les effets des autres aléas sont différenciés suivant l'exposition des communes : les risques de submersion marine sont importants au niveau des communes littorales des Petits et Grands Culs de Sacs Marins, les risques liés à la houle cyclonique sont importants au niveau des côtes exposées. Les communes de la côte sous le vent de la Basse-Terre sont particulièrement vulnérables à ces houles car habituellement protégées des houles d'alizés.

Les conclusions du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent une augmentation attendue jusqu'à 30 % du nombre de cyclones de catégories 4 et 5 pour l'horizon 2050. L'élévation attendue du niveau des mers conduira pour sa part à augmenter les risques de submersions consécutives aux cyclones (jusqu'à un mètre en un siècle). Enfin, les pluies associées aux cyclones devraient également s'intensifier du fait de l'augmentation des températures et de l'humidité dans l'atmosphère. Selon l'étude précitée, les simulations Cordex-Cam permettent d'affiner les tendances du GIEC, de modéliser l'impact du changement climatique sur les dommages assurés liés aux catastrophes naturelles en France, et de produire des estimations sur l'évolution des cyclones à l'horizon 2050 pour les zones concernées avec une forte augmentation attendue de la fréquence des cyclones en Guadeloupe, de l'ordre de 42 %.

La relocalisation des 5 CIS actuellement situés en zone inondable (Sainte-Anne, Bouillante, Capesterre Belle Eau, Grand-Bourg, Vieux-Habitants) est prioritaire.

Couverture du risque de cyclonique et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Dépression tropicale	Tempête tropicale	Ouragan cat. 1 à 2	Ouragan cat. 3 à 4	Ouragan cat. 5
Emprise spatiale	Archipel	Archipel	Une île	Une île	Une île
Victimes	-	-	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	> à une dizaine
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts nationaux	
Occurrence	Annuelle	Annuelle	Décennale	Décennale	Pluri décennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

2.2. Le risque d'inondation

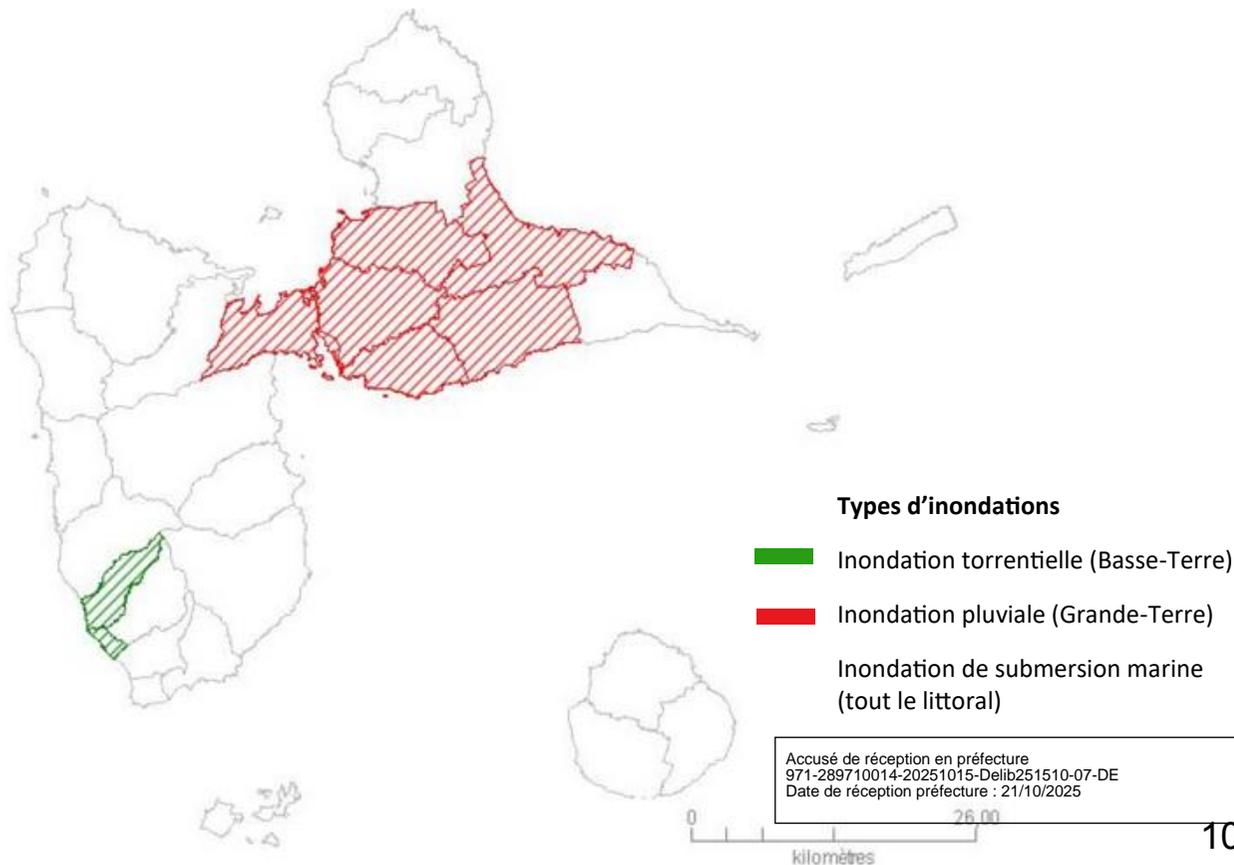
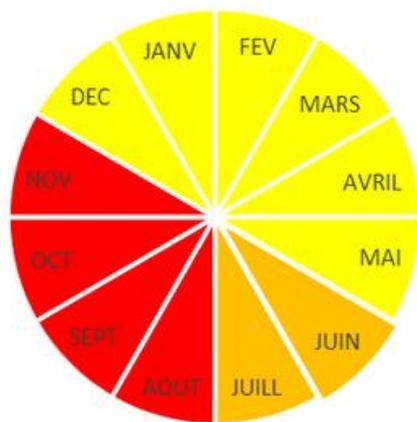


Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle dépend directement de la conformation du bassin versant, de la quantité et de la durée des pluies.

Les événements météorologiques à l'origine des inondations sont aussi bien des orages violents stagnant plusieurs heures au même endroit que des zones perturbées très actives de grande dimension. Malgré la forte saisonnalité des pluies, aucune période ne peut être considérée comme sans risque d'inondation.

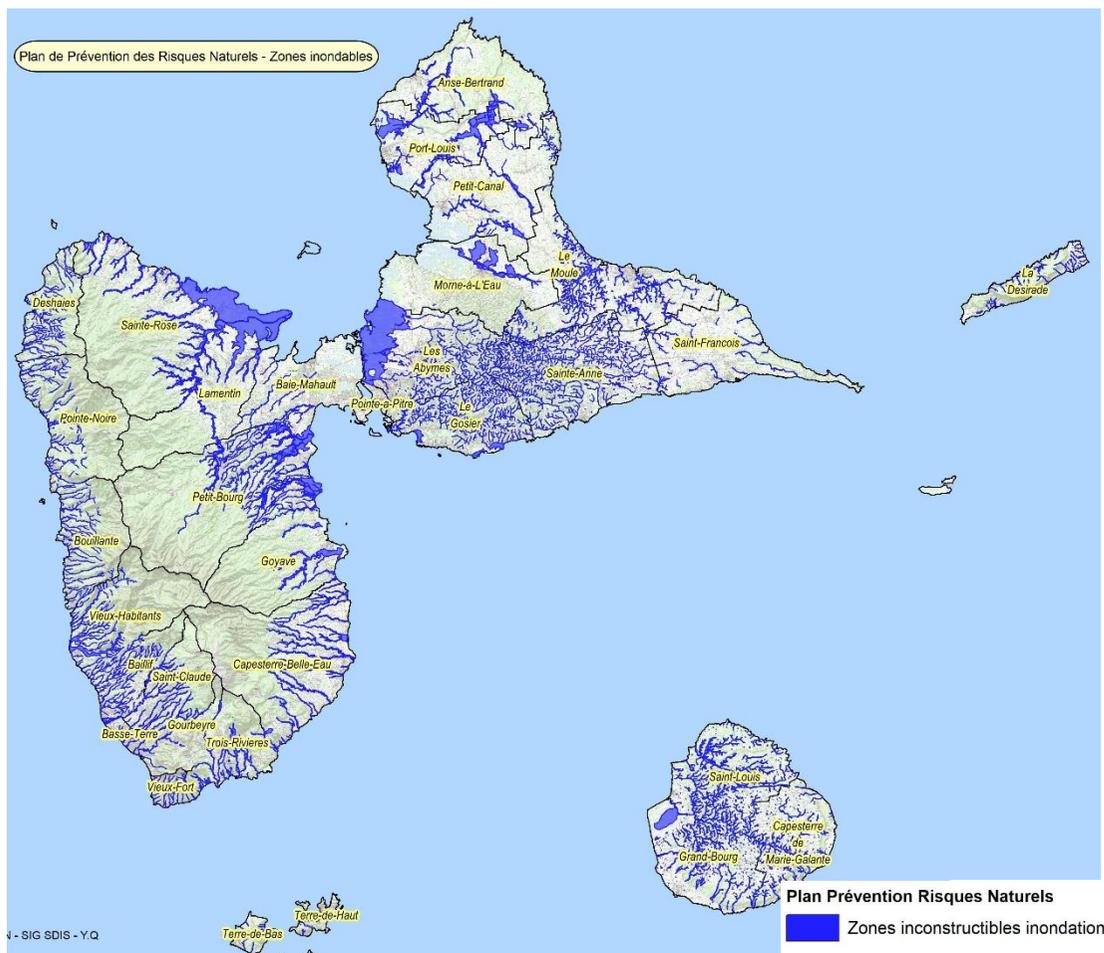
Les inondations se manifestent singulièrement durant la période cyclonique s'étendant de juin à novembre. Le réchauffement climatique a toutefois bouleversé cette tendance et l'archipel guadeloupéen n'est plus à l'abri d'inondations en dehors de cette période.

En moyenne le département est soumis à 90 inondations chaque année. On en distingue différents types : inondations torrentielles, inondations pluviales, inondations de submersion marine.



Les risques liés aux inondations torrentielles concernent essentiellement des communes de Basse-Terre.

Les risques liés aux inondations pluviales concernent plus particulièrement les communes basses littorales (région pointoise, Grande-Terre), d'autant plus que celles-ci risquent de se cumuler à la submersion limitant les écoulements en mer.



ORIGINE INONDATION	DATE	IMPACT
Ouragan HELENA	27/10/1963	Fortes crues à Basse-Terre
Ouragan DAVID	Août 1979	Fortes crues sur toute la Guadeloupe
Ouragan MARYLIN	14-15/09/1995	Fortes crues dévastatrices à Basse Terre
	4-5/01/2011	5 victimes aux Abymes
	28/11/2011	Fortes pluies ayant paralysées la zone Pointoise
	Aout 2016	Trafic routier fortement perturbé dans le département
	Avril 2022	Décès de 2 automobilistes par suite des inondations
Ouragan LENNY	17-19/11/1999	Inondations des zones littorales
Tempête FIONA	Sept. 2022	1 mort et d'importantes inondations
Ouragan TAMMY	21/10/2023	Dégâts matériels importants et glissement de terrain

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque d'inondation

Durant la période de janvier 2012 à décembre 2022, la sollicitation se traduit comme suit : 409 sorties d'engins à Basse-Terre, 541 sorties d'engins à Grande-Terre, 43 sorties d'engins aux Saintes, à Marie-Galante et à Désirade, soit un total de 993 sorties d'engins.

Historiquement, les dégâts matériels causés par les inondations diffèrent selon les territoires. Ceci est expliqué par la diversité du relief.

Les dernières inondations font observer une évolution du risque marquée par l'isolement de certaines communes. Basse-Terre est singulièrement paralysée lors de ces phénomènes par les infrastructures routières impraticables du fait de l'obstruction voire de la destruction des ouvrages pouvant empêcher une réponse opérationnelle optimale. Les sorties pour inondation entraînent des délais d'interventions plus longs, l'engagement d'importants moyens humains et matériels.

La relocalisation des 5 CIS actuellement situés en zone inondable (Sainte-Anne, Bouillante, Capesterre Belle Eau, Grand-Bourg, Vieux-Habitants) est prioritaire.

Couverture du risque d'inondation et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Un quartier	Plusieurs quartiers	Plusieurs quartiers	Nombreux quartiers plusieurs communes	Nombreux quartiers plusieurs communes
Victimes	-	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines	Plusieurs dizaines à une centaine
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts régionaux : AASC	Renforts nationaux
Occurrence	Plusieurs fois par an	Annuelle	Pluriannuelle	Pluri décennale	Centennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

2.3. Le risque sismique



Un séisme (ou tremblement de terre) est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sous-sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol.

Il est caractérisé par son foyer (hypocentre), sa magnitude (amplitude du mouvement du sol), son intensité (sévérité des secousses), sa fréquence et la durée des vibrations, sa faille, son épiceutre.

Les types de séismes en Guadeloupe sont les suivants :

- Séismes de subduction : Forte Magnitude (>7)
- Séismes inter plaques : Magnitude moins forte (entre 5 et 7) et foyer plus proche de la surface (plus dangereux pour les zones habitées), risque particulièrement significatif dans toute la Guadeloupe
- Séismes volcaniques : Magnitude pouvant atteindre 5 et générer des dégâts (Sud Basse-Terre)

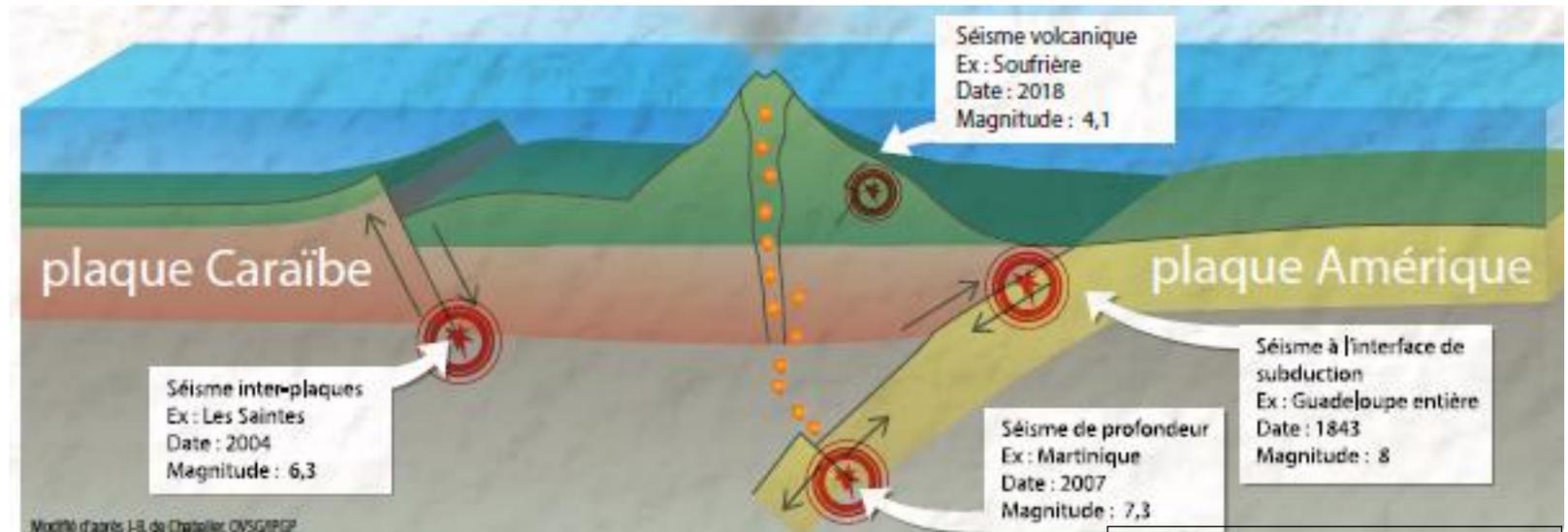
Les principaux impacts des séismes :

Les effets de sites

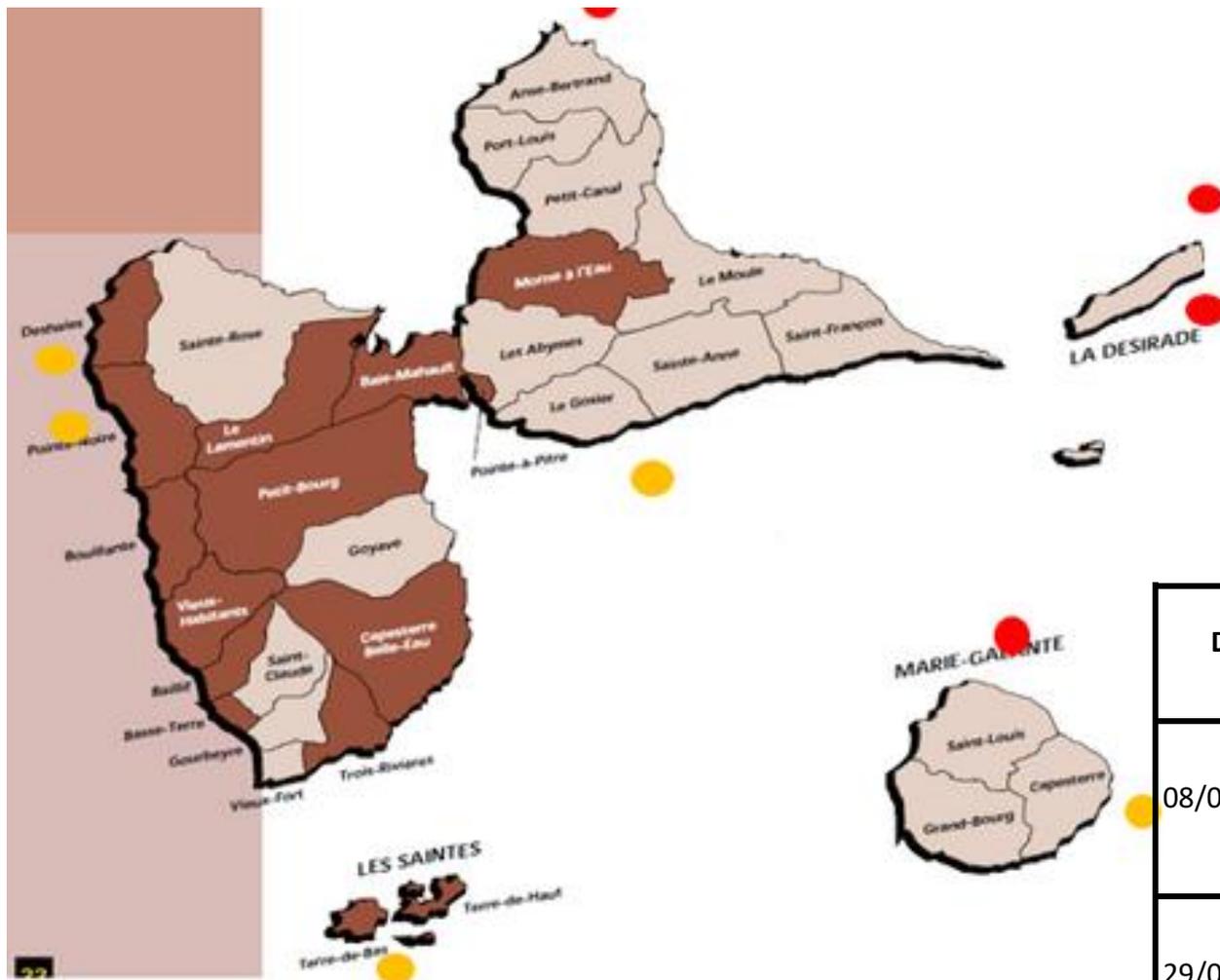
- Les effets topographiques
- Les effets liés à la structure et à la nature du sous-sol

Les effets induits

- Les mouvements de terrain
- La liquéfaction des sols



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



DATE	MAGNITUDE	IMPACTS
08/02/1843	7,5	2000 morts, destruction de Pointe-à-Pitre
29/04/1897	5,5	7 morts, 40 blessés, dégâts matériels importants
16/03/1985	6,2	6 blessés légers à Pointe-à-Pitre
21/11/2004	6,3	Dégâts importants aux Saintes

Risque sismique élevé
 Aggravation du risque lié aux Effets de sites et de liquéfaction

Séisme de magnitude < 4
 Séisme de magnitude > 4

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque sismique

Tout l'archipel guadeloupéen est exposé à de nombreux séismes qui peuvent être très destructeurs. Des effets différenciés selon le relief, les caractéristiques géologiques peuvent générer des dégâts plus ou moins importants selon l'intensité. Les différents séismes recensés sont multifactoriels et la prévisibilité du phénomène reste faible.

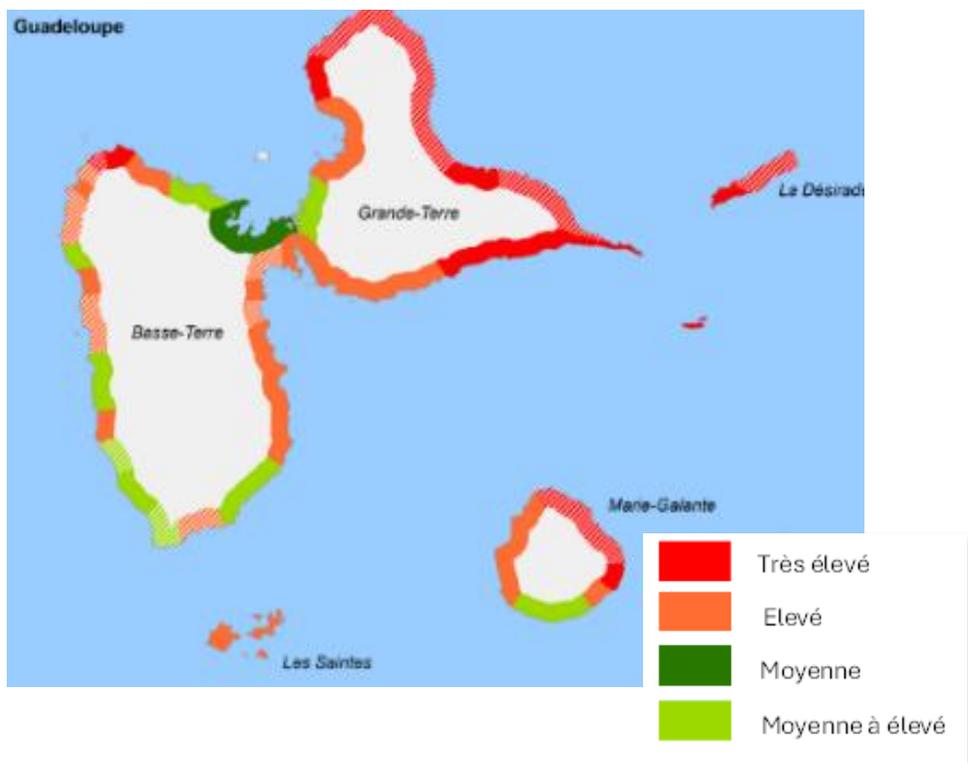
En 2015, Les scientifiques s'accordaient sur le fait qu'un séisme majeur (Big One), à l'échelle de l'ensemble de l'arc, avec une forte probabilité de tsunami pourrait survenir au cours des vingt prochaines années. La majorité des infrastructures seraient détruites sur plusieurs îles en même temps, impactant fortement les possibilités de secours locaux.

La mise aux normes parasismiques des infrastructures du SDIS dont ses centres d'incendie et de secours est prioritaire.

Couverture du risque sismique et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	-	Quelques bâtiments éparses	Plusieurs bâtiments sur une à trois communes	Nombreux bâtiments Une à plusieurs îles	Nombreux bâtiments Une à plusieurs îles
Victimes	-	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines	Au-delà de plusieurs dizaines
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts régionaux : SIS de la zone, AASC	Renforts nationaux
Occurrence	Annuelle à décennale	Pluri décennale	Pluri décennale	Centennale	Millénaire
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

2.4. Le risque de tsunami



D'origine japonaise, le terme *tsunami* est employé pour désigner une série de vagues de grandes amplitudes.

Les tsunamis sont générés par des séismes, des glissements de terrain et des éruptions volcaniques sous-marines.

Tout secteur du littoral d'altitude inférieure ou égale à 10 m est considéré comme une zone de danger à évacuer. Cette valeur-guide a été retenue pour toutes les îles de l'archipel guadeloupéen. Ainsi, toutes les communes sont concernées par ce risque à l'exception de Saint-Claude.

Au total, 24 tsunamis ont été recensés dans les Petites Antilles depuis 400 ans. Le plus important est le tsunami causé par le séisme des îles Vierges en 1867.

Les délais entre l'origine d'un tsunami (séisme sous-marin ou éruption volcanique) et l'occurrence d'une vague destructrice sur les côtes de la Guadeloupe varient fortement : environ 7 h pour un séisme lointain (séisme dit de Lisbonne de 1755), 2 h pour un séisme à Haïti, 20 à 30 mn quand l'épicentre est à moins de 200 km et seulement 8 mn pour une éruption à Montserrat (séismes très proches avec une énergie souvent limitée).

La hauteur de la vague est totalement dépendante de la topographie des fonds marins proches des côtes.

Du fait de la cinétique du tsunami et des délais d'alerte, la mise en protection de la population s'avère difficile.

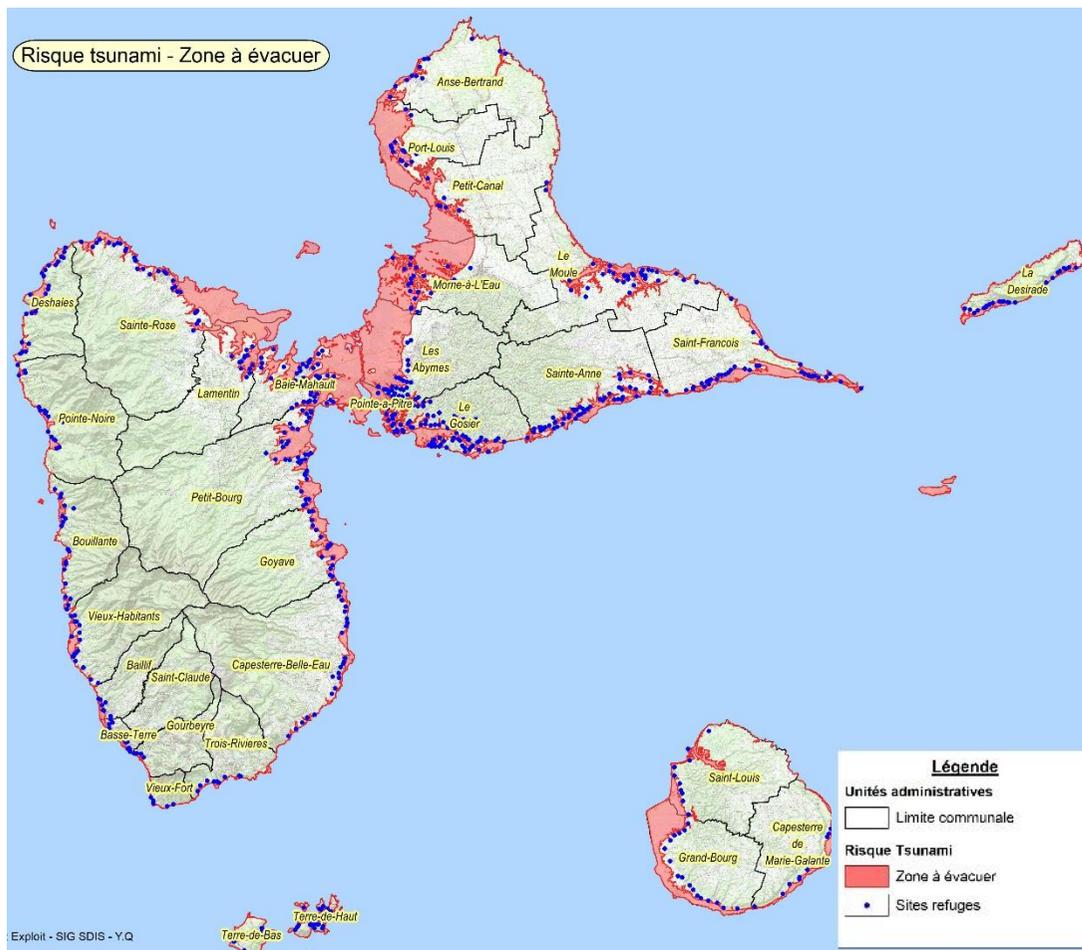
Plusieurs tsunamis locaux ont été mesurés au cours des dernières années dans l'archipel.

En 2003, l'écroulement du dôme de lave du volcan de la Soufrière à Montserrat a engendré une inondation de 6 à 8 m à Montserrat et des dégâts dans le port de Deshaies en moins de 10 mn.

Cet évènement s'est reproduit en 2006 à la suite de l'effondrement d'un nouveau dôme.

En 2004, le séisme des Saintes de magnitude 6,4 a engendré un tsunami local avec des hauteurs d'inondation de 2 à 3 m aux Saintes et 1 m à Basse-Terre.

Localisation des zones les plus touchées par les tsunamis au cours des 270 dernières années



DATE	IMPACTS
Effets notables	
1755	Séisme puissant à Lisbonne, des vagues de 4m surviennent 7 h après et font plusieurs victimes à Sainte-Anne (Guadeloupe)
1755	Séisme de la Nouvelle-Angleterre avec des effets 4 à 5 h après
1867	Séisme aux Iles Vierges avec des dégâts 1h 15 après
Effets mineurs	
2003, 2004, 2006	Eruptions de Montserrat et un séisme aux Saintes Vagues atteignant jusqu'à 2 m en Guadeloupe en moins de 10 mn

Synthèse de l'analyse du risque de tsunami

L'archipel guadeloupéen réunit l'ensemble des paramètres d'exposition aux tsunamis du fait des risques sismiques et volcaniques.

Les tsunamis peuvent être très destructeurs car la vulnérabilité est multifactorielle : la population est concentrée dans les zones littorales et les activités économiques et industrielles y sont exposées (ZI Jarry / ICPE Zone Seveso III).

Le danger s'apparente aux événements qui se sont produits ailleurs : effondrement d'un versant de falaises de l'île de la Dominique, éruption du volcan sous-marin Kick Em Jenny, effondrement d'une partie du volcan Cambre Vieja des Iles Canaries.

La manifestation plus ou moins rapide du phénomène en Guadeloupe dépendra, d'une part de sa localisation, d'autre part de son intensité. Elle peut atteindre les côtes dans un délai compris entre 10 minutes et plusieurs heures.

La relocalisation des 5 CIS actuellement situés en zone inondable (Sainte-Anne, Bouillante, Capesterre Belle Eau, Grand-Bourg, Vieux-Habitants) est prioritaire.

Couverture du risque de tsunami et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2		RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Vague ≤ 2m		Vague ≤ 5m		Vague > 5m	Vague > 5m
Emprise spatiale	Quelques infrastructures / bateaux	Un à plusieurs quartiers	Plusieurs quartiers sur plusieurs communes		Nombreux quartiers sur plusieurs communes	Nombreux quartiers sur plusieurs communes
Victimes	-	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine		Plusieurs dizaines à une centaine	Plusieurs centaines
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971		Renforts nationaux	
Occurrence	Décennal	Pluri décennale	Pluri décennale		Centennale	Centennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts		Très forts	Extrêmes

2.5. Le risque volcanique



La Soufrière est l'un des neuf volcans actifs des Petites Antilles. C'est celui qui culmine au plus haut (1467 m).

Stratovolcan de type Péléen, sa dernière éruption dite phréatique (non magmatique) date de 1976-1977.

Ses manifestations volcaniques actuelles sont des fumerolles, des vapeurs sulfureuses et acides et des sources chaudes sur ses flancs et son dôme.

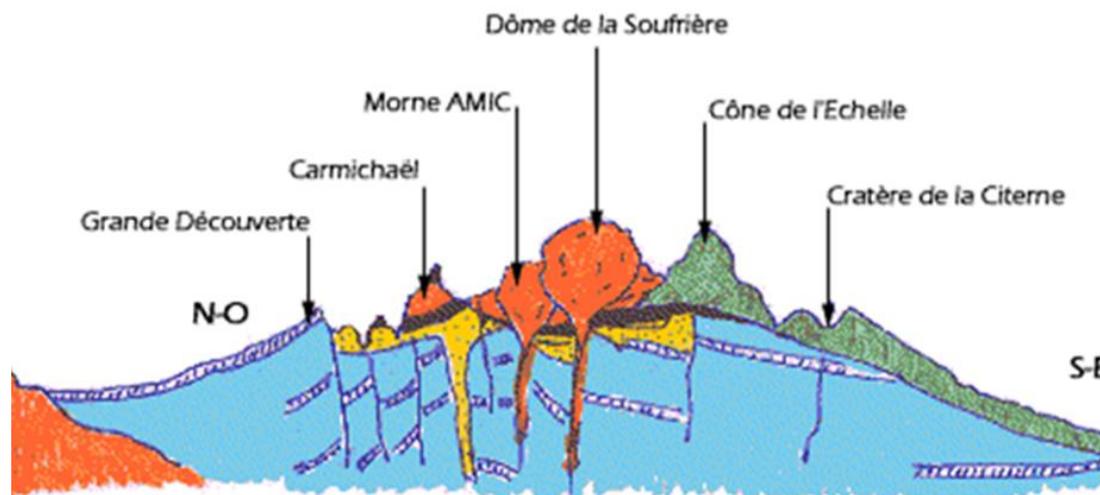
L'accroissement des phénomènes constatés actuellement conduit à une vigilance instrumentale renforcée. La probabilité d'une activité éruptive à court terme reste faible.

Cependant, compte tenu du regain d'activité sismique et fumerolienne enregistré depuis février 2018, un changement de régime du volcan a été constaté tel qu'on ne puisse pas exclure une intensification des phénomènes dans le futur (Observatoire volcanologique et sismologique de la Guadeloupe OVSG-IPGP).

La chaîne montagneuse qui s'étend sur Basse-Terre résulte de la juxtaposition d'appareils volcaniques au fil des temps géologiques, depuis le complexe basal datant de 2,8 millions d'années (au nord, entre la Baie de Deshaie et la pointe Allègre), jusqu'au complexe de la Grande Découverte - Soufrière dont l'origine date de 450 000 ans et dont l'activité se poursuit actuellement.

L'édification finale de La Soufrière date du XVe siècle peu avant la découverte de l'île par Christophe Colomb. Ensuite, une éruption de lave s'est encore produite avant la colonisation de l'île au XVIIe siècle.

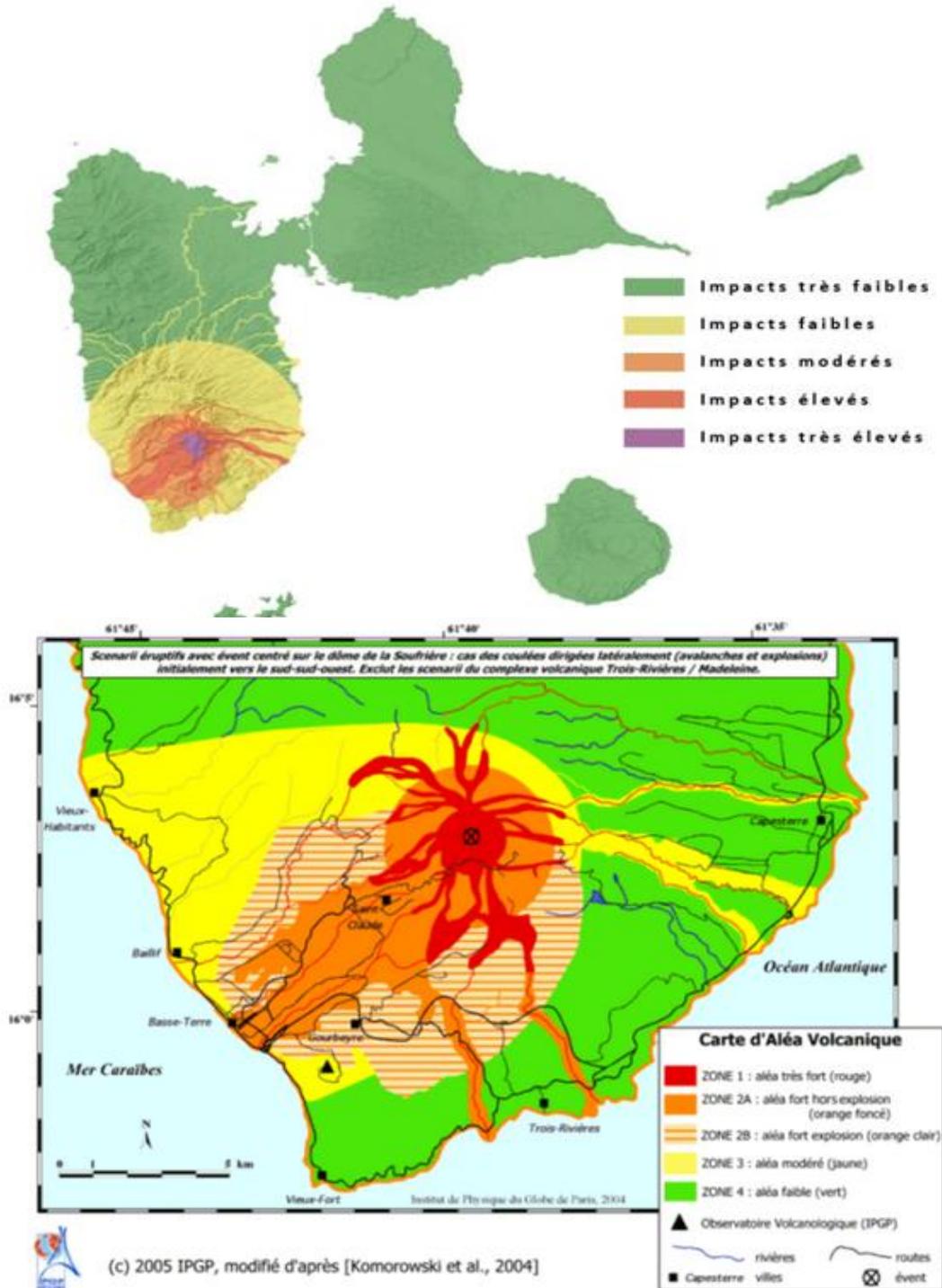
Depuis, plusieurs crises éruptives et phréatiques se sont succédées jusqu'à la dernière de 1976-1977. Le réveil du volcan a alors provoqué des coulées de boue et des projections de cendre. Il a été très médiatisé du fait du désaccord entre les scientifiques quant à l'imminence d'une forte éruption et, donc, quant à la nécessité d'une évacuation de la population. Depuis lors, les complexes volcaniques de Basse-Terre anciens et récents ont fait l'objet de nombreuses études et de la mise en œuvre d'un observatoire permanent de suivi de l'activité du volcan de La Soufrière.



Un tout jeune volcan : la Soufrière
et ses voisins immédiats

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Localisation de l'aléa



Communes concernées	Population (INSEE 2023)
Baillif	5 122
Basse-Terre	9 892
Capesterre Belle Eau	17 628
Gourbeyre	7 638
Saint-Claude	8 346
Trois Rivières	7 733
Vieux fort	1 824
Vieux Habitants	7 067
Total	65 250

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Repères historiques

XVI^e siècle

Dernière éruption magmatique majeure

1797-1798, 1836-1837 et 1976-1977

Eruptions phréatiques majeures

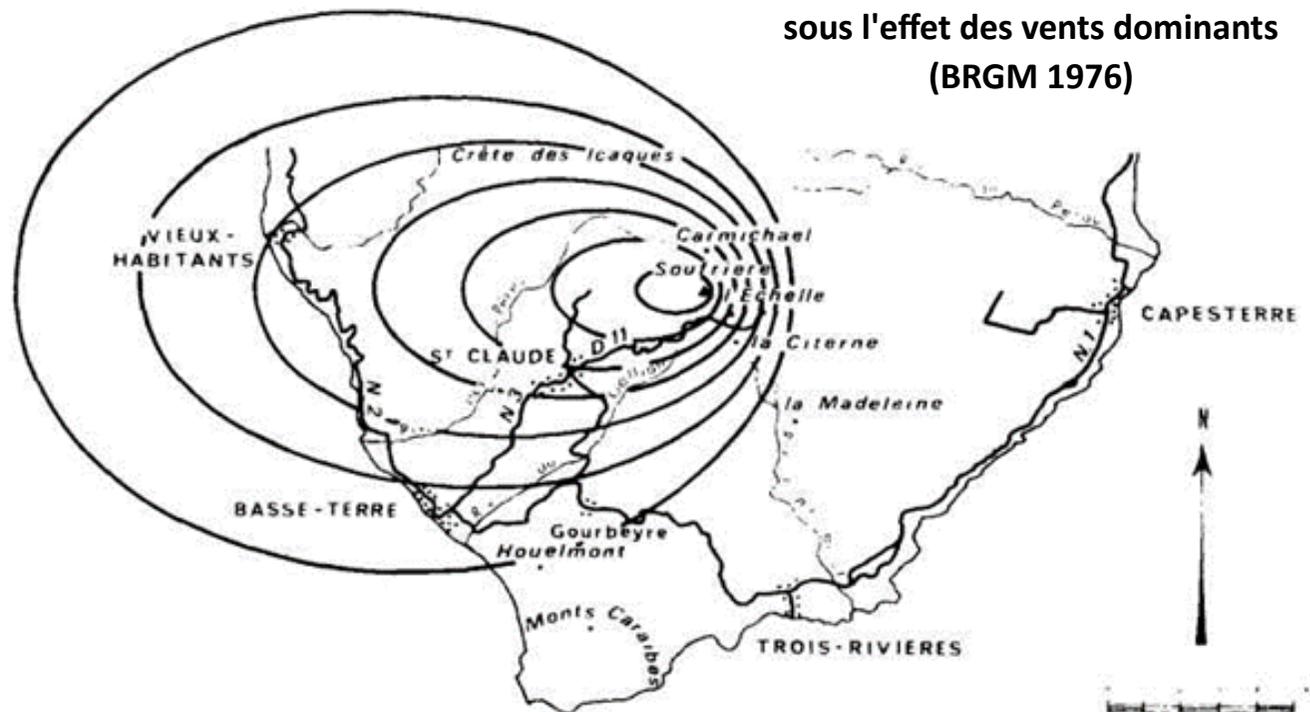
1690, 1809-1812 et 1956

Eruptions phréatiques mineures

1976-1977

Eruption phréatique, dégâts matériels et déplacement d'environ 75 000 habitants

Répartition des cendres sous l'effet des vents dominants (BRGM 1976)



Niveaux de vigilance

Activité globale observée	Minimale niveau de base	En augmentation variations de quelques paramètres	Fortement augmentée variations de nombreux paramètres, sismicité fréquemment ressentie	Maximale sismicité volcanique intense, déformations majeures, explosions
Délais possibles	Siècle(s) / Années	Année(s) / Mois	Mois / Semaines	Imminente / En cours
Décision	← OVSG-IPGP →		← Préfecture →	
Niveaux d'alerte	VERT = Pas d'alerte	JAUNE = Vigilance	ORANGE = Pré alerte	ROUGE = Alerte

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque volcanique

En cas d'éruption volcanique, plus de 65 000 habitants seraient directement impactés, avec des répercussions sur l'ensemble du territoire, tant sur le plan organisationnel qu'économique. Certaines communes de la Guadeloupe dans leurs PCS incluent une commune de jumelage pour l'accueil de leur population.

La Soufrière montre un regain d'activité. Ainsi, entre le 21 et le 29 avril 2023, près de 1200 séismes de très faible magnitude ont été enregistrés. Pour l'observatoire volcanologique et sismologique (OVSG) on parle d'essaim sismique majeur. L'émanation de plus en plus de gaz toxiques est un indicateur d'une intensification des phénomènes, justifiant le passage en état de vigilance renforcée de l'OVSG-IPGP.

Au cours des trois cents dernières années, une éruption s'est manifestée en moyenne tous les cinquante ans. En se projetant dans le temps, une éruption dans la prochaine décennie n'est pas à exclure.

Couverture du risque volcanique et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Vigilance Activité de fumerolles, micro-secousses ...	Pré alerte Activité volcanique et sismique fréquemment ressentie	Alerte Activité volcanique et sismique intense, déformations et explosions	Alerte Activité volcanique et sismique intense, déformations et explosions Ordre d'évacuation	Alerte Forte éruption. Nuées ardentes. Forte activité sismique
Emprise spatiale	Dôme volcanique Haut de Saint-Claude	Dôme volcanique Haut de Saint-Claude	Plusieurs quartiers	Plusieurs quartiers plusieurs communes	Basse Terre Grande-Terre
Victimes	-	-	-	Plusieurs dizaines à une centaine	Plusieurs centaines
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts régionaux : AASC...	Renforts nationaux
Occurrence	Annuel	Pluri décennale	Pluri centennale	Pluri centennale	Pluri centennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

2.6. Le risque de mouvement de terrain



Les mouvements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements plus ou moins rapides du sol ou du sous-sol.

Se distinguent, d'une part, les mouvements lents tels que les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement ; d'autre part, les mouvements rapides tels que les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

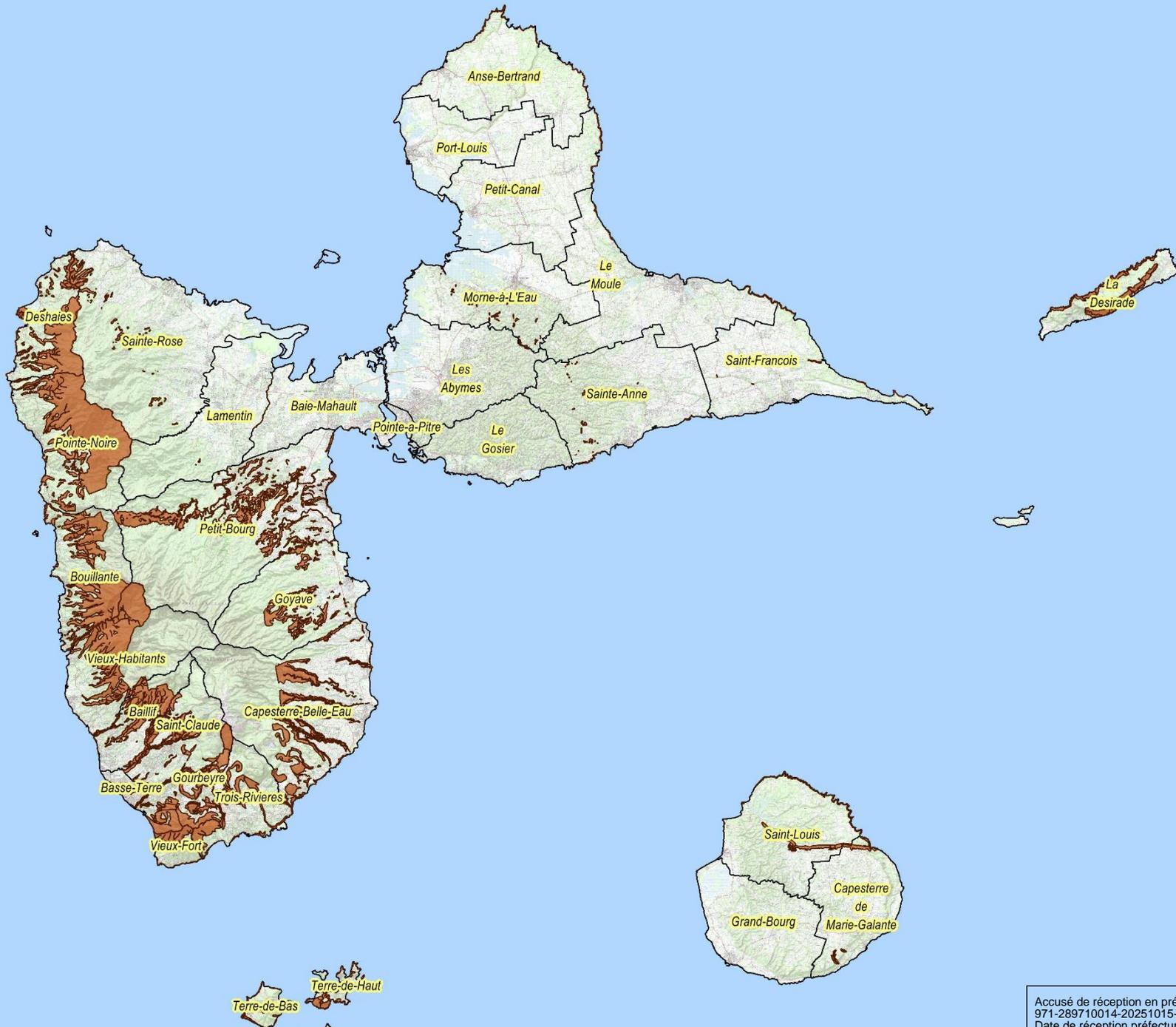
Les mouvements de terrain sont causés par les fortes pluies ou les séismes.

Toutes les communes de l'archipel guadeloupéen sont concernées.



DATES	IMPACTS
1843	Lors du séisme, des mouvements de terrains se sont produits en grand nombre
2004	Eboulements de falaises au sud de Basse-Terre. Effondrements sur 5 m des rives d'une ravine, coulées de boue et glissements de terrain à Capesterre-Belle-Eau Glissement de terrain provoquant la destruction d'une maison à Pointe-à-Pitre Affaissement de routes et effondrement de maisons provoqués par le séisme aux Saintes
2020	Erosion côtière et effondrement de maisons
2023	Mouvements de terrain avec atteintes aux constructions à Saint-Claude Coulées de boues et destruction de la Marina à Rivières-Sens

Accusé de réception en préfecture
971-269710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
 Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrains peuvent potentiellement survenir dans toutes les communes de Guadeloupe.

Leur apparition dépend de la pente et de la nature des sols, de l'aménagement et de la gestion des eaux pluviales.

L'aléa mouvement de terrain est cartographié dans les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) des communes.

Il n'est pas surveillé en permanence. La route de la Traversée est surveillée lors de fortes précipitations. La mise en œuvre d'une surveillance est envisagée dans les environs de La Soufrière. Les risques d'éboulement en Grande-Terre, en particulier liés aux fronts de taille des projets d'urbanisme et des carrières sont peu suivis et non pris en compte dans la délivrance des permis de construire.

Couverture du risque mouvement de terrain et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Glissement, effondrement en zone non urbanisée	Quelques bâtiments éparses	Plusieurs bâtiments	Nombreux bâtiments ou un ERP premier groupe	Nombreux bâtiments ou ERP
Victimes	-	Moins d'une dizaine	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines	Au-delà de plusieurs dizaines
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts régionaux AASC	Renforts nationaux
Occurrence	Annuelle	Pluriannuelle	Centennale	100	100
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

2.7. Le risque de feu de végétaux



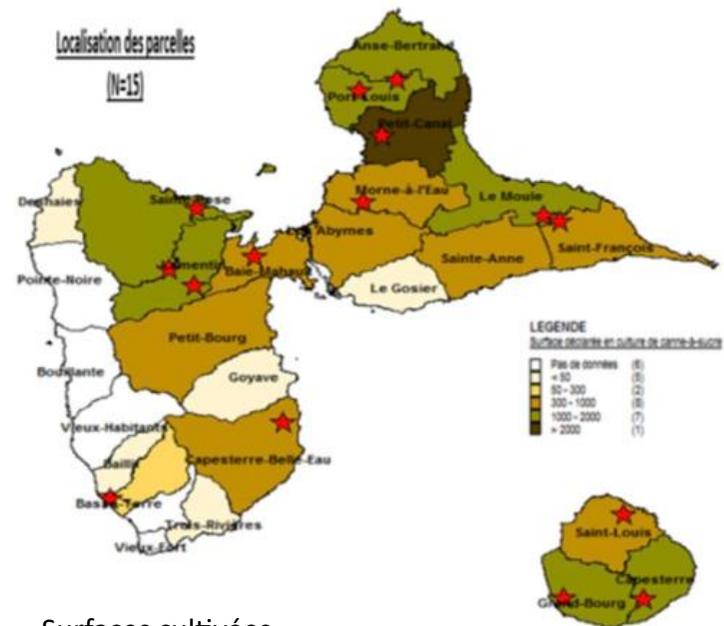
Un feu de végétaux est un incendie qui se propage sur une étendue en friche ou cultivée. Il peut être d'origine naturelle ou humaine.

Sont ici concernés, les feux de broussailles et les feux de canne d'une superficie d'au moins 4000 m².

Les feux de broussailles et les feux de champ de canne représentent chaque année environ 700 interventions d'intensité modérée à forte nécessitant des moyens conséquents.

Les feux de forêts ne sont pas traités ici, en raison de la nature humide d'une grande partie des massifs forestiers.

Néanmoins, les perspectives de réchauffement climatiques font apparaître un risque émergent de feu de forêt, notamment dans les zones de moyenne montagnes jusqu'ici épargnées.



Surfaces cultivées

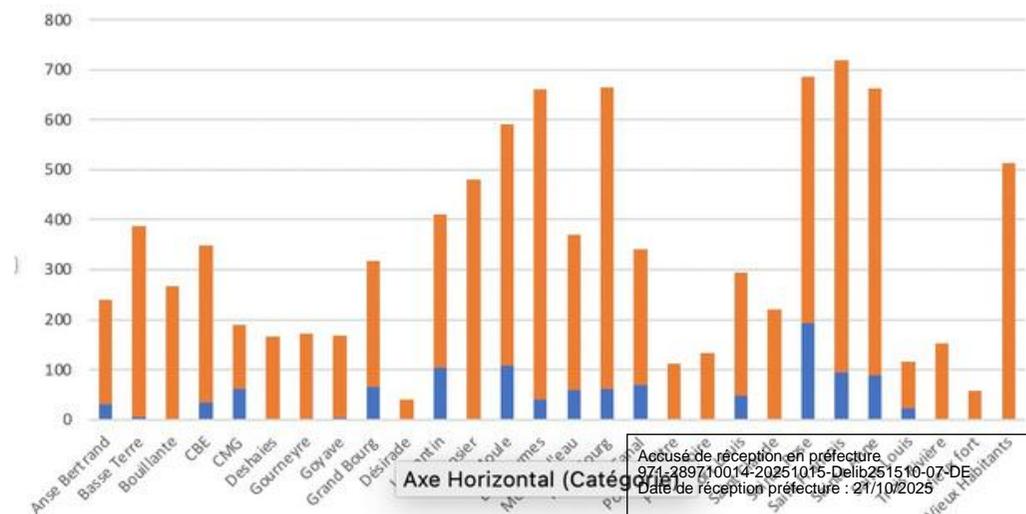
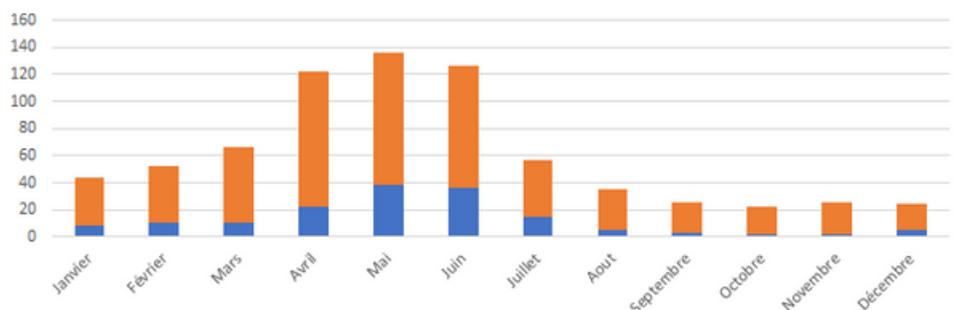
Grande-Terre : 6700 ha

Basse-Terre : 4200 ha

Marie-Galante : 2520 ha

Occurrence des feux de végétaux 2011 à 2021

■ Broussailles
■ Canne



Accusé de réception en préfecture
974-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque de feu de végétaux

La sollicitation est importante sur différentes communes telles que Les Abymes, Petit-Bourg, Sainte-Rose, Saint-François, Sainte-Anne et Vieux-Habitants. Chacune de ces communes recense plus de 500 interventions sur 10 ans, soit une moyenne de 53 feux de broussailles ou de canne par an. Dans les autres communes, la sollicitation est modérée à forte, soit 40 interventions sur 10 ans à la Désirade et 58 interventions à Vieux-Fort. Cette différence de sollicitation dans les communes s'explique par l'environnement montagneux ou de plaine avec des herbes courtes.

Les feux de végétaux sont en nette augmentation au cours des dernières années. L'incidence de ces feux a potentiellement un impact sur le tissu économique et environnemental, en raison des conséquences sur les bâtiments d'habitation, industriels ou ERP à proximité des bassins concernés.

Le changement climatique a pour effets une récurrence avérée de ces feux, une simultanéité des épisodes et une augmentation des jours critiques.

En parallèle, le brulage de la canne à sucre pendant la période de la récolte (encore utilisé par les agriculteurs afin de faciliter l'accès aux coupeurs et aux machines, pour augmenter le taux de sucre dans la canne) reste problématique et augmente la sollicitation opérationnelle pour le SDIS.

Couverture du risque de feu de végétaux et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Un seul feu de quelques ares par île (Saintes, Marie-Galante, Desirade) Et/ou trois feux sur quelques ares en simultané à Basse-Terre ou Grande-Terre	Feu sur un ha (Saintes, Marie-Galante, Desirade) Et/ou trois feux sur un ha en simultané ou un feu sur 10 ha à Basse-Terre ou Grande-Terre	Plusieurs feux simultanés et/ou plusieurs ha avec stratégie du laisser-brûler mais protection de points sensibles	Plusieurs feux simultanés et/ou plusieurs ha Destruction de plusieurs points sensibles	Feu de forêt de plusieurs ha
Victimes	-	-	-	-	-
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	SDIS 971	Renforts nationaux
Occurrence	Plusieurs fois par an	Annuelle	Pluriannuelle	Pluri décennale	
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

2.8. Le risque de pollution atmosphérique



La pollution atmosphérique considérée se rapporte, d'une part à l'émission de gaz en relation avec l'échouement de sargasses sur les côtes, et d'autre part à la concentration de particules fines en relation avec des brumes de sables.



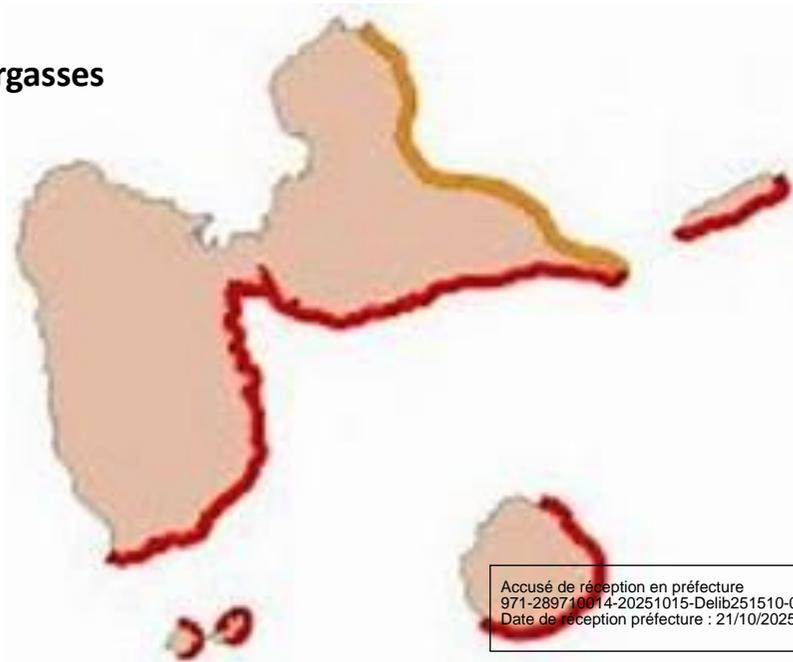
L'échouement de sargasses

Depuis 2011, les côtes antillaises et celles de la Guadeloupe, notamment sont confrontées périodiquement à des échouements de milliers de tonnes de sargasses, algues brunâtres et nauséabondes.

Ce sont des algues pélagiques, se développant en pleine mer, en rang serré, sans s'accrocher à un quelconque substrat. Il en existe deux espèces, *Sargassum fluitans* et *Sargassum natans*. Observées depuis longtemps dans l'Atlantique, leur présence est commune et inoffensive en pleine mer.

En revanche, leur échouement massif est un phénomène récent qui peut représenter une menace pour la santé humaine et les écosystèmes (émanations gazeuses, pollution des sols et des nappes du fait de leurs concentrations en métaux lourds et en pesticides).

Les communes les plus exposées sont situées sur les côtes orientales et méridionales des îles de Guadeloupe.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

La décomposition des sargasses produit un mélange gazeux composé de méthane (CH₄), de gaz carbonique (CO₂) et de sulfure d'hydrogène (H₂S). Ce dernier a une odeur très caractéristique d'œuf pourri détectable par l'odorat en très faible proportion.

L'exposition à ces émanations peut provoquer une irritation des yeux (conjonctivite, gêne à la lumière vive) et des voies respiratoires (rhinite, toux, douleur thoracique), des vomissements et des maux de tête, notamment.

H ₂ S et en NH ₃ sur 24 heures	MESSAGES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION
[H ₂ S] < 0,07 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Sans effet sanitaire sur la période observée.
[H ₂ S] : 0,07 à 1 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Se tenir informé de l'évolution du phénomène, particulièrement pour les personnes vulnérables*. Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs et d'éviter d'être sous le vent des émissions de gaz.
[H ₂ S] : 1 à 5 ppm et [NH ₃] < 8,3 ppm	Pour la <u>population générale</u> , il est recommandé de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages d'algues en décomposition. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien. Pour les <u>personnes vulnérables*</u> , il est recommandé de ne pas séjourner sous le vent des émissions des gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes et/ou allergisantes (fumées de tabac...). En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.
[H ₂ S] > 5 ppm ou [NH ₃] > 8,3 ppm	Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.



La brume de sable est caractérisée par une concentration de particules fines en suspension provenant des zones désertiques africaines et transportées par les vents vers les Antilles.

Le phénomène est plus marqué d'avril à octobre

Les particules fines entrent dans la catégorie des polluants PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres.

Leur surveillance est quotidienne (système de mesure Gwad'Air).

La prévision de l'arrivée des brumes de sable est effectuée grâce à des modèles de dispersion.

L'indice ATMO est un indicateur de pollution atmosphérique qui va de bon à extrêmement mauvais. Calculé quotidiennement, il est représentatif de l'exposition globale de la population à la pollution ambiante, dite pollution de fond.

A titre d'exemple, le seuil d'alerte avec une persistance pendant deux jours consécutifs d'au moins 50 µg/m³ de poussière en suspension (PM10) a été observé au cours d'une dizaine de jours en 2023.



Synthèse de l'analyse du risque de pollution atmosphérique

Les échouements de sargasses se pérennisent dans le temps et se caractérisent par des périodes régulières dans l'année. On y distingue parfaitement les contours de ce que l'on appelle désormais la Grande Ceinture de Sargasse ; ce radeau géant d'algues qui s'étend sur quelques 9000 kilomètres entre les côtes Africaines et l'arc Caribéen.

La population de l'archipel comme les touristes qui y séjournent sont exposés, sur le littoral aux émanations issues de la décomposition des sargasses et sur l'ensemble du territoire à la brume de sable.

Les risques sont sanitaires sous la forme de troubles respiratoires, notamment. Ils affectent particulièrement les femmes enceintes, les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes de plus de 65 ans et celles souffrant de pathologies ou d'insuffisances cardiaques ou respiratoires.

Couverture du risque de pollution atmosphérique et limites capacitaires

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	H₂S < 5 ppm ou NH₃ < 8,3 ppm ou indice ATMO dégradé	H₂S > 5 ppm ou NH₃ > 8,3 ppm ou indice ATMO mauvais Evacuation de certains ERP		H₂S > 5 ppm ou NH₃ > 8,3 ppm ou indice ATMO très mauvais à extrêmement mauvais Evacuation de certains ERP	
Emprise spatiale	Tout l'archipel				
Victimes	Risque courant SUAP	Augmentation de la sollicitation SUAP chez les personnes fragiles		Augmentation significative de l'activité SSUAP - Plan blanc au CHU	
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971		SDIS971	
Occurrence	Plusieurs fois par an	Annuelle		Pluriannuelle	
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés		Forts	

3. Les risques technologiques

3.1. Le risque lié aux principaux sites industriels et aux stockages associés

Les sites industriels représentent un enjeu majeur en matière de sécurité civile, notamment lorsqu'ils sont classés au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE (Code de l'environnement, livre V, titre 1^{er} issu de la loi 76-663 du 19 juillet 1976).

Certains de ces sites, en raison de la nature et de la quantité de substances dangereuses qu'ils utilisent ou stockent, relèvent également de la directive européenne Seveso (transposée en droit français par l'arrêté du 10 mai 2000 et aujourd'hui encadrée par la directive Seveso III 2012/18/UE).

Ces installations peuvent générer des risques importants (incendie, explosion, pollution), nécessitant une planification spécifique, une coordination avec les exploitants et une préparation opérationnelle renforcée

Les ICPE en Guadeloupe :

495 ICPE dont 97 ICPE dans la ZI Jarry

3 Seveso seuil haut

112 avec autorisation

95 avec enregistrement

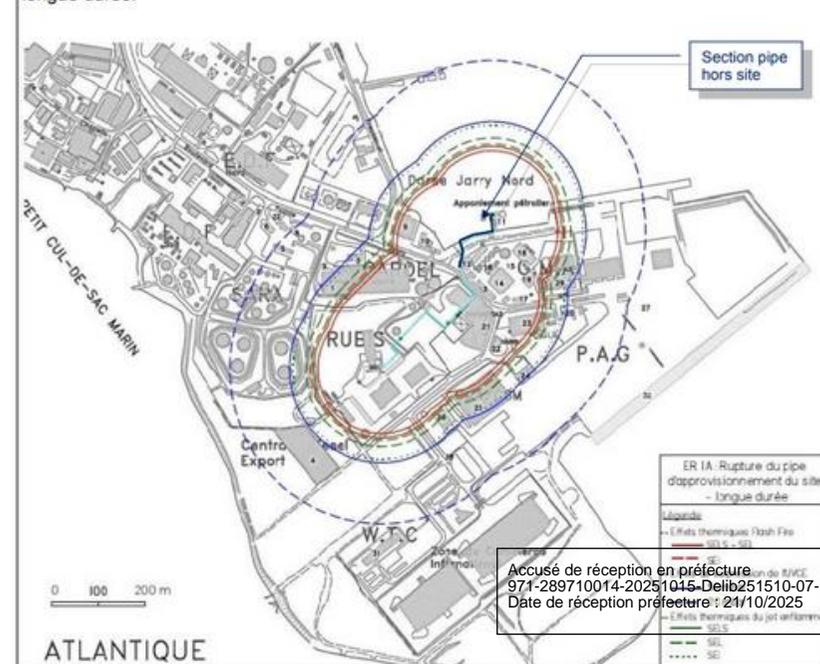
Les sites SEVESO seuil haut :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Date de dernière inspection
EDF PEI Pointe Jarry	ZI de Jarry Voie principale n° 2520	97122 Baie-Mahault	Autorisation	Seveso seuil haut	08/09/2022
SIGL Guyane	centre emplisseur Pointe Jarry BP 2011	97122 Baie-Mahault	Autorisation	Seveso seuil haut	09/11/2023
SARA	ZI de JARRY	97122 Baie-Mahault	Autorisation	Seveso seuil haut	15/06/2023



Baie-Mahault est la principale commune impactée et plus précisément la pointe Jarry. En cas de sinistre, un potentiel effet domino est probable du fait de la proximité des établissements ICPE.

Carte des zones d'effets majeurs – Rupture pipe en opération, intérieur et extérieur, fuite longue durée.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251045-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

La zone d'activité située à la pointe Jarry comprend en proximité, plusieurs ICPE :

- La centrale diesel Pointe Jarry
- Le site de production électrique par turbine à combustible (TAC) appartenant à EDF, à l'ouest de Pointe Jarry
- Le dépôt d'hydrocarbures de la Société Anonyme de Raffinerie aux Antilles (SARA), à l'est de Pointe Jarry
- Le centre emplisseur de gaz liquéfiés de la société SIGL Antilles Guyane, à l'est du dépôt d'hydrocarbures de la SARA
- Les silos de stockage de céréales de la société Les Grandes Moulins des Antilles (GMA), à l'est du centre emplisseur de gaz liquéfié
- La cimenterie des Ciments Antillais (Lafarge), à l'est Pointe Jarry
- La station-service Total, au sud de Pointe Jarry
- La Société Industrielle de Sucrierie (SIS) Bonne mère, à l'est du site Ciments Antillais
- Le dépôt de bitume COLAS, au nord-est du site de Pointe Jarry
- L'entrepôt de stockage de charbon de l'entreprise CTM (Compagnie Thermique du Moule), au sud-est du site de Pointe Jarry

La SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) est un dépôt d'hydrocarbures situé à la Pointe Jarry sous régime d'autonomie

Les activités de l'établissement sont la réception et le stockage de produits pétroliers (essence, gasoil, kérosène, fioul), la livraison par pipe-line et le chargement de camions-citernes.

Le site classé SEVESO III est soumis à autorisation avec servitudes

Les principaux risques sont l'incendie et l'explosion.

L'établissement EDF PEI de Jarry est un site de production d'énergie, soumis à un classement ICPE.

Les principaux risques présentés par les activités du site sur son environnement sont l'incendie (fioul lourd et fioul domestique, 4000 m³), l'explosion et / ou la pollution.

Parmi les produits présents sur le site, aucun n'est classé toxique pour la santé au titre de la réglementation relative à l'étiquetage.

L'établissement SIGL Antilles Guyane (RAG) de Jarry est un centre emplisseur de GPL (butane) avec des installations de réception, de stockage, de distribution vrac, d'emplissage de bouteilles et de stockage. Le site est soumis à un classement ICPE.

Les principaux risques présentés par les activités du site sur son environnement sont l'explosion d'un nuage de GPL (UVCE), le BLEVE d'un camion-citerne destiné à la distribution du GPL en clientèle.

Parmi les produits présents sur le site, aucun n'est classé toxique pour la santé au titre de la réglementation relative à l'étiquetage.

Faits historiques récents

- Départ de feu à la Sara dans l'unité de production de gasoil (18/6/19)
- Incendie d'un entrepôt de 300 m² à Jarry (4/12/2020)
- Deux feux de broussailles à proximité immédiate de la Sara (11/04/23)
- Incendie de voiture devant une station-service à Jarry (9/5/2024)
- Incendie d'un bâtiment industriel à Jarry, avec un risque très fort de propagation à un garage attenant, 500 m² entièrement détruits, un sapeur-pompier blessé léger (23/6/2024)
- Incendie d'un entrepôt automobile (pare-brise) à Jarry (25/10/2024)
- Incendie d'un entrepôt de 2000 m² à Jarry (29/11/2024)



- Incendie à la centrale thermique du Moule dans un silo contenant 600 tonnes de charbon (11/8/2024°)

La production d'énergie en Guadeloupe est assurée à partir de centrales électriques, de parcs éoliens, de fermes solaires et de barrages hydroélectriques.

La dépendance aux énergies fossiles (carburants pétrolier, fioul, charbon, butane) reste très importante et s'établit à 66% de la production totale réalisée.

Elle est néanmoins en baisse régulière depuis 10 ans grâce à l'insertion progressive d'énergies renouvelables dans le mix électrique.

SIGL est un dépôt d'hydrocarbures situé à Folle Anse sur la commune de Grand-Bourg de Marie Galante.

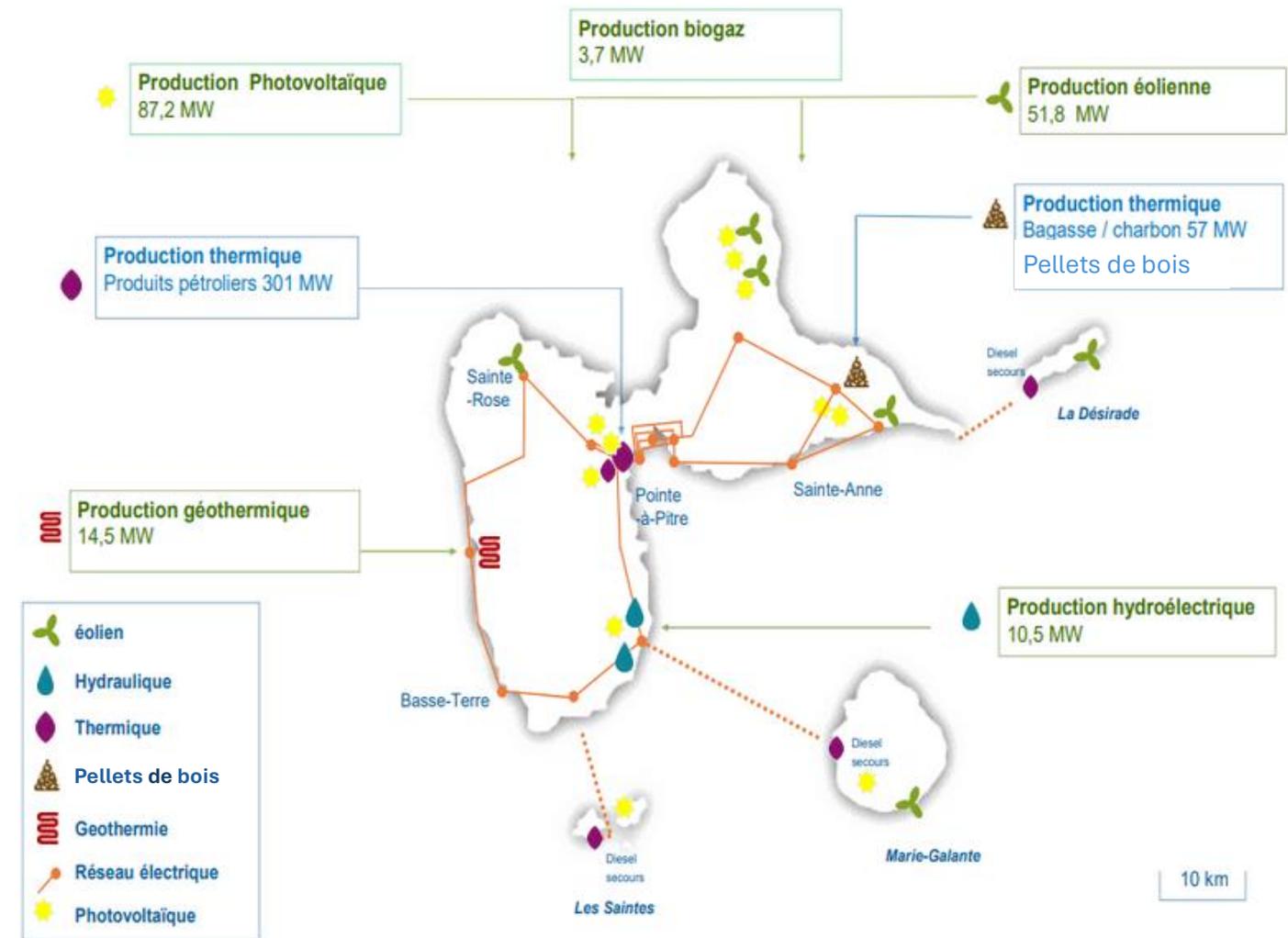
Les activités de l'établissement sont la réception et le stockage de produits pétroliers (sans plomb, gasoil), livraison par sea-line et chargement de camions-citernes.

Les principaux risques sont l'incendie et l'explosion.



Puissance disponible pour le réseau par type d'énergie en 2021

Source: EDP



Synthèse de l'analyse Le risque lié aux principaux sites industriels et aux stockages associés

La zone de Jarry regroupe près de 90% du stock de produits dangereux dans un rayon d'un kilomètre, avec une dizaine d'établissements à risque. En cas de catastrophe, les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être considérables compte tenu de la dépendance de l'île envers son poumon économique. L'extrémité de cette zone fait l'objet d'un PPI (en cours d'actualisation) qui prévoit un dispositif d'alerte à la population et un plan d'évacuation. Le stockage d'hydrocarbures à Marie-Galante, quoique relativement modeste rappelle la nécessité d'une défense incendie proportionnée sur un territoire qui subit une double insularité.

Le SDIS dispose de matériels spécifiques d'extinction, de protection, de déblaiement, de coupe, etc. et de matériels traditionnels de secours à personnes, de lutte contre l'incendie et d'opérations diverses en quantité insuffisante pour pallier une défaillance de la protection des installations sous régime d'autonomie. Les sapeurs-pompiers sont qualifiés pour la lutte contre l'incendie mais ne sont pas organisés en spécialité de lutte contre les feux d'hydrocarbures. Les moyens des autres services, en particulier ceux qui participent à la mise en œuvre du plan ORSEC (Forces Armées aux Antilles, communes, etc.), ainsi que ceux du privé existent pour appréhender ce risque, à l'exception d'un volume d'émulseur suffisant pour éteindre un incendie de cuvette dans le cadre du scénario majorant. La nécessité de l'existence d'une convention d'entraide entre les industriels est à prendre en compte.

En cas d'évènement majeur, les capacités d'intervention dans le département seront sans doute insuffisantes. La cinétique d'un sinistre (incendie, explosion) limite le recours à l'aide extérieure avant plusieurs heures voire jours. Ce recours sera cependant utile compte tenu de l'ampleur des dispositions à prendre très rapidement dans le but de préserver le maximum d'entreprises et d'éviter les conséquences en termes de santé publique et de pollution.

L'implantation d'un centre d'incendie et de secours, dans la zone de Jarry est prioritaire.

Couverture du risque lié aux principaux sites industriels et aux stockages associés

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Incident limité à une zone de l'établissement ne nécessitant pas d'activation du POI	Accident limité à l'enceinte de l'établissement avec activation du POI	Accident dont les effets sont ressentis en dehors de l'enceinte de l'établissement avec activation des dispositions ORSEC PPI.		
Victimes	-	Moins de 3 victimes	Site industriel isolé Moins d'une dizaine	Site industriel localisé sur Jarry avec effets dominos Plusieurs dizaines à une centaine	Plusieurs centaines
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS 971	SDIS 971	Renforts nationaux	
Occurrence	Annuelle	Pluriannuelle	Pluriannuelle	Pluri décennale	Centennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

3.2. Le risque lié au stockage et au transport de liquides inflammables (hors sites industriels)

Les matières dangereuses sont acheminées par route, par voie d'eau ou par canalisation.

- Le risque TMD rapproché : lorsque ce risque est à proximité d'une installation soumise à un plan particulier d'intervention (installation génératrice de l'essentiel du flux TMD)

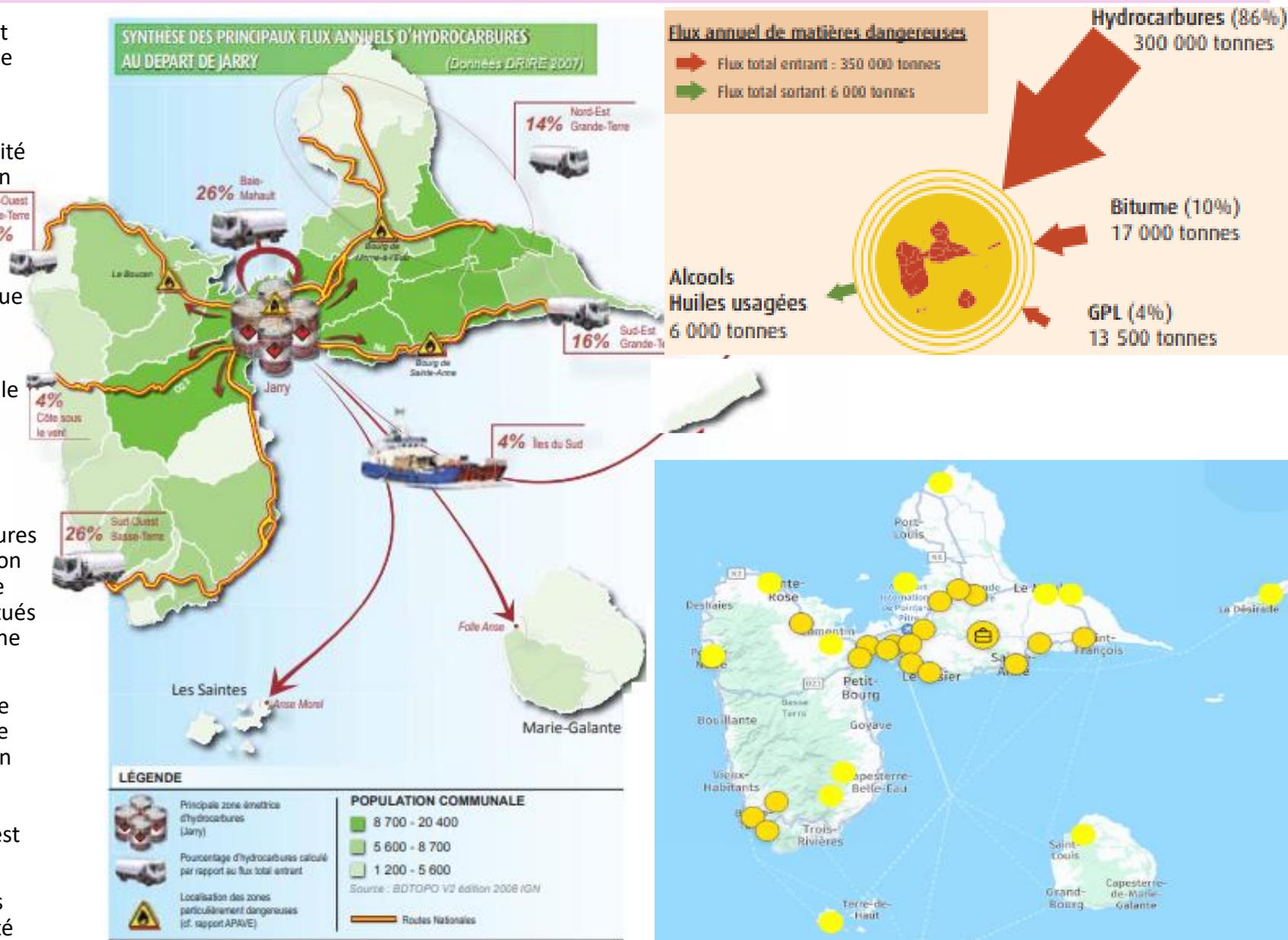
- Le risque TMD diffus : le risque se réparti sur l'ensemble du réseau routier et maritime

- Le risque TMD canalisation : le risque le plus facilement identifiable, dès lors qu'il est répertorié dans différents documents et localisé

En Guadeloupe les hydrocarbures sont acheminés par canalisation depuis le terminal pétrolier de Jarry vers différents dépôts situés à la pointe Jarry ou dans la zone aéroportuaire.

L'analyse des accidents montre que la cause principale est une détérioration de la canalisation par des engins de chantier. Le défaut de protection ou l'oxydation des canalisations est une autre cause fréquente.

Le transport routier est le plus exposé du fait de la multiplicité des causes : état du véhicule, non-respect du code de la route, météorologie. 72% des accidents TMD mettent en cause des camions citernes.



Faits historiques récents peu nombreux

Accident violent entre une voiture et un camion-citerne en train de réapprovisionner une station service de l'aéroport (31/5/2019) et accident d'un camion-citerne transportant des carburants, renversé sur la chaussée, à Trois-Rivières, avec fuite sur la chaussée (14/4/2020)

Les alcools et liquides bipolaires

Une des spécificités du territoire connu comme producteur d'alcools appelle à l'identification des moyens de prévention et de secours prévus par les distilleries dans le cadre de leur défense propre.

La connaissance de leur niveau de défense en fonction des risques générés permettra d'optimiser la réponse opérationnelle du SDIS, ainsi que leur accompagnement.

Les distilleries comprennent des zones de production, de distillation, de stockage d'alcool, de combustion (chaudières), de fermentation (vinasses), et parfois d'accueil du public. Ils varient en taille et degré de modernisation.

Les risques technologiques intrinsèques portent sur : le risque d'incendie ou explosion lié à la présence d'éthanol en grande quantité, souvent en cuves non compartimentées, le risque de surpression (réservoirs, chaudières vapeur) et le risque chimique (solvants, nettoyants, gaz industriels CO₂ et propane. S'y ajoutent des risques humains (visiteurs non avertis, personnels parfois peu formés à la gestion d'urgence) et environnementaux (effluents toxiques (vinasses) en cas de rupture de confinement ou d'incident).

Certaines distilleries sont soumises à la réglementation ICPE, notamment sous les rubriques 2250 (fabrication de boissons alcooliques) et 1432 (stockage de liquides inflammables).



Les 9 distilleries de Guadeloupe

- Distillerie Montebello
- Distillerie Séverin
- Distillerie Poisson
- Habitation Bellevue
- Distillerie Bielle
- Distillerie Rhum Bologne
- Distillerie Damoiseau
- Distillerie Reimonenq
- Distillerie Bonne Mère

Faits historiques

Incendie et destruction de la distillerie de Leopold Reimonenq de Sainte-Rose. Elle a été reconstruite et a recommencé à produire du rhum en 1974.

Incendie à la Distillerie Bellevue de Marie-Galante, dans un local agricole, la toiture y dégage des flammes hautes dues à l'embrasement de 80m² de bagasse (13/04/2022)

Synthèse de l'analyse du risque lié au stockage et au transport de liquides inflammables (hors sites industriels)

Le transport d'hydrocarbures et d'alcools s'opère principalement par voie routière et aussi par voie maritime – à la marge par canalisation.

En cas d'accident routier ou maritime les enjeux humains, matériels et économiques potentiellement non négligeable dépendront de l'épandage de produits enflammés ou non, notamment. Les effets d'accidents non maîtrisés peuvent être conséquents et il s'agit pour le SDIS de dimensionner et organiser la réponse opérationnelle adéquate. La protection de l'environnement est aussi au cœur des préoccupations des intervenants opérationnels autant que le secours aux personnes et la protection éventuelle des moyens de production.

En cas d'évènement majeur, les capacités d'intervention présentes dans le département seront sans doute insuffisantes. Les stockages secondaires constituent un risque avec des cinétiques de développement pour lesquels les moyens du SDIS seraient dépassés.

L'implantation d'un centre d'incendie et de secours, dans la zone de Jarry est prioritaire.

Couverture du risque lié au stockage et au transport de liquides inflammables (hors sites industriels)

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Transport individuel, petit établissement hors ICPE	Feu de nappe < 800 m ²	Feu de grand navire au port, pipe-line, plusieurs TMD, feu de nappe > 800 m²		
Victimes	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	Site ou TMD isolé	Site ou TMD localisé dans Jarry ou Grand Port Maritime ou aéroport international Maryse Condé	
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	Renforts régionaux : industriels, AASC		Renforts nationaux
Occurrence	Annuelle	Décennale	Décennale	Pluri décennale	Pluri décennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

3.3. Le risque lié à la présence et au transport des autres matières dangereuses



Le **risque chimique** est rencontré principalement dans les établissements industriels, sur les routes lors du transport de matières dangereuses, notamment. Les effets sur l'Homme peuvent être immédiats (intoxications ou brûlures) ou différés (cancer, sensibilisation). Ils présentent également des effets pour l'environnement. Ils peuvent être à l'origine d'accident majeur, voire catastrophique impliquant incendie et explosion.

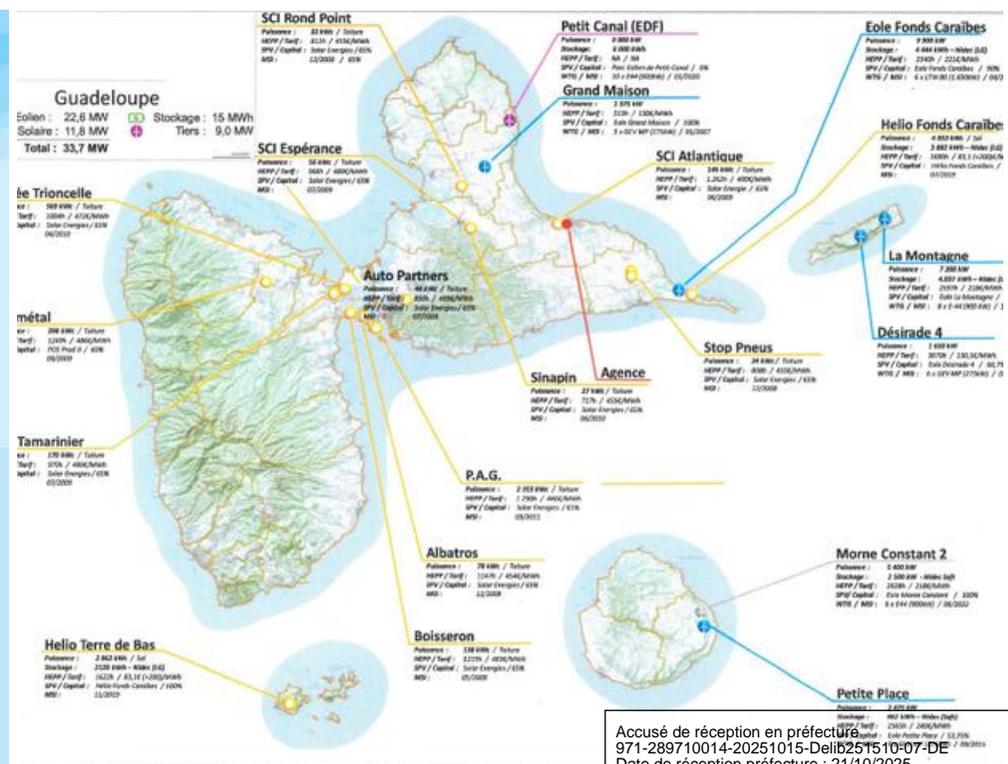
En Guadeloupe le risque est surtout localisé dans la zone industrielle de Jarry.

Les sociétés SOCREMA et CADI SURGELÉ situées à Baie-Mahault sont les établissements présentant le plus gros danger avec respectivement des stocks de 3,2 et 3,5 tonnes d'ammoniac.

La société CHLOREX aux Abymes emploie et stocke 7 tonnes de chlore.

Les containers de stockage d'énergie (batteries lithium-ions) situés à Capesterre de Marie-Galante présentent un risque chimique important.

Des industries chimiques sont également présentes sur le territoire, mais leur taille plus faible conduit à ne pas les représenter comme un risque accidentel majeur.



Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Synthèse de l'analyse du risque chimique

Le risque chimique est associé à des accidents au sein d'entreprise ou lors de transport de produits chimiques. La Guadeloupe n'a pas eu à déplorer d'accident majeur jusqu'à présent. Toutefois, on citera, un incendie s'est produit le 26/05/1989 dans un transformateur au pyralène dans la société SOFRIGEL. Deux accidents se sont aussi produits dans la société SOCREMA (gaz très toxique) : fuite de 830 kg d'ammoniac le 9/10/1993 et une fuite de 42 kg d'ammoniac les 6 et 8/09/2012. Des actions terroristes (attentat par un agent explosif avec dispersion de substances chimiques) ou des actes de guerre (arme chimique tactique) pourraient contaminer un grand nombre de victimes.

Sont retenus comme scénarios majorants : (1) Rupture de la citerne d'ammoniac à SOCREMA, (2) incident grave dans un navire porte container ou à quai, (3) rupture de container de batteries lithium-ion à Marie-Galante.

L'implantation d'un centre d'incendie et de secours, dans ou à proximité de la zone de Jarry est prioritaire.

Couverture du risque chimique

	RISQUES COMPLEXES 1	RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Fuite d'un produit chimique de faible quantité ou limité par une rétention ou émission d'un gaz en faible quantité ou limitée dans le temps Pas l'activation d'un POI	Accident nécessitant l'activation d'un POI ou accident (TMD) avec fuite maîtrisable	Accident nécessitant l'activation des dispositions ORSEC	
Emprise spatiale	Très localisée	Site : effets limités à l'enceinte du site TMD : confinement des impliqués à 300 m	Site ou TMD isolé	Site ou TMD localisé dans une zone urbanisée
Victimes	-	Moins de 3 victimes blessées ou intoxiquées	Une dizaine à trois dizaines de blessés ou d'intoxiqués	Plusieurs dizaines à une centaine de blessés ou d'intoxiqués
Moyens engagés	SDIS971	SDIS971	SDIS971	Renforts nationaux
Occurrence	Plusieurs fois par an	Décennale	Pluri décennale	Pluri décennale

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Deib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025



Le **risque radiologique** est lié au rayonnement ionisant. Il se présente une situation d'urgence radiologique (SUR) lorsqu'un événement entraîne l'émission de matières radioactives ou un niveau de radioactivité susceptible de porter atteinte à la santé publique.

Les effets sont l'irradiation lorsqu'une personne est exposée au rayonnement ionisant et la contamination lorsque des substances radioactives sont disséminées dans l'environnement (air, eau, sol), la faune et flore (domestique ou sauvage). Chez l'homme, elle peut être externe (particules déposées sur la peau ou les cheveux) ou interne (par inhalation, ingestion, blessures).

Le dernier incident en Guadeloupe relevé par l'Autorité de sûreté nucléaire date de 2012 et se rapporte à un accident dans un établissement médical classé niveau 3 sur l'échelle INES (échelle de 1 à 8).

Au cours des dernières années le SDIS est intervenu pour des levées de doutes (enveloppes suspectes), le déclenchement de portiques radioactifs dans des sites de traitement de déchets (localisation et identification de déchets médicaux radioactifs) et la recherche de sources radioactives en milieu scolaire.

Couverture du risque radiologique

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Source radioactive de faible activité et de courte période ou d'une longue période mais facilement isolable	Source radiologique scellée de forte activité facilement isolable	Source radioactive de forte activité dispersée ou difficilement isolable		
Emprise spatiale	Très localisée	Evacuation des impliqués dans un rayon de 500m	Site ou TMR isolé	Site ou TMR localisé dans une zone urbanisée	
Victimes	-	-	Moins de 3 victimes	Plusieurs dizaines à une centaine	
Moyens engagés	SDIS971		Renforts nationaux		
Occurrence	Plusieurs fois par an	Décennale	Pluri décennale		
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

3.4. Le risque portuaire ou aéroportuaire

Le **Grand Port Maritime de la Guadeloupe** (Guadeloupe Port Caraïbes) comprend cinq implantations.

(1) Le port de Jarry concentre 90 % du trafic de marchandises de l'archipel et constitue une plateforme logistique entièrement dédiée au fret

(2) Le port de Basse-Terre traite à la fois le trafic fret et le trafic passagers vers les Saintes, notamment

(3) Le port de Pointe-à-Pitre accueille essentiellement le trafic de passagers et la maintenance des grands yachts

(4) Le port de Folle-Anse à Marie-Galante assure l'approvisionnement de l'île. Il est le point de passage des exportations sucrières depuis l'usine de Grand-Anse et des importations de marchandises nécessaires à l'approvisionnement des résidents et touristes de passage.

(5) La marina de Bas-du-Fort est dédié au nautisme.

Les îles du sud sont reliées à la Grande-Terre et à Basse-Terre par des liaisons maritimes quotidiennes

Seul le port de Jarry a bénéficié de travaux lourds pour résister aux risques naturels tels qu'ouragans et séismes majeurs. En cas de catastrophe majeure, Guadeloupe Port Caraïbe est en capacité d'assurer l'accueil sécurisé de renforts et d'approvisionnements.

Faits historiques

- Incendie du cargo Maroni à quai à Pointe-à-Pitre (26/4/2011)
- Deux bateaux de plaisance détruits par le feu à la marina du Gosier. Aucune victime (22/3/2011)
- Incendie d'un voilier complètement détruit à Capesterre-Belle-Eau (12/09/2020)
- Chavirage d'un semi-rigide non autorisé à naviguer de nuit, bateau suiveur de la route du Rhum. Deux personnes décédées (19//1/22)
- Incendie de deux bateaux de plaisance à Port-Louis (28/1/2024)
- Accident de bateau de plaisance qui a heurté un pilier du pont reliant les deux îles de Basse-Terre et de Grande-Terre. Une personne décédée, 4 blessés (20/2/2024)
- Incendie de voilier dans le chenal de Pointe-à-Pitre (27/12/2024)



L'aéroport international Maryse Condé situé aux Abymes est le seul aéroport de l'archipel en capacité d'accueillir des avions long-courriers. Ses infrastructures font l'objet récemment de travaux de renforcement et de modernisation. Il dispose de deux hangars de maintenance des appareils gros porteurs. C'est le premier aéroport ultramarin pour le trafic de passagers.

La Guadeloupe dispose de 5 aérodromes : Basse-Terre-Baillif, La Désirade, Les Saintes, Marie-Galante et Saint-François. Certes, ils permettent une alternative aux échanges maritimes au sein de l'archipel. En revanche, leurs pistes courtes (550-600 m) ne permettant pas d'accueillir des aéronefs de transport d'hommes et de matériels. Seule Marie-Galante, avec sa piste de 1 200 mètres a la capacité d'accueillir des avions militaires avec des renforts et des ravitaillements en cas de sinistre majeur en Guadeloupe.

Les différents sites d'atterrissage d'aéronefs, en plus des risques liés à des incidents de vol génèrent des risques liés aux stocks d'hydrocarbures et également à la présence de stocks de marchandises variés (fret).

Faits historiques marquants

- Crash du Boeing 707-328 F-BHST, vol 117 Air France qui s'écrase sur le morne du Dos d'Âne à Deshaies lors de son approche dans le mauvais temps et à la suite de pannes multiples d'instruments de bord et du radar de l'aéroport. 113 personnes tuées (22/6/1962)
- Crash Boeing 707-328C, vol 212 Air France qui s'écrase sur les flancs de la Soufrière après une erreur des pilotes tentant une approche à vue de nuit. 63 personnes tuées (6/3/1968)
- Crash Douglas DC3, vol cargo entre Port-d'Espagne et Melville Hall dérouté vers la Guadeloupe sur le flanc Carmichaël de la Soufrière (9/10/1971)
- Fermeture de l'aéroport international à cause du nuage de cendres émis par l'explosion du dôme de La Soufrière de Montserrat (11/2/2010)
- Crash PA-28 des Ailes guadeloupéennes sur une maison après son décollage de l'aéroport. Pilote décédé (20/2/2017)
- Crash Cessna 172 du club de l'aviation civile de Guadeloupe (ACAG), parti du Raizet, en heurtant un arbre lors de son atterrissage aux Saintes. Pilote et passagers secourus (1/5/2018)
- Crash Piper PA-32 en provenance de Canefield et à destination du Raizet, amerrissage dans la baie des Saintes à cause d'un problème technique. Pilote et passagers secourus (28/11/2018)



Synthèse de l'analyse du risque portuaire et aéroportuaire

Les infrastructures portuaires (Jarry, Basse-Terre, ports secondaires) et aéroportuaires (Pôle Caraïbes, Baillif, Grand-Bourg, La Désirade, Terre-de-Haut) jouent un rôle central dans les échanges extrinsèques et intrinsèques de l'archipel. Leurs activités les exposent à une pluralité de risques, au-delà des risques naturels majeurs : incendie ou explosion (navires, avions, zones de stockage carburant), accident en zone de fret (TMD, conteneurs), pollution maritime ou terrestre. Ils sont aussi très sensibles aux risques humains (afflux massif, malveillance, crise sanitaire). La prise en compte opérationnelle repose sur la cartographie des sites, la connaissance des POI et l'intégration aux dispositifs ORSEC et PCS. Le SDIS recommande la mise à jour des fiches d'intervention, le suivi des travaux impactant la sécurité incendie, le développement de conventions d'accès et la conduite régulière d'exercices interservices pour garantir la résilience de ces infrastructures.

Couverture du risque portuaire et aéroportuaire

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Accident ayant une incidence très limitée sur le fonctionnement du site	Accident nécessitant l'activation d'un plan d'urgence interne avec une incidence limitée sur le fonctionnement du site	Accident nécessitant une activation ORSEC et l'arrêt du site durant une période courte sans conséquence majeure	Accident nécessitant une activation ORSEC et l'arrêt du site, susceptible de générer des réfugiés ou des problèmes d'approvisionnement.	Accident nécessitant une activation ORSEC et l'arrêt du site, susceptible de générer des réfugiés, des problèmes d'approvisionnement ou des effets dominos à l'extérieur du site
Emprise spatiale	Très localisée dans une zone du site	Une zone d'activité portuaire ou aéroportuaire	Une ou plusieurs zones d'activité portuaire ou aéroportuaire		
Victimes	-	Moins de 3 victimes blessées ou intoxiquées	Une à trois dizaine de blessés ou intoxiqués, une centaine d'impliqués	Plusieurs dizaines à une centaine de blessés ou d'intoxiqués Plusieurs centaines d'impliqués	
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	Renforts régionaux AASC	Renforts nationaux	
Occurrence	Plusieurs fois par an	Décennale	Pluri décennale		
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de
971-2897
Date de r

3.5. Le risque lié aux barrages hydrauliques



Ouvrages artificiels ou naturels établis en travers du lit d'un cours d'eau, les barrages hydrauliques ont pour fonction de réguler un cours d'eau (écrêteur de crue, maintien d'un niveau minimum des eaux lors de sécheresses), d'alimenter en eau des agglomérations, d'alimenter de l'irrigation de cultures et / ou de produire de l'électricité.

En Guadeloupe, on recense un barrage écrêteur de crue aux Aymes (600 000 m³) et cinq barrages pour l'alimentation en eau potable ou l'irrigation, à Capesterre-Belle-Eau (Dumanoir 630 000 m³), Port-Louis (Gachet 2 670 00 m³), Le Moule (Letaye 540 000 m³), Saint-Louis de Marie-Galante (Grand-Bassin 80 000 m³) et Goyave (Moreau 1 000 000 m³).



Synthèse de l'analyse du risque lié aux barrages hydrauliques

Les ruptures de barrages sont très rares, compte tenu du savoir-faire des constructeurs et des gestionnaires, des contrôles sévères imposés par l'Etat. L'une des premières mesures consiste à respecter les règles de conception et d'exécution des travaux, puis celles relatives à l'exploitation et à la surveillance des ouvrages. Les barrages en remblai sont dotés d'un ou plusieurs dispositifs d'évacuation de crue. En cas de crue, ils permettent d'évacuer et de faire transiter à l'aval, vers la ravine ou rivière, le surplus d'eau se trouvant dans le bassin. Les barrages sont par ailleurs équipés de sondes de niveau.

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Débordement ou lâché	Fragilisation d'une digue	Petite brèche de digue	Rupture d'une digue	
Emprise spatiale	Très localisée	Un quartier	Plusieurs quartiers	Plusieurs quartiers	
Victimes	-	Evacuation de dizaines à une centaine d'impliqués	Moins d'une dizaine de victimes	Une dizaine à trois dizaines	
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	SDIS971	Renforts régionaux	
Occurrence	Pluriannuelle	Pluri décennale	Pluri décennale	Pluri décennale	
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception
971-269710014-20231013-DelIB231010074-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

4. Les risques sanitaires et les risques sociétaux

4.1. Le risque épidémique



Le risque sanitaire au sens de la gestion opérationnelle correspond à la probabilité que survienne un événement nuisible à la santé d'un groupe d'individus. Son identification et son analyse sont des éléments de détermination de la politique de santé publique. Plusieurs critères sont retenus : le degré de gravité, le fait d'être attendu ou fortuit, d'être accepté ou subi. On parle de risque collectif lorsqu'un nombre important de personnes est concerné par la menace (épidémie, pandémie, altération environnementale).

La crise sanitaire résultant de la pandémie COVID-19 montre, depuis la fin 2019, que les risques sanitaires peuvent être d'ampleur mondiale. La gravité du risque et sa fréquence dans une population sont donc fonction de la longueur et de l'intensité de l'exposition et elle justifie l'établissement des normes réglementaires. Cependant, la perception sociale des risques n'est pas toujours rigoureuse et proportionnée. L'information de l'opinion publique ne conduit pas nécessairement à une juste évaluation des risques sanitaires : surestimation, dramatisation de certains risques statistiquement peu probables mais fortement médiatisés et inversement sous-estimation de risques beaucoup plus avérés

Couverture du risque épidémique

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Contamination d'animaux sans transmission à l'homme	Epidémie endémique (dengue, zika...) avec augmentation de la fréquentation des services médicaux		Epidémie non endémique avec saturation des services hospitaliers et des services de secours	
Emprise spatiale	Une exploitation agricole		Ensemble de l'archipel		
Victimes	-	-	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines	Plusieurs dizaines à une centaine
Moyens engagés	CIS locaux	CIS locaux	SDIS971	Renforts nationaux	
Occurrence	Annuelle	Annuelle	Décennale	Pluri décennale	
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

4.2. Le risque lié aux grands rassemblements



Les grands rassemblements regroupent des manifestations ponctuelles ou récurrentes (événements culturels, sportifs, religieux ou sociaux) souvent organisées sur des sites temporairement aménagés, dont l'accessibilité et la sécurité ne sont pas toujours optimales. En cas d'incident, ils peuvent engendrer un grand nombre de victimes, des mouvements de foule incontrôlés et compliquer l'intervention des secours, notamment dans les secteurs isolés ou densément occupés.

Le dispositif de secours est anticipé avec un dispositif prévisionnel de secours mobilisant les associations agréées de sécurité civile. Or, celles-ci sont composées de personnels issus des rangs de sapeurs-pompiers. Cette dépendance constitue une fragilité en période de crise où les mêmes effectifs sont requis sur plusieurs missions prioritaires. Une vigilance particulière est donc requise pour garantir la continuité et la robustesse de la chaîne de secours, notamment dans les Carnaval de Guadeloupe

On rappelle les principaux événements: carnaval de Guadeloupe (de début janvier au mercredi des Cendres à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre, les grands défilés pouvant accueillir plus de 100 000 personnes), carnaval de Marie-Galante (environ deux mois, plusieurs milliers de participants), Festival Terre de Blues à Marie-Galante (week-end de la Pentecôte, plus de 10 000 festivaliers), festival de Gwoka à Sainte-Anne (juillet), festival Zouk à Pointe-à-Pitre (octobre), tour cycliste de la Guadeloupe, course sur tout l'archipel (août), fête des Cuisinières à Pointe-à-Pitre (août), festival du Crabe à Morne-à-l'Eau.

Couverture du risque lié aux grands rassemblements

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
Emprise spatiale	Un événement sur un quartier à une commune	Plusieurs événements en simultané	Accident nécessitant l'activation des dispositions ORSEC NOVI		
Victimes	Moins d'une dizaine	Moins d'une dizaine Nombreux impliqués	Une dizaine à trois dizaines de blessés Nombreux impliqués	Plusieurs dizaines à une centaine de blessés Plusieurs centaines d'impliqués	
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	SDIS971	Renforts régionaux : AASC...	
Occurrence	Plusieurs fois par an	Annuelle	Pluri décennale		
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accusé de réception
971-269710014-20251013-Del0251310-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

4.3. Le risque lié aux mouvements sociaux



Un mouvement social est défini comme un « agir-ensemble » intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Il se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une cause. Marqué par des actions collectives, revendicatives et défendant des causes ou des intérêts, il peut être porté par des organisations utilisant des moyens spécifiques aux mobilisations collectives. En marge de ces mobilisations peuvent se développer des situations insurrectionnelles qui perturbent la délivrance des secours, lorsqu'elles ne génèrent pas déjà l'apparition de victimes.

Figurent parmi les événements historiques : émeutes et répression à Pointe-à-Pitre et Basse-Terre avec plusieurs dizaines de morts à la suite d'une grève des ouvriers du bâtiment (1967), mobilisation des ouvriers agricoles avec des grèves prolongées (1971-1975), longues grèves dans la filière banane (1982), mouvements de soldats accompagnés d'affrontements devant Pointe-à-Pitre (1985), grèves interprofessionnelles (EDF, port, transports) et émeutes (1999), grève générale contre la vie chère (2009), révolte contre les dispositifs COVID (2021-2022), grèves touchant EDF et la gestion de l'eau, événements suivis de mouvements sociaux à Pointe-à-Pitre (2024-2025).

Couverture du risque lié aux mouvements sociaux

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Un événement localisé avec quelques entraves à la circulation	Plusieurs événements simultanés, plusieurs entraves à la circulation (y compris des secours), atteinte aux installations d'eau, d'énergie...	Plusieurs événements simultanés, plusieurs entraves à la circulation (y compris des secours), atteinte aux installations d'eau, d'énergie...	Plusieurs événements simultanés, plusieurs entraves à la circulation (y compris des secours), atteinte aux installations d'eau, d'énergie...	
		Limitation dans le temps	Durée : plusieurs jours	Durée : plusieurs semaines à plusieurs mois.	
Emprise spatiale	Un événement sur un quartier à une commune	Plusieurs communes à tout l'archipel		Plusieurs communes à tout l'archipel	
Victimes	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines de blessés et nombreux impliqués		
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	SDIS971	SDIS971	SDIS971
Occurrence	Plusieurs fois par an	Annuelle		Pluri décennale	
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

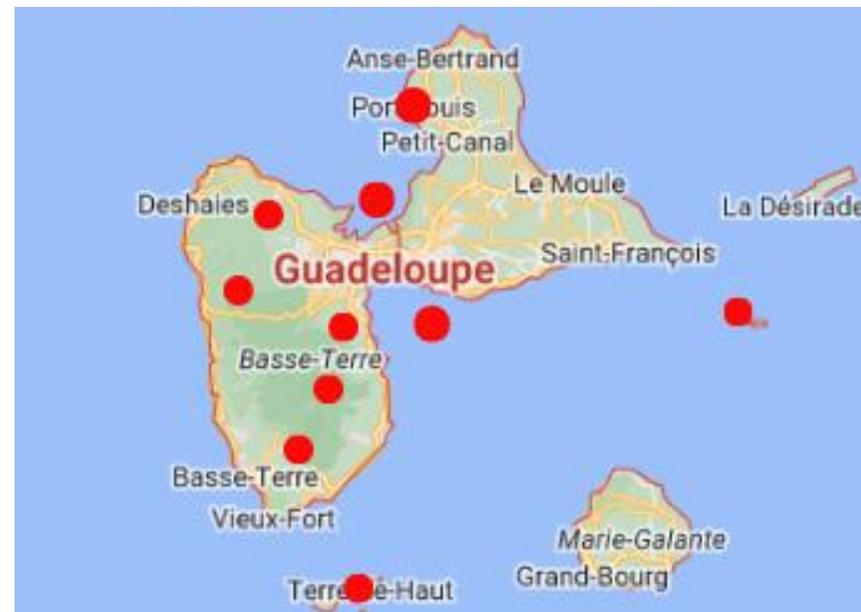
Accusé d
971-2897
Date de r

4.4. Le risque lié à la fréquentation de sites isolés



Certains sites touristiques regroupent plusieurs facteurs de risques : activités de pleine nature avec des risques spécifiques, localisations éloignées des secours, rassemblements importants (fête sur des îlets, présence massive, alcoolisation, comportements et sports à risque). Outre les secours courants, certaines activités entraînent la mobilisation des équipes spécialisées et le recours fréquent aux moyens hélicoptérés.

Sont recensés : l'île de la Petite Terre, l'îlet du Gosier, l'îlet cochon, l'îlet Boissard, les îlets Pétrouzzi, l'îlet Cabrit à Terre de Haut, la plage de Pointe sable, la Soufrière, les chutes du carbet, les sauts des 3 cornes, sauts de la lézarde, sauts d'acomat, notamment



Couverture du risque lié aux sites isolés

	RISQUES COMPLEXES 1		RISQUES COMPLEXES 2	RISQUES COMPLEXES 3	RISQUES COMPLEXES 4
	Événement festif sur un site isolé ou randonneurs bloqués en montagne	Événement festif sur un site isolé ou randonneurs bloqués en montagne	Incendie (bateau ou habitation ou autre structure immobilière)	Événement nécessitant l'activation des dispositions ORSEC	
Emprise spatiale			Très localisée		
Victimes	Moins de 3 victimes	Moins d'une dizaine	Moins d'une dizaine	Une dizaine à trois dizaines	Plusieurs dizaines à une centaine
Moyens engagés	CIS locaux	SDIS971	SDIS971	SDIS971	Renforts régionaux : AASC
Occurrence	Mensuelle	Annuelle	Décennale	Pluri décennale	Pluri décennale
Enjeux sociétaux	Faibles	Modérés	Forts	Très forts	Extrêmes

Accuse de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

6^{ème} partie : Les orientations stratégiques

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Dejib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Comblent les lacunes / défauts de la maille des centres d'incendie et de secours

Premièrement, les risques courants et les risques complexes dans la zone de Jarry sont tels qu'il est primordial qu'y soit implanté un centre d'incendie et de secours avec des moyens spécialisés prêts à intervenir 24h/24.

Deuxièmement, la relocalisation des 5 centres d'incendie et de secours situés en zone inondable (Sainte-Anne, Bouillante, Capesterre Belle Eau, Grand-Bourg, Vieux-Habitants) est prioritaire au regard des risques cycloniques, d'inondation et de tsunami.

Adapter les moyens opérationnels aux réalités des territoires

Il est rappelé que les objectifs de couverture de secours sont présentés à titre indicatif dans les conditions optimales de Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) et peuvent être dégradés en fonction des circonstances et de l'activité opérationnelle du moment.

Le SDIS est l'un des principaux services publics de proximité sur les territoires de l'archipel guadeloupéen.

Il conviendra de trouver sur chaque territoire (les îles du Sud, notamment mais pas seulement), selon les besoins, la meilleure rationalisation et la gestion des moyens qui conviennent aux besoins de la population dans un souci de coopération et de mutualisation des moyens afin qu'aucun territoire ne soit délaissé.

Consolider les objectifs de couverture des risques courants et des risques complexes

Un seul délai pour les missions de secours d'urgence aux personnes et pour la lutte contre les incendies est fixé : 20 minutes en tout point du territoire dans 80 % des situations.

Ce délai d'intervention est porté à 30 minutes en tout point du territoire dans 80 % des situations pour les opérations diverses.

Les 20 % ne respectant pas ce délai seront suivis et étudiés. Il peut s'agir d'interventions se déroulant en dehors du cadre normal de la distribution des secours comme cela a été rappelé dans l'avertissement ou lors de la survenue d'un

événement majeur impactant la distribution des secours (risque climatique, mouvements sociaux...).

Pour les risques complexes, l'objectif de couverture des risques consiste à fournir une réponse opérationnelle en trois niveaux, adaptée à leurs spécificités et à leur localisation :

Niveau 1 : engagement des moyens dédiés à la couverture des risques courants, dits moyens conventionnels

Niveau 2 : engagement des moyens spécialisés départementaux

Niveau 3 : accueil et intégration dans notre dispositif opérationnel des renforts régionaux, nationaux voire internationaux.

Aborder la notion de rupture capacitaire pour les risques courants

En application de l'article R.1424-39 du CGCT, le SDIS de la Guadeloupe, pour la couverture des risques courants devrait avoir pour objectif capacitaire :

- Prendre en charge simultanément au maximum 19 victimes (en urgence absolue et/ou en urgence relative) par un moyen conventionnel selon la répartition décrite dans le tableau ci-après,
- Ou, engager au maximum simultanément 17 engins-pompes de lutte contre les incendies en tenant compte de la répartition représentée dans le tableau ci-après,
- Ou, mobiliser au maximum simultanément 17 autres moyens de secours, selon la répartition suivante :

	Îles Basse- Terre Grande- Terre	Îles des Saintes		Île de Marie- Galante	Île de la Désirade	Total
		Terre de Haut	Terre de Bas			
SUAP	15	1	1	1	1	19
ou INC	13	1	1	1	1	17
ou AUTRE	13	1	1	1	1	17

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20251015-Del15251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

La conjonction de plusieurs types d'engagements opérationnels (toutes les combinaisons possibles entre les interventions SUAP, INC et autres) ainsi que le dimensionnement de chacune des opérations (une intervention peut nécessiter plusieurs engins SUAP, INC et autres) peuvent diminuer ces chiffres capacitaires.

En outre, la combinaison des coupures d'eau et des délais d'attente à l'hôpital amène à une possible rupture capacitaire dans la réponse opérationnelle apportée par le SDIS.

Ces chiffres et cette répartition montrent la complexité des notions d'insularité : isolement du département ne pouvant pas bénéficier de renforts immédiats et de double insularité au sein de l'archipel.

Aborder la notion de rupture capacitaire pour les risques courants et les risques complexes dans les îles du Sud

Pour les incendies, la rupture capacitaire est observée pour tout sinistre nécessitant plus d'un engin-pompe. Dès lors, la stratégie opérationnelle à mettre en œuvre repose sur l'ordre suivant : (i) réaliser les sauvetages, (ii) assurer la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement, (iii) laisser brûler ce qui ne peut être protégé.

Pour les sinistres provoquant plus d'une victime, la rupture capacitaire est observée au-delà de l'engagement d'un VSAV. Dès lors, la stratégie opérationnelle à mettre en œuvre repose sur le centre d'incendie et de secours de l'île qui mobilise tous ces moyens conventionnels (notamment en VSAV) ainsi que les sacs de premiers secours, puis, l'engagement par le CODIS des moyens hélicoptérés.

En cas de nombreuses victimes, tous les moyens nautiques et aériens devront être mobilisés par la préfecture pour permettre l'acheminement le plus rapide possible des sauveteurs et des équipes médicales ainsi que leurs équipements respectifs puis assurer les évacuations des victimes.

Recentrer l'activité opérationnelle sur le cœur de métier

La pression opérationnelle sur certains centres d'incendie et de secours pèse de plus en plus fortement sur les sapeurs-pompiers et principalement sur les sapeurs-pompiers volontaires pouvant nuire à la pérennisation des engagements.

En outre, les contraintes budgétaires du SDIS et de ses contributeurs amènent, au-delà d'une gestion fine et précise, à recentrer nos engagements opérationnels sur les missions incombant aux sapeurs-pompiers en appliquant les dispositions de la loi Matras (définition de la notion d'urgence, engagement différé voire refusé pour les demandes non-urgentes).

Faire face aux défaillances des acteurs de la santé...

La désertification médicale est de plus en plus prononcée en Guadeloupe et génère une saturation des services d'urgences.

En effet, le peu de disponibilité de la médecine de ville provoque, mathématiquement, une augmentation des sollicitations des secours. En outre, les services d'urgences surchargés rencontrent des difficultés pour accueillir les ambulances des sapeurs-pompiers provoquant des temps d'attente au CHU pouvant être longs. Ces temps d'attente ont pour conséquence de désorganiser la réponse opérationnelle du SDIS.

Un VSAV bloqué à l'hôpital ne peut plus couvrir son secteur d'intervention. Dès lors, ce dernier est couvert par le centre le plus proche qui, s'il est par ailleurs déjà engagé, ne couvre plus son propre secteur... Cela amène à solliciter des moyens d'intervention situés toujours plus loin du lieu du sinistre, rallongeant les délais de route et impactant négativement les délais d'intervention. Ainsi, en 2023, le VSAV de Petit-Bourg est intervenu 35 fois sur le secteur de Saint François.

Le faible nombre de services d'urgences ne crée pas un maillage territorial adapté. Ainsi, les durées de trajet pour évacuer une victime peuvent être longues.

Sur les îles du Sud, seule Marie-Galante dispose d'un hôpital. Ainsi, les victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers sur les Saintes et la Désirade ne peuvent être hospitalisées que sur la Basse-Terre ou la Grande-Terre.

Leurs évacuations sont dépendantes des conditions météorologiques et de la disponibilité du DRAGON ou des rotations des transports maritimes ; à la condition de l'acceptation de recevoir la victime à bord de son bateau par le commandant de bord.

... Et, aussi, aux dysfonctionnements de la DECI

Le manque d'eau en Guadeloupe est chronique. Afin de pallier ce dysfonctionnement de la production et surtout de la distribution de l'eau, le SDIS double systématiquement les moyens de lutte contre les incendies qu'il engage sur les départements de feux afin de disposer d'une quantité d'eau minimum.

Pour les feux importants, des moyens spécialisés complètent le dispositif opérationnel afin d'assurer la pérennité de la ressource en eau (Camion-Citerne de Grande Capacité, Dévidoir Automobile permettant des établissements de tuyaux d'une grande longueur...). Ainsi, le SDIS est obligé de mobiliser de nombreuses ressources matérielles et surtout humaines pour faire face à ces incendies. La conséquence est que la ressource humaine des CIS n'est plus disponible pour assurer les autres missions.

Sécuriser les interventions sur les routes

La sécurité des opérations se déroulant sur les routes (notamment le balisage) relève de Routes de Guadeloupe. En outre, la police de la route est une compétence des forces de l'ordre. Toutefois, la sécurité des intervenants lors d'une mission de secours repose sur le COS. Ainsi, en absence d'une intervention rapide des moyens de Routes de Guadeloupe et des forces de l'ordre, le SDIS est obligé de mobiliser plusieurs moyens pour assurer la sécurité de l'opération. Cette mobilisation est consommatrice de véhicules de secours et de ressources humaines qui ne sont plus disponibles pour effectuer leurs missions premières.

Valoriser l'activité opérationnelle en termes socio-économiques

La valorisation du « sauvé » est l'estimation de la valeur des vies et des biens, artificiels comme naturels préservés des effets d'un sinistre par l'action directe des secours (DGSCGC, guide méthodologique d'élaboration du SDACR, 2020).

¹ Notion qui mériterait d'être complétée par la valorisation de la prise en charge des personnes blessées, des biens préservés, des activités économiques sauvegardées, des monuments historiques et des œuvres d'art protégés et de l'environnement préservé)

² Selon l'OCDE et différentes publications (notamment les travaux d'Emile QUINET), la valeur statistique de la vie humaine est estimée, en France, à 3 millions d'euros.

Cette démarche, encore émergente dans les services d'incendie et de secours est un outil permettant de communiquer sur l'impact de la politique publique du SDIS sur son territoire.

En effet, si cette démarche permet une corrélation entre le budget de l'établissement (ce qu'il coûte) et le « gain » obtenu par l'action des secours, elle positionne le SDIS comme un acteur économique et social majeur sur le territoire départemental.

Ainsi, le SDIS est incroyablement « rentable » même si cette notion ne concerne pas les services publics. En ne prenant en compte que les vies humaines préservées (¹), soit 3180 personnes en urgence absolues en 2023, la valeur des vies préservées en Guadeloupe est estimée à 9 540 millions d'euros (²).

Surtout, le SDIS, par son action quotidienne, sauve des vies, préserve les activités économiques et participe ainsi au développement et à l'attractivité de son territoire.

S'inscrire dans une culture dynamique d'analyse et d'optimisation de la couverture des risques

Le présent schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est la première version qui suit les nouvelles recommandations et préconisations de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises éditées en 2020.

Le SDIS de la Guadeloupe s'équipe d'outils modernes de pilotage. Ainsi, il se met progressivement en capacité de mesurer de plus en plus d'actions ou de situations. Cela permet une évolution des indicateurs et la construction de tableaux de bord favorisant le pilotage de l'établissement.

Pour des questions d'équité, l'âge, le sexe, le revenu ou l'état de santé des personnes sauvées ne sont pas différenciés. L'estimation, par le SDIS 971, de la valeur des vies préservées (Vp) lors des opérations de secours, avec ou sans le concours d'acteurs externes, est de : $Vp = (3.106 \times Ns)$ où Vp est la valeur des vies préservées et Ns le nombre de vies sauvées (ne sont comptabilisées que les urgences absolues).

Attestation de réception en Préfecture
971-289710014-20251015-Delib251510-07-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Le SDACR s'affranchit des lourdes révisions cycliques tous les 5 ans pour devenir un SDACR permanent mis à jour annuellement. Document structurant majeur de l'établissement, il intègre dès sa validation par le Préfet, une démarche de mise en œuvre et de suivi en temps réel de ses principales orientations sous le pilotage des groupements « pilotage, évaluation et prospective » et « moyens opérationnels ». Le comité directeur assure les arbitrages qui seront proposés annuellement aux instances du SDIS puis arrêtées par le Préfet.

A ce titre, des indicateurs et tableaux de bord nécessaires à l'observation et l'évaluation seront fournis par le groupement du pilotage, de l'évaluation et de la prospective afin de :

- mettre à jour annuellement le SDACR (évolutions des statistiques, apparition de risques émergents...),
- vérifier le niveau d'avancement des préconisations du SDACR en vue d'améliorer la qualité de service,
- disposer d'une vision fidèle du fonctionnement de la structure en vue de proposer des mesures d'ajustement et de rechercher en permanence à améliorer la performance du SDIS.

La mise en œuvre des orientations du SDACR sera déclinée dans les documents structurants de l'établissement (Règlement opérationnel, Règlement intérieur, plans pluriannuels d'équipement, plan de formation...).

Les 20 priorités stratégiques

Priorités relatives à la réponse opérationnelle	
1	Optimiser les effectifs des centres et le potentiel opérationnel journalier en tenant compte de l'évolution des risques et de la sollicitation
2	Consolider la réponse incendie
3	Réorganiser la distribution des secours en mode dégradé
4	Optimiser la réponse opérationnelle
5	Adapter la réponse opérationnelle des moyens d'appui ou de spécialités
6	Anticiper la réponse opérationnelle du SDIS aux enjeux climatiques
7	Anticiper la réponse opérationnelle du SDIS aux risques induits des nouvelles technologies et menaces
8	Améliorer la couverture sur les sites isolés
9	Renforcer le soutien aux intervenants
10	Préserver des ressources pour assurer une continuité de service en cas d'évènement majeur

11	Intégrer la population à la réponse opérationnelle globale
12	Limitier la sollicitation opérationnelle du CTA aux seules missions en adéquation avec les missions d'urgence 18/112 et diminuer le délai de traitement des appels
Priorités relatives à l'organisation du SDIS	
13	Mettre à jour les documents structurants de l'établissement
14	Renforcer le pilotage politique et stratégique par l'analyse des données opérationnelles pour inscrire l'action du SDIS dans la réalité des territoires
15	Rééquilibrer les dynamiques interservices pour recentrer l'activité du SDIS sur ses missions régaliennes
16	Se donner la capacité d'estimer le « coût du sauvé » (vie humaine et valeur des biens préservés)
17	Partager les prérogatives des différentes entités du SDIS
Priorités relatives à la prévision et à la préparation opérationnelle	
18	Renforcer et réadapter la stratégie de prévision opérationnelle
19	Relancer la préparation opérationnelle
20	Améliorer la disponibilité des matériels

Les 20 priorités stratégiques et leur déclinaison en pistes de travail

Priorité stratégique 1

Optimiser les effectifs des centres et le potentiel opérationnel journalier en tenant compte de l'évolution des risques et de la sollicitation

Piste 1.1.

Adapter les effectifs, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs à la sollicitation actuelle et à venir, à la saisonnalité, aux évolutions réglementaires d'emploi de sapeurs-pompiers (SPP et SPV)

Piste 1.2.

Etudier les opportunités du recours à l'astreinte notamment pour les SPV et pour les spécialités en mesurant l'impact sur la couverture opérationnelle

Piste 1.3.

Définir des objectifs de potentiel opérationnel journalier pour chaque spécialité

Piste 1.4.

Redistribuer la ressource SPP, avec une logique de répartition définie, en prenant en compte les compétences détenues, l'isolement géographique, une sollicitation homogène par agent qui tient compte du poids des spécialités sur la disponibilité opérationnelle des personnels et de l'impact de la sollicitation des formateurs sur le temps de travail

Piste 1.5.

Optimiser le fonctionnement des équipes de garde : (i) en remplaçant le régime strict garde de 24h suivi de 72h de repos par des garde de 12h ou un régime mixte (centre par centre, selon la réalité du fonctionnement et des contraintes du centre) (ii) en supprimant les piquets uniques et (iii) en optimisant les propositions de départs par la mise en œuvre de l'algorithme du système de gestion opérationnel.

Priorité stratégique 2

Consolider la réponse incendie

Piste 2.1.

Prioritairement, implanter à Jarry un centre d'incendie et de secours avec des moyens spécialisés prêts à intervenir 24h/24.

Piste 2.2.

Distribuer la réponse incendie au juste besoin (définir les natures de feux pour lesquels un départ ne nécessite pas 6 sapeurs-pompiers), adapter les moyens pour ces natures de départs.

Piste 2.3.

Revoir, site industriel par site industriel, l'application du régime d'autonomie afin de limiter au maximum le risque à la source.

Piste 2.4.

Construire une réponse opérationnelle de lutte contre les liquides inflammables.

Piste 2.5.

Encourager et accompagner le SMGEAG, les communes et EPCI dans la réalisation des schémas communaux de DECI et intégrer ces données dans le SIG du SDIS.

Piste 2.6.

Pour faire face aux manques récurrents d'eau et aux dysfonctionnements de la DECI, mettre en œuvre des mesures palliatives financées par les communes, les EPCI et le SMGEAG (porteurs d'eau, implantation de citernes sur le territoire...).

Priorité stratégique 3

Réorganiser la distribution des secours en mode dégradé

Piste 3.1.

Développer la réponse graduée en distinguant les missions d'assistance aux personnes (MAP) de celles de secours d'urgence aux personnes (SUAP) et en **faisant la part entre la levée de doute, le bilan et l'évacuation**

Piste 3.2.

Réfléchir sur la possibilité **d'engager des effectifs complétés**

Piste 3.3.

S'interroger sur la couverture en engins incendie sur le territoire

Piste 3.4.

S'interroger sur la couverture en engins SUAP sur le territoire

Priorité stratégique 4

Optimiser la réponse opérationnelle

Piste 4.1.

Améliorer la connaissance de l'activité SUAP par l'exploitation des données enregistrées (mise en place d'indicateurs, équiper les VSAV en tablettes...)

Piste 4.2.

Déployer des VLI pour limiter l'engagement des VSAV

Piste 4.3.

Etudier la possibilité d'une **réponse spécifique aux carences de transports sanitaires** : modalités d'engagement, délais, moyens humain et matériel, vecteurs...

Piste 4.4.

Etudier la possibilité de fixer un **seuil d'engagement des moyens SAP** pour conserver les moyens de lutte contre l'incendie

Piste 4.5.

Optimiser, en lien avec le SAMU et l'ARS, le délai de transport hospitalier par le développement de l'accueil de proximité des victimes (ex : maisons de santé)

Piste 4.6.

Améliorer les délais de prises de bilan, d'obtention de la destination vers la structure d'accueil de proximité et de prise en charge des victimes aux services des urgences (tablettes numériques partagées entre les services...)

Piste 4.7.

En lien avec l'ARS, la SNSM et les compagnies de transport maritime, **optimiser les évacuations des victimes non urgentes depuis les îles du sud vers les centres médicaux de la Guadeloupe**

Piste 4.8.

En lien avec Routes de Guadeloupe, **revoir la couverture du réseau routier par les engins de balisage** permettant de sécuriser l'intervention des services de secours. A défaut, si cette mission est réalisée par les sapeurs-pompiers, la faire financer par Routes de Guadeloupe

Piste 4.9.

Optimiser la réponse opérationnelle en matière de secours routiers et l'optimisation des composantes désincarcérations et sécurisation d'urgence en développant la **polyvalence des missions des engins**

Piste 4.10.

Mettre en place un **dispositif interservices visant à solutionner la prise en charge de personnes sources d'interventions récurrentes**

Piste 4.11.

Enrichir la formation des sapeurs-pompiers dans la gestion des situations de détresses sociales et pour faire face aux incivilités au quotidien

Piste 4.12.

En lien avec les services partenaires (Etat, collectivités locales, forces armées...), les compagnies maritimes, le Grand port Maritime et les sociétés de transports aériens, **construire une organisation permettant rapidement de projeter des sapeurs-pompiers, des équipements et des moyens de secours sur les îles du sud pour faire face à un événement majeur** (SUAP, Incendie, cyclones...).

Priorité stratégique 5

Adapter la réponse opérationnelle des moyens d'appui ou de spécialités

Piste 5.1

Reconsidérer l'implantation (en fonction du potentiel opérationnel journalier et des objectifs de couvertures) et le mode d'engagement (armement des engins par du personnel en garde mais aussi en astreinte) de certains moyens spécialisés ou d'appuis.

Piste 5.2

Adapter le type d'engins aux missions à réaliser.

Piste 5.3

Mettre en place une formation « feux de liquides inflammables » intégrant la spécificité des feux de liquides polaires

Piste 5.4

Poursuivre le développement d'une USAR et intégrer le SDIS dans le dispositif INSARAG

Piste 5.5

Poursuivre le développement de la spécialité IBNB et la fourniture de ses équipements

Piste 5.6

Etudier la pérennisation du bateau pompe

Priorité stratégique 6

Anticiper la réponse opérationnelle du SDIS aux enjeux climatiques

Piste 6.1

Définir des effectifs cibles pour chaque CIS et chaque spécialité en vue de faire face à un événement majeur, ces effectifs devant être « casernés » dès la phase pré-événement

Piste 6.2

Mettre en place une procédure de mobilisation des personnels opérationnels, techniques et administratifs, corrélée au système d'alerte météorologique

Piste 6.3

Assurer l'accueil, la prise en compte des renforts extérieurs et leur intégration dans l'organisation opérationnelle mise en œuvre pour faire face à l'événement

Piste 6.4

Adapter le parc de CCF et de véhicules légers hors chemin

Piste 6.5

Augmenter les moyens nautiques à fond plat

Piste 6.6

Mettre en place une formation « feux de végétation et de canne » du type FdF

Piste 6.7

Sensibiliser les agriculteurs sur les risques d'incendie et promouvoir les bonnes pratiques, en lien avec la chambre d'agriculture

Piste 6.8

Etablir en temps réel, une cartographie des activités agricoles

Piste 6.9

Développer des lots de réserve départementaux (bâchage, tronçonnage...) conditionnés sous format aérotransportables

Priorité stratégique 7

Anticiper la réponse opérationnelle du SDIS aux risques induits des nouvelles technologies et menaces

Piste 7.1

Assurer une veille des évolutions technologiques (construction, transport propre, etc.) et des nouvelles menaces

Piste 7.2

Intégrer l'évolution permanente liée aux mobilités dans la réponse opérationnelle du SDIS, tant du point de vue des sécurités passives et actives que du point de vue des énergies alternatives.

Priorité stratégique 8

Améliorer la couverture sur les sites isolés

Piste 8.1

Ecrire une doctrine opérationnelle permettant de projeter des sapeurs-pompiers rapidement sur le lieu du sinistre avec les matériels et équipements adaptés.

Piste 8.2

Etudier la possibilité de prépositionner du matériel incendie sur l'île Boissard et l'île à cochons.

Priorité stratégique 9

Renforcer le soutien aux intervenants

Piste 9.1

Consolider le dispositif de santé, sécurité-et soutien en opération (SSSO) pour permettre un maintien en conditions opérationnelles des intervenants

Piste 9.2

Améliorer le soutien logistique humain sur opération (réhydratation, nourriture adaptée...)

Piste 9.3

Etudier la mise en place d'un soutien logistique technique permettant le maintien en conditions opérationnelles des agrès sur une opération dimensionnante (réserve d'air, mécanique, fourniture de carburant...)

Priorité stratégique 10

Préserver des ressources pour assurer une continuité de service en cas d'évènement majeur

Piste 10.1

Relocaliser les 5 centres d'incendie et de secours situés en zone inondable (Sainte-Anne, Bouillante, Capesterre Belle Eau, Grand-Bourg, Vieux-Habitants). Dans l'attente, établir un plan de repli pour ces 5 CIS situés en zone inondable

Piste 10.2

Protéger la ressource humaine, matérielle et informatique en construisant ou en confortant des CIS parasismiques positionnés hors des zones immédiates de danger.

Piste 10.3

Améliorer la sécurisation du CTA-CODIS actuel et créer un CTA-CODIS de secours

Piste 10.4

Protéger les outils opérationnels par la fermeture de toutes les remises

Piste 10.5

Garantir une réponse minimale "risques complexes de niveau 1" lors d'évènements majorants

Priorité stratégique 11

Intégrer la population à la réponse opérationnelle globale

Piste 11.1

Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public

Piste 11.2

Eduquer la population à améliorer sa capacité à ne pas sur-solliciter les sapeurs-pompiers

Piste 11.3

Promouvoir le Plan Familial de Mise en Sécurité

Piste 11.4

Développer la résilience du territoire en formant les élus et les cadres territoriaux à la gestion de crise.

Piste 11.5

Encourager et accompagner les élus dans la réalisation des PCS et PICS ainsi que dans leur mise en œuvre (exercices, entraînements, évaluations...).

Priorité stratégique 12

Limiter la sollicitation opérationnelle du CTA aux seules missions en adéquation avec les missions d'urgence 18/112 et diminuer le délai de traitement des appels

Piste 12.1

Etudier les notions de débruitage et de dispatching

Piste 12.2

Améliorer l'interopérabilité avec les autres structures en charge de la gestion de numéros d'urgence ou d'assistance (15-17-18-112-CROSS, etc.)

Piste 12.3

Analyser la potentielle plus-value des mises en pré-alerte

Piste 12.4

Sensibiliser le grand public aux appels inadaptés

Piste 12.5

Sensibiliser les collectivités territoriales sur la nécessité de déployer un adressage conforme à la directive européenne

Priorité stratégique 13

Mettre à jour les documents structurants de l'établissement

Piste 13.1

Règlement Opérationnel (RO)

Piste 13.2

Règlement Intérieur (RI)

Piste 13.3

Plan Pluriannuel d'Équipement (PPE)

Piste 13.4

Programme Pluriannuel de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures (PPCRI)

Piste 13.5

Ordre de Base Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (OBDSIC)

Piste 13.6

Plan de formation

Piste 13.7

Schéma directeur des systèmes d'information et de communication

Piste 13.8

RDDECI

Priorité stratégique 14

Renforcer le pilotage politique et stratégique par l'analyse des données opérationnelles pour inscrire l'action du SDIS dans la réalité des territoires

Piste 14.1

Tirer parti des données ouvertes relatives à l'observation du territoire (open data) et les intégrer dans le SIG du SDIS

Piste 14.2

Fiabiliser les données internes et optimiser leur exploitation pour une meilleure analyse de l'activité du SDIS (créer des indicateurs et des tableaux de bord de pilotage, simplification, harmonisation des sources de données...)

Piste 14.3

Enrichir les bases de données par une consultation sur les territoires des acteurs impliqués et développer les mutualisations

Priorité stratégique 15

Rééquilibrer les dynamiques interservices pour recentrer l'activité du SDIS sur ses missions régaliennes

Piste 15.1

Actualiser la convention SAMU/SDIS pour carence de transport sanitaire en intégrant les évolutions apportées par la loi Matras

Piste 15.2

Développer la mutualisation avec les SIS de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy concernant la couverture du risque complexe et des spécialités.

Piste 15.3

Obtenir l'accréditation INSARAG.

Priorité stratégique 16

Se donner la capacité d'estimer le « coût du sauvé » (vie humaine et valeur des biens préservés)

Piste 16.1

Analyser l'activité opérationnelle du SDIS (identifier les secteurs ou activités les plus générateurs d'interventions en vue d'une action de réduction à la source)

Piste 16.2

Définir une méthodologie de calcul.

Priorité stratégique 17

Partager les prérogatives des différentes entités du SDIS

Piste 17.1

Moderniser l'organigramme du SDIS

Piste 17.2

Améliorer la transversalité dans les domaines de l'analyse des risques et de la construction de la réponse opérationnelle

Priorité stratégique 18

Renforcer et réadapter la stratégie de prévision opérationnelle

Piste 18.1

Suivre annuellement l'évolution des risques du territoire

Piste 18.2

Réorganiser la production et le suivi des documents prévisionnels (en adéquation avec l'évolution des risques du territoire) : développer les ETARE et moderniser les PPI, les dispositions ORSEC

Piste 18.3

Accentuer les liens avec les élus locaux et les générateurs de risques

Piste 18.4

Développer le lien entre l'analyse des risques (prévention, prévision, visite de secteur des CIS) et la préparation opérationnelle au niveau des territoires et de la chaîne de commandement

Piste 18.5

Renforcer la compétence des cadres sapeurs-pompiers dans le domaine de la gestion de crise et des risques complexes industriels

Piste 18.6

Avec les services de l'Etat, réaliser une analyse des risques à l'échelle de la zone de Jarry en intégrant les potentiels effets dominos à la suite de la survenue d'un sinistre majeur sur une ICPE. Dans cette étude, intégrer les effets différés et les impacts sur l'environnement, sur les activités économiques, sur la vie de la population (fourniture d'électricité, approvisionnements...).

Priorité stratégique 19

Relancer la préparation opérationnelle

Piste 19.1

Compléter l'offre de formation initiale développée par le groupement formation / sport et l'ENSOSP avec des formations aux risques locaux dans les groupements territoriaux

Piste 19.2

Mesurer l'écart entre le temps nécessaire au maintien à niveau des connaissances (manœuvres à la garde + FMPPA + interventions) et les compétences attendues (Incendie, ...) et en déterminer les impacts budgétaires, RH, sur les équipements et les infrastructures...

Piste 19.3

Elaborer un plan pluriannuel des formations (PPF)

Priorité stratégique 20

Améliorer la disponibilité des matériels

Piste 20.1

Se doter d'un parc de véhicules de réserve non affectés pour baisser le taux d'indisponibilité (ou en affectation à l'école départementale)

Piste 20.2

Mettre en œuvre les maintenances préventives et prédictives

Piste 20.3

Redimensionner et réétudier les affectations des engins

Piste 20.4

Garantir le réapprovisionnement des unités opérationnelles dans des délais courts par la mise en œuvre de navettes logistiques pour une disponibilité opérationnelle accrue : adaptation des inventaires et des stocks tampons (groupements, unités opérationnelles) et définition de circuits d'approvisionnement et de la fréquence des passages.

LISTE DES ACRONYMES